

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 18^e SEANCE

Séance du Vendredi 12 Mai 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE

1. — Nominations à un organisme extraparlimentaire (p. 1660).
2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires (p. 1660).
3. — Mise au point au sujet de votes (p. 1660).
MM. Le Drian, le président.
4. — Question orale avec débat (p. 1660).
M. le président.
Rappel au règlement : M. Debré.
DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
(Question de M. Debré.) (p. 1660).
M. Debré,
M. le président,
M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur,
chargé des départements et territoires d'outre-mer.
MM. Debré,
Fontaine,
Lagourgue.

5. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 1668).
M. le président.

6. — Question orale avec débat (suite) (p. 1668).

DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
(suite)

MM. Marin,
Lafleur,
Riviérez,
Pidjot,
Kalinsky.

Rappel au règlement : MM. Gouhier, le président.

Reprise du débat.

MM. Flosse,
Camille Petit,
Gullliod,
Maximin,
Césaire,
Brial,

M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur,
chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Fontaine.

Clôture du débat.

7. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1678).

8. — Ordre du jour (p. 1678).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATIONS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que MM. Balmigère, Colombier et Cornette ont été nommés membres de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

En ce qui concerne le conseil supérieur de la mutualité et le conseil supérieur du service social, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a désigné aucun candidat dans le délai fixé, qui expirait hier jeudi 11 mai, à dix-huit heures.

Il y a lieu d'ouvrir un nouveau délai pour le dépôt des candidatures qui devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 18 mai, à dix-huit heures.

— 2 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlementaires.

I. — En ce qui concerne le comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures, en application de l'article 26 du règlement et conformément au texte constitutif de cet organisme, j'invite la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, ainsi que la commission de la production et des échanges, à désigner chacune un candidat et à faire connaître son nom à la présidence au plus tard le jeudi 18 mai 1978, à dix-huit heures.

II. — En ce qui concerne les organismes dont le texte constitutif ne prévoit pas la présentation de candidats par des commissions nommément désignées, je propose à l'Assemblée, conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, de confier :

A la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le soin de désigner un candidat pour le conseil supérieur du pétrole ;

A la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, le soin de désigner quatre candidats pour le conseil national des services publics départementaux et communaux ;

A la commission de la production et des échanges, le soin de désigner deux candidats pour le comité consultatif de l'utilisation de l'énergie et deux candidats pour le conseil supérieur du pétrole.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 18 mai 1978, à dix-huit heures.

— 3 —

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le président, je désire faire une mise au point au sujet de votes intervenus au cours des séances du 9 mai, à l'article 9 et après l'article 9 du projet de loi relatif aux stagiaires de la formation professionnelle.

Mes collègues Cellard, dans le scrutin n° 10 sur l'amendement n° 9 de M. Juquin, Andrieu, dans le scrutin n° 11 sur les amendements n° 39 de la commission et 13 de M. Juquin, et Dubedout, dans le scrutin n° 13 sur l'amendement n° 16 de M. Juquin, ont été portés comme non-votants alors qu'ils désiraient voter pour.

M. le président. Je vous donne acte de ces précisions.

— 4 —

QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle la question orale avec débat de M. Debré à M. le ministre de l'intérieur sur le développement des départements et territoires d'outre-mer.

Je vous informe, mes chers collègues, que nous avons ce matin un ordre du jour très chargé. Je demande donc à chacun d'entre vous de respecter, dans la mesure du possible, son temps de parole.

Rappel au règlement.

M. Michel Debré. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Debré, pour un rappel au règlement.

M. Michel Debré. Je vous demanderai, monsieur le président, de bien vouloir faire part au bureau de l'Assemblée et à la conférence des présidents des propos que je vais tenir.

Cette séance devait être consacrée à une question orale avec débat sur l'avenir des départements et territoires d'outre-mer. Je considère comme extrêmement déplacé qu'aient été inscrites, à la suite, tant de questions orales sans débat, ce qui conduit à diminuer le nombre des orateurs et le temps de parole qui leur est accordé. Enfin, et surtout, le dialogue nécessaire avec le Gouvernement est réduit à l'excès.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Michel Debré. La manière dont sont traitées les questions orales avec débat exigera de ma part, je le crains, une claire mise au point en séance publique un jour où plus de députés seront présents. Certaines questions sont plus importantes que d'autres. Il semble qu'il n'en soit pas tenu compte dans l'établissement de l'ordre du jour.

M. le président. Monsieur Debré, je ferai part de votre observation à la conférence des présidents.

M. Michel Debré. Avec fermeté, j'espère !

M. le président. Oui, mon cher collègue.

DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. M. Debré demande à M. le ministre de l'intérieur s'il n'estime pas qu'à la volonté des électeurs et des électrices, si clairement manifestée, doit correspondre un nouveau bond en avant pour l'équipement, la mise en valeur et la promotion de ces terres françaises que sont les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, j'exprimerai, d'une manière moins vive, un regret qui n'est pas moins important que celui que j'ai déjà formulé.

Le règlement de notre assemblée a fixé désormais à la séance du vendredi matin l'examen des questions orales avec ou sans débat. Or, comme chacun d'entre vous peut le constater, ce jour-là, le nombre des députés présents est extrêmement limité. A vrai dire, il est quasiment limité, hormis quelques-uns de nos collègues qui veulent bien s'intéresser aux problèmes évoqués, aux orateurs inscrits dans le débat ou aux auteurs de question. Il est temps qu'un esprit nouveau vienne animer le bureau de l'Assemblée afin que soit modifiée cette conception qui contraint d'inscrire des questions orales avec débat, même très importantes, à l'ordre du jour du vendredi matin.

Il est vrai, mes chers collègues, que la situation que je déplore présente un avantage : dans le calme d'une matinée, on peut éviter les éclats de voix des grandes séances. Et nous devons aujourd'hui, dans ce calme du matin, devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et en regrettant que des empêchements impératifs aient éloigné de nous M. le ministre de l'intérieur, traiter avec le sérieux qui convient le problème évoqué par la question que j'ai déposée dès la constitution de cette Assemblée.

Ce n'est pas rien que de vouloir traiter des questions qui intéressent d'une manière générale ce que nous avons le droit d'appeler les terres françaises d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie, îles de Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis et Futuna. Voilà qui justifie que l'Assemblée nationale prenne conscience de l'importance des dispositions à prendre au cours des prochaines années.

Et vous, monsieur le secrétaire d'Etat qui venez de prendre vos fonctions, veuillez considérer cette question comme une introduction qui marque le début d'une collaboration que nous souhaitons avoir avec vous, si possible tout au long de cette législature, c'est-à-dire en vous souhaitant une très longue présence rue Oudinot.

Le principal fait — et il n'a pas été suffisamment mis en lumière — c'est qu'aux élections du mois de mars dernier, sur dix-sept élus des départements et territoires d'outre-mer, quatorze appartiennent à la majorité. Et si, dépassant les définitions des appartenances politiques, on considère, comme il se doit, certains candidats extérieurs à la majorité comme des candidats nationaux, on peut affirmer que cette consultation s'est traduite par un raz de marée contre le séparatisme. Cela n'a pas été assez souligné. Comme nous le répétons souvent entre nous, si les électeurs avaient tranché différemment, il est probable qu'on en eût entendu beaucoup d'échos. Or, il se trouve que, dans la totalité des territoires français d'outre-mer, des électeurs et des électrices, cependant bien différents les uns des autres, ont exprimé une opinion catégorique : le rejet du séparatisme. Voilà qui justifie un instant de réflexion, lequel n'est pas sans importance étant donné ce que l'on dit trop souvent, ce que l'on entend presque toujours.

La première cause de cette situation est certainement le désenchantement — le mot est faible — à l'égard des indépendances. Les territoires, qu'ils fussent de souveraineté française ou d'une autre souveraineté, qui ont conquis leur indépendance ou qui, dans certains cas, l'ont reçue malgré eux, connaissent une extrême solitude, généralement préoccupés par de très graves problèmes d'ordre public, souvent confrontés à la misère et menacés par des dictatures, toujours aux prises avec des influences étrangères nullement orientées vers l'intérêt de leurs populations.

Ce désenchantement, on le sent partout, et il faut être, comme certains d'entre nous, habitué des mers et des terres lointaines pour savoir que l'état d'esprit actuel des populations est bien souvent très différent de celui qui était le leur il y a un certain nombre d'années, précisément parce que trop d'expériences ont montré les graves inconvénients des séparatismes et des ruptures.

La deuxième raison de ce vote — il est bon aussi de le souligner publiquement et devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat qui venez de prendre vos fonctions — c'est l'importance de l'œuvre réalisée par notre pays, par la métropole, notamment depuis le début de la V^e République, c'est-à-dire depuis le début du redressement et même de la mutation économique de notre pays, qu'a accompagnée une meilleure prise de conscience à Paris de la fidélité de populations sentimentalement attachées à la France. Sans doute, ne s'agit-il pas ici de faire de la propagande, et beaucoup d'entre nous se sont gardés d'en faire, considérant souvent que cette œuvre de la métropole avait un caractère naturel puisqu'elle s'adressait à des citoyens et à des citoyennes français à l'égard desquels cet effort était justifié. Il n'en est pas moins certain — il faut l'affirmer et en prendre conscience — que l'œuvre de la France a été considérable et dans tous les domaines.

Il est un troisième élément qui explique ce raz de marée et sur lequel il importe d'insister avec peut-être encore plus de fierté : c'est l'attachement de ces hommes et de ces femmes à la liberté française.

A cet égard, les séparatistes nous rendent service car ils existent ; leur propagande est abusive, excessive, mensongère mais nous les laissons la diffuser. Quand on connaît l'absence totale de liberté qui caractérise les pays où les amis de ces séparatistes sont au pouvoir, on peut bien dire que chaque jour qui passe donne un impact particulier à la liberté telle qu'elle existe dans les territoires où flotte le drapeau français, d'autant plus que les voyages sont devenus plus faciles et que les transports aériens sont ouverts à des hommes et à des femmes qui, il y a quelques années, ne pouvaient même pas imaginer voyager un jour ; ils se rendent mieux compte alors de ce qu'il y a de mensonger dans une propagande qui pouvait avoir un impact quand on ne connaissait pas, à l'extérieur, les territoires gérés par les amis de ces séparatistes. Aujourd'hui, on pourrait presque remercier — je ne dis pas subventionner — les séparatistes pour prouver que, sur les terres françaises, il y a des libertés qui n'existent pas ailleurs.

Je ferai ici une courte parenthèse, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que, le cas échéant, vous la fassiez valoir auprès de M. le ministre des affaires étrangères ou au sein du conseil des ministres. Je ne doute pas que, dans les prochains mois, revienne sur le tapis la question de Mayotte. Un certain nombre de chefs d'Etat, dont quelques-uns ont du sang sur les mains, réclameront un nouveau référendum sur Mayotte. N'hésitez pas à répondre que vous l'acceptez s'il y a un référendum libre

dans les trois autres îles des Comores ! Car la question est maintenant entendue : quand on a vu, compris et apprécié tout ce qui se passait dans les trois autres Comores et comment jeunes gens, jeunes filles, hommes déjà âgés, mères de famille, tentaient de les quitter en fraude, au péril de leur vie, pour éviter les exactions et quelquefois les infamies, on se rend compte que, dans cette partie du monde, la petite île de Mayotte, parce qu'y flotte encore le drapeau français, est l'espérance d'hommes et de femmes qui souffrent de la misère mais aussi d'un régime indifférent à la dignité humaine. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

N'hésitez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, si on vous demande un référendum à Mayotte ! Dites : « oui, mais faites en même temps un libre référendum dans les trois autres îles ». Et nous pourrions attendre en paix le résultat de la consultation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais si nous avons assisté à ce raz de marée, ce n'est pas seulement à cause du désenchantement à l'égard des « indépendances », ce n'est pas seulement en raison de l'œuvre considérable accomplie par la France et de l'attachement à la liberté française ; c'est aussi parce que les électeurs et les électrices de ces terres lointaines ont mis dans les députés qu'ils élaient, et en particulier dans ceux de la majorité, donc dans le Gouvernement qu'elle soutient, une très grande espérance.

Ces départements et ces territoires nous font confiance. Ils nous font confiance à la fois pour poursuivre l'œuvre entreprise, pour dominer la crise que plusieurs de ces terres — voire leur quasi-totalité — connaissent aujourd'hui et pour faire face à l'avenir dans des conditions satisfaisantes. Ils se sont tournés vers les adversaires des séparatistes et ils ont fait confiance aux nationaux. La première des conséquences, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que vous avez ici les seuls interlocuteurs valables que demandent les populations.

Que le Gouvernement nous écoute, qu'il discute avec nous, qu'il comprenne nos positions et nos propositions et qu'il agisse, enfin, en concertation avec nous qui représentons la population.

Par le passé, nous avons observé, avec un grand regret, et parfois une très profonde incompréhension, les sourires qui étaient adressés aux séparatistes. Quel avantage la France en a-t-elle tiré ? Quels avantages ces terres lointaines en ont-elles recueilli ? Aucun ! Les électeurs et les électrices ont donné au Gouvernement une réponse quasiment unanime. Comprenez-la désormais et, à notre offre profonde de coopération au cours de ces cinq ans, répondez clairement en affirmant que les élus nationaux sont vos seuls interlocuteurs. Telle est la première leçon à tirer du scrutin qui vient d'avoir lieu. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous avons à travailler mais à quoi ? A quelle tâche nous appliquer ? C'est le sens de mon intervention et, j'en suis persuadé, le sens de celles qui suivront la mienne. Il s'agit d'affirmer une politique globale, fondée sur l'appartenance à la France de ces terres lointaines et, dans le cadre même de cette politique, d'appliquer les politiques spécifiques qu'exigent les caractères géographiques, économiques ou sociaux propres à chacune de ces terres.

Je résumerais en trois propositions la politique globale qu'il conviendrait de conduire : poursuivre le développement économique, persévérer dans la voie de la promotion sociale et humaine et affirmer l'autorité de l'Etat.

La première exigence est certes plus aisée à formuler qu'à appliquer. Au cours des cinq années à venir, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et vos services, devez bien vous rendre compte, grâce à votre action personnelle et à celle que vous conduirez auprès des ministères dont relèvent les terres d'outre-mer, comme toute terre française, de l'importance que revêt, non seulement la mise en valeur de toutes les richesses possibles de ces terres, mais encore la défense acharnée de leurs intérêts économiques — notamment devant les autorités trop souvent incompréhensives du Marché commun.

Les chances et les aptitudes de chaque partie de la terre française sont diverses mais partout se pose un problème de mise en valeur agricole ou industrielle, minière ou maritime, enfin touristique. Cependant il y a quelques grandes affaires.

En voici des exemples.

La première, c'est l'encouragement aux investissements. Alors que j'étais Premier ministre, il y a bien des années, je me félicite d'avoir pris les premières mesures qui ont accordé aux investissements dans nos lointaines terres d'outre-mer les premiers avantages fiscaux et les premières aides financières. Depuis, d'autres sont venues les compléter. Actuellement, presque tous les représentants de ces terres d'outre-mer vous le diront, la grande affaire, c'est la bonne application de ces textes.

D'abord, nous sommes souvent surpris des interprétations restrictives, des lenteurs abusives et, ajouterai-je de la méconnaissance presque totale dont témoignent les services du ministère de l'industrie à l'égard de terres, départements ou territoires, qui dépendent cependant de leur compétence.

En outre, vous vous devez, comme avait tenté de le faire, je crois, votre prédécesseur, de prendre conscience que la tâche de l'Etat consiste aussi à rechercher quels investissements sont possibles. A un moment donné, un commissariat aux investissements avait été créé : il a disparu. Mais peut importer les directions et l'organisation que l'on choisira. Si l'on veut que les lois auxquelles je viens de faire allusion — certaines, je le répète, remontent à 1960 — soient appliquées et donnent les résultats escomptés, au-delà d'une interprétation conforme à la volonté du législateur et des exigences de célérité dans l'examen, il est essentiel que l'Etat, par votre intermédiaire ou sous votre autorité, cherche pour chaque département ou territoire les investissements les mieux adaptés. Il faut agir en sorte que les textes fondamentaux qui offrent de larges facilités soient mieux appliqués qu'il ne l'ont été jusqu'à présent.

De plus, il importe d'utiliser davantage certains instruments de grande qualité et, en particulier, me référant à l'exemple de l'île de la Réunion, je souhaite que l'on reconnaisse aux sociétés d'aménagement foncier l'importance qu'elles méritent d'avoir et que l'on développe leur action dans nombre de départements et de territoires. Néanmoins, il ne suffit pas que le Gouvernement crée, ou aide à créer, de telles sociétés, que l'administration y nomme de bons fonctionnaires ou agents ; encore faut-il ouvrir des crédits qui correspondent à la dimension de la tâche. Toute une série de dispositions ne sont pas encore appliquées outre-mer, par exemple l'indemnité viagère de départ ou la constitution de groupements de producteurs. Nous sommes nombreux à ne pas comprendre pourquoi car ces mesures sont presque indispensables si l'on veut vraiment que les sociétés d'aménagement foncier remplissent leur mission, qui est de transformer les conditions de la production et même la structure de la propriété. A n'en pas douter, il y a là, à l'intérieur de la politique globale de mise en valeur, un problème général sur lequel je tenais à appeler votre attention.

D'un autre côté, l'expérience de ces vingt dernières années nous conduit à une autre constatation, monsieur le secrétaire d'Etat. Dans les bureaux parisiens, ceux de votre secrétariat d'Etat et, davantage encore, dans ceux d'autres ministères, notamment au ministère des finances, il faut lutter contre l'influence de certaines idéologies pour en revenir à ce qui est essentiel.

Il y a une quinzaine d'années, l'accent portait sur la diversification des cultures. Pour beaucoup de terres françaises, c'est vrai, il est bon d'envisager une diversification des cultures, mais il ne faut pas oublier que, plus encore qu'on ne l'a dit, chaque territoire ou département d'outre-mer se consacre à une, deux ou trois productions essentielles : de leur développement et de leur prospérité dépendent le maintien, puis l'élevation du revenu.

S'il est bon de professer des idées justes, comme celle d'une diversification raisonnable, il faut éviter qu'elles ne viennent anéantir les efforts en faveur de la production ou des richesses essentielles car nous travaillons d'abord pour la prospérité des quinze ou vingt prochaines années et non pour un siècle.

Ainsi les élus de la Réunion ou des Antilles vont entretenir tout à l'heure du problème du sucre. Ils auront raison. L'effort pour assurer le développement du « plan sucrier », notamment à la Réunion, est capital. Les dix prochaines années dépendront de la compréhension que vous-même, le ministre de l'agriculture et le ministère des finances manifesterez à l'égard de l'avenir économique du département de la Réunion, qui est lié en priorité au développement de l'économie du sucre. Or des décisions sont urgentes et, au-delà de ces décisions, une grande ténacité. Il en est de même pour d'autres activités, tel l'élevage.

De leur côté, les représentants de la Guyane ou de la Nouvelle-Calédonie vous tiendront des propos analogues. Certaines de leurs ressources, agricoles, minières ou maritimes, sont essentielles. Encore une fois, l'idéologie de la diversification, qui n'est pas mauvaise à condition d'être limitée à son rôle de complément, ne doit pas masquer l'essentiel dont dépend la prospérité de nos départements au cours des années prochaines.

Il convient de souligner particulièrement l'importance économique nouvelle du domaine maritime. Le droit de la mer a profondément changé. La France entière doit prendre conscience des nouvelles richesses que peuvent lui procurer un très grand nombre de ses terres lointaines. Sans doute, si le nouveau droit de la mer donne à la France des possibilités bien plus grandes d'exploitations exclusives, cette nouvelle chance n'est pas donnée à tous les départements et à toutes

les terres lointaines car si certaines sont entourées de mers difficiles ou très profondes, d'autres sont bordées de mers riches et prometteuses.

Presque partout, les prévisions relatives au développement de la pêche dans les vingt prochaines années exigent que le développement économique de nos terres lointaines ne soit pas considéré comme un bénéfice seulement pour chacune de ces terres, mais comme un profit pour la France entière.

Dans ce domaine, il convient de conduire sans tarder un effort de réflexion sur les moyens de faire bénéficier la France de l'essor nouveau de la pêche, puis, très rapidement, une action pratique dont je vous demande de prendre l'initiative afin que cette chance maritime ne soit pas perdue. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cet effort économique doit prendre en compte la défense des intérêts des départements et des territoires d'outre-mer à l'égard des autorités du Marché commun.

Je suis d'autant plus serein en le disant que j'ai assuré en 1960, en ma qualité de Premier ministre, l'intégration de l'outre-mer, plus précisément des départements d'outre-mer, au sein du Marché commun. J'étais alors persuadé d'orienter les départements et, plus tard, les territoires d'outre-mer dans la bonne direction.

A vrai dire, les premières années ont été favorables. L'intégration a été bénéfique au début. N'oublions pas ce que le Marché commun, ou plutôt les autorités communautaires, ont fait en faveur de la politique sucrière. Ne négligeons pas le soutien fourni par le fonds d'équipement européen, géré par les autorités du Marché commun, à nombre de nos terres françaises.

Mais depuis quelques années, sous la pression de certains de nos partenaires nous constatons une attitude à proprement parler inadmissible. Nos partenaires, ou tout au moins certains d'entre eux, vous le savez, veulent ignorer les départements et les territoires d'outre-mer. C'est ainsi que, lors des discussions sur ce malheureux projet d'élection au suffrage universel de l'assemblée européenne, il a fallu que le Gouvernement précédent mette en échec une manœuvre qui tendait à éliminer les électeurs et les électrices des terres françaises d'outre-mer, d'ailleurs à seule fin de réduire la proportion des députés français à l'intérieur de cette assemblée. C'est vous montrer la profondeur et, à bien des égards, l'hypocrisie de certains de nos partenaires vis-à-vis des terres françaises d'outre-mer.

Nous avons aussi constaté une ignorance systématique. Je fais référence à ce malheureux prélèvement sur le riz qui était vraiment scandaleux. Il n'a pu être supprimé qu'au bout de plusieurs mois, et que d'interventions n'a-t-il pas fallu faire ! Nous sommes surpris à l'extrême de l'hostilité systématique manifestée à l'égard de notre production du rhum. Bien que strictement indéfendable, la thèse allemande à ce sujet est cependant admise, au détriment de la thèse française, la seule valable du point de vue économique comme du point de vue politique.

Bien plus : les responsables de la commission économique accordent une faveur en quelque sorte aux Etats sous-développés. Ils font preuve d'une hypocrisie inadmissible dans la mesure où la main-d'œuvre dans ces pays n'est ni payée, ni protégée. Dans des terres moins développées, mais en voie de développement, comme les nôtres, la main-d'œuvre est payée et protégée. La commission de la Communauté économique européenne, c'est clair, fait semblant de ne pas comprendre que c'est nous qui marquons le progrès. C'est nous qui devrions être favorisés, par rapport à des Etats où les gouvernements maintiennent la main-d'œuvre dans la misère — et sans aucune protection sociale — à tel point que les membres de la commission devraient en avoir honte.

Un point particulier doit être mis en lumière. Il est fondamental, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en vous rendant au conseil des ministres vous appeliez l'attention sur la nécessité de protéger certaines productions de nos départements et territoires d'outre-mer, à l'image de ce qu'on a fait pour la Grande-Bretagne ou l'Irlande, pays développés. Il est vraiment inadmissible de ne pas accepter que des exceptions introduites pour des territoires européens largement développés ne puissent pas l'être pour des territoires non européens de la Communauté, sous le simple prétexte que le drapeau français flotte sur ces terres.

Sur ce point, vous avez à remonter la pente, monsieur le secrétaire d'Etat. Je souhaite que le succès vienne couronner vos efforts.

Au-delà de cette politique de développement économique, ou plutôt l'accompagnant, il faut poursuivre la politique de promotion sociale et humaine. Je tiens à souligner à mes collègues

de la métropole ici présents que l'effort de la France dans les départements et territoires d'outre-mer a été considérable et, à bien des égards, exemplaire.

Non seulement, nous n'avons pas à rougir de l'œuvre accomplie mais, au contraire, nous pouvons manifester une très grande fierté. En effet, la présence de la France se marque d'abord par une certaine conception de la dignité de la personne humaine, qui se constate dans l'œuvre éducative. Les crédits et le nombre des maîtres ont été augmentés ces dernières années dans des proportions qui justifient à bien des égards la satisfaction manifestée par les électeurs et les électrices.

Cette œuvre d'éducation, monsieur le secrétaire d'Etat, doit être poursuivie, d'abord parce que la population a très fortement augmenté, au contraire du déclin démographique qui sévit en la métropole, où les classes de jeunes enfants sont malheureusement moins nombreuses depuis une dizaine d'années. La pause que l'on peut envisager ici pour certaines constructions scolaires ne peut l'être là-bas.

Cependant, il ne s'agit pas seulement de quantité. Il faut également répondre à l'exigence, des temps que nous vivons, celle d'un perpétuel progrès, des années de retard viennent d'être rattrapées, mais il faut continuer à progresser. En ce qui concerne l'enseignement technique, qui dépend du ministère de l'éducation, et la formation professionnelle, qui est du ressort du ministère du travail, des progrès indiscutables ont été accomplis, mais il faudra encore aller plus loin dans les cinq prochaines années. Maintenant que l'éducation de base a été assez largement diffusée, vous devez consacrer tous vos efforts à donner à tous les garçons et à toutes les filles la connaissance d'un métier, à faire comprendre aux parents agriculteurs que leurs enfants doivent, s'ils veulent obtenir un meilleur rendement sur leur terre, suivre des cours de formation agricole, et à développer les possibilités d'apprentissage de certains métiers, car il y a là, en fin de compte, l'une des conditions pour de futurs investissements industriels. Cette œuvre, le ministre de l'éducation l'a déjà bien engagée dans certains départements, mais il doit la généraliser, et vous devez, monsieur le secrétaire d'Etat, vous en considérer comme le gardien.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous donnons une chance — et il faut continuer — aux plus brillants de nos garçons et de nos filles. Mais ne nous trompons pas et prenons garde à ne pas développer des disciplines qui ne formeraient que des chômeurs. L'enseignement supérieur doit, pour une bonne part, être inspiré par le souci de l'emploi et être adapté aux besoins.

Il convient aussi de ne pas dispenser un enseignement supérieur au rabais. Dans certains cas, il est capital que les étudiants des départements et terres françaises, fussent-ils des départements lointains, fussent-elles des terres lointaines, viennent terminer en métropole un enseignement supérieur de haute qualité. Peut-être en sera-t-il différemment dans une dizaine ou dans une quinzaine d'années, mais, en attendant, dans l'intérêt même de la promotion des étudiants, nous devons veiller à ce que l'enseignement supérieur ne soit pas de médiocre qualité.

J'entends dire que dans certains territoires étrangers ou dans certaines terres indépendantes, des centres universitaires ou même des universités sont mis à la disposition des étudiants. Mais ne nous attardons pas à ces exemples car, bien souvent, l'enseignement qui est dispensé dans ces établissements est d'une qualité médiocre.

Nous devons avoir le souci que nos étudiants et nos étudiantes, fussent-ils de terres très lointaines, parviennent au même niveau de connaissance que les jeunes de la métropole. Ce souci de la qualité ne doit certes pas nous empêcher de développer, sur place, les centres universitaires qui sont indispensables, mais il doit conduire, pendant de longues années encore, à favoriser la venue en France métropolitaine de nos étudiants en fin d'études et soucieux d'obtenir des diplômes de haute qualification.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Michel Debré. Je prendrai mon temps, monsieur le président.

De l'enseignement, on passe tout naturellement à la culture. Les cultures locales existent, et il importe de les respecter, mais n'oublions pas que la promotion des hommes passe par la connaissance de la langue française. Il est intéressant de voir les séparatistes mettre l'accent sur des cultures locales pour enfermer dans une sorte de ghetto les populations dont ils affirment vouloir la promotion. Tout en respectant les particularités locales, les traditions fondamentales qui sont enracinées dans l'âme de ces populations, et leur donnent une personnalité, notre effort doit porter sur la diffusion de la langue et de la culture française. Telle est, en effet, la seule façon de favoriser la promotion des générations présentes et futures.

Au-delà de cet effort d'éducation et de culture, il nous faut résoudre les problèmes sociaux, et en premier lieu celui de la démographie. Sur ce point, notre politique ne peut être la même partout — car des départements sont surpeuplés et d'autres terres sous-peuplées — mais l'action du Gouvernement doit être néanmoins inspirée par certaines orientations communes.

Nous devons veiller à l'équilibre de la population et des ressources et, en même temps, respecter, comme en métropole, le foyer familial. Nous devons, notamment, encourager les familles de trois ou quatre enfants et les aider à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent.

Pour les départements et territoires surpeuplés se pose le grand problème de l'osmose avec la métropole. Il y a quelques années, des séparatistes ont gémi devant le phénomène de la migration en métropole. Les résultats sont là. Nous rencontrons certes, ici ou là, certains échecs, mais le bilan est largement positif tant sur le plan de la promotion des hommes que sur celui du développement de l'économie.

L'Agence nationale pour l'emploi utilise des procédures bien souvent trop lentes, qui ne répondent pas aux aspirations des jeunes gens et des jeunes filles désireux de venir en métropole. Je compte sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour qu'elle prenne conscience, plus qu'elle ne l'a fait au cours de ces deux dernières années, de ses responsabilités vis-à-vis des jeunes qui ont besoin d'elle. Elle doit adopter une attitude de conseil, d'aide, de soutien et éviter des lenteurs administratives qui deviennent insupportables.

Cette dernière considération me conduit tout naturellement à vous parler du troisième aspect, capital, d'une politique globale, à savoir l'autorité de l'Etat, du Gouvernement de la France.

Oui, il est bon de décentraliser. Mais n'oubliez jamais, monsieur le secrétaire d'Etat, que la décentralisation ne doit pas s'assimiler à l'abandon par le Gouvernement de ses responsabilités essentielles. L'unité nationale, la liberté des citoyens, la justice à la fois humaine et efficace, l'équité sociale, l'ordre public, voilà qui exige que le Gouvernement n'abandonne pas ses prérogatives qui sont, en quelque sorte, consubstantielles à la notion d'unité.

Sachons aussi que l'action administrative perd de sa valeur, que vous-même perdez de votre prestige et de votre autorité, devant certaines lenteurs à proprement parler incompréhensibles.

On vous aura certainement dit lors de votre prise de fonctions — du moins je l'espère — et vous aurez compris aux questions qui vous ont été posées ou qui le sont à certains de vos collègues, que le retard de plusieurs mois, voire de plusieurs années, dans l'application de certains textes aux départements ou aux territoires d'outre-mer fait naître un sentiment de colère.

Certes, et je vais y revenir, des mesures d'adaptation sont souvent nécessaires. Mais pourquoi ce délai pour l'indemnité viagère de départ ou les groupements de producteurs ? Il est même des cas — je pense notamment à la taxe sur les transports dans les villes — à propos desquels on peut se demander si l'administration ne commet pas une erreur d'interprétation de la Constitution en exigeant un décret d'application dont la publication est d'ailleurs attendue depuis deux ans.

Cette lenteur de l'administration que l'on traite avec un certain sourire en métropole, est perçue dans nos terres lointaines comme une absence d'autorité de votre secrétariat d'Etat et, d'une manière générale, comme une absence d'autorité de l'Etat. Ce phénomène entraîne des conséquences psychologiques et politiques assez graves.

Le même souci de l'autorité de l'Etat doit nous conduire à répliquer aux ingérences étrangères. Des questions ont été posées par mes collègues de la Réunion et par moi-même, d'autres pourraient l'être par les députés de la Guadeloupe, de la Martinique ou de la Nouvelle-Calédonie.

Qu'est-ce que c'est que cette timidité du Gouvernement et, en particulier, que signifie celle, me semble-t-il, du ministère des affaires étrangères, quand un chef d'Etat, qui n'a aucune leçons à donner, incite des électeurs français à se révolter ? A cet égard, nous avons eu à la Réunion un exemple extraordinaire, qui reviendra sans doute un jour en discussion, de propos inadmissibles. Et c'est avec une surprise attristée que nous avons constaté que la réponse a été, à l'excès me semble-t-il, une réponse de diplomate.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Michel Debré. Il faut être catégorique. Quand un chef d'Etat, qui ne peut pas se vanter d'être un modèle, vient inciter les Réunionnais, dont il ne saurait même pas exactement situer le pays sur la carte et dont il ignore la religion et la culture, à brandir le drapeau de la révolte en des termes inadmissibles, il est capital que la diplomatie française réponde sur un ton autre que celui qui sied à une petite affaire.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être particulièrement vigilant sur ce point, car il est préférable que ces choses-là soient traitées au sein du Gouvernement plutôt que, comme nous allons devoir le faire, devant l'Assemblée : il faut répondre à ces ingérences étrangères à la mesure même de la confiance que les citoyens viennent de manifester, à travers la majorité nationale, à la France et ne pas tolérer que des gouvernements les traitent, et nous traitent, dans des termes et en fonction d'objectifs inacceptables. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

En tant que représentants des territoires français d'outre-mer, nous avons, depuis quelques années, des notes à donner aux ministères. L'une de vos tâches dans les cinq années qui viennent — et nous vous souhaitons bon succès — sera de faire en sorte que les ministères auxquels nous donnons des notes mauvaises améliorent leur comportement.

Ainsi, nous pouvons donner une bonne note au ministère de l'éducation ou à celui de l'équipement qui, au cours de ces dernières années, ont marqué leur intérêt pour les départements d'outre-mer. Pour d'autres, la note est plus moyenne.

Pour une troisième catégorie, elle est nettement insuffisante : j'ai parlé tout à l'heure du ministère de l'industrie, je pourrais aussi mentionner le ministère des affaires étrangères dont nous souhaitons qu'il soit, notamment à Bruxelles, notre défenseur tenace et ardent.

Il serait très important — et c'est l'une de vos tâches — que les chefs de service de tous les ministères aient, à l'égard de nos départements et territoires lointains, la même attitude qu'à l'égard des départements de la métropole et je souhaite pouvoir, dans cinq ans, donner à tous une excellente note.

A côté de cette politique globale se posent des problèmes spécifiques dont la solution exige — nous sommes les premiers à vous le dire — l'adaptation de textes nationaux.

S'agissant, par exemple, du chômage ou du logement, il est bien clair que nous devons bénéficier de mesures inspirées du même esprit et comportant, le cas échéant, des efforts financiers identiques. Mais leur application doit tenir compte des caractères particuliers des départements et territoires d'outre-mer.

J'ajoute cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, que, compte tenu de l'évolution générale et des progrès accomplis, il convient de prendre conscience, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant, des particularités qui caractérisent certains départements ou territoires d'outre-mer par rapport aux autres.

Rien n'est plus décourageant, pour certains d'entre nous, que d'entendre la phrase suivante : on appliquerait bien telle mesure, mais elle serait inadaptée dans tel autre département. C'est une réponse qu'on ne peut plus faire. Si tel texte peut être appliqué à la Réunion et pas aux Antilles, ou à l'inverse, qu'on n'oppose pas aux députés de la Réunion ou aux députés des Antilles les difficultés qu'entraînerait son application à des milliers de kilomètres. Il en est de même pour les territoires.

Il vous appartient de faire en sorte que lorsque un bon texte d'ordre économique ou social, par exemple, peut être appliqué dans un département ou dans un territoire, il le soit, quitte à faire adopter d'autres modalités d'exécution pour tel autre département ou territoire.

Il y a quelques années, une décision de portée générale était acceptable, mais maintenant, avec l'expérience acquise, vos collègues et vous-même devez prendre conscience des caractéristiques spécifiques des départements et territoires d'outre-mer. Ce n'est en aucune façon altérer l'unité nationale, pas plus que les zones d'action rurale ou les primes spécifiques d'emploi n'altèrent l'unité de la métropole, que d'envisager, pour ces départements et ces territoires, des dispositions particulières d'ordre économique ou social.

Je ne doute pas que mes collègues, utilisant très largement, monsieur le président, cette séance qui devait leur être consacrée, vous fassent part des dispositions spécifiques qui leur paraissent indispensables.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris contact avec les représentants élus et avec les administrateurs. Vous allez effectuer des visites dans les territoires et dans les départements. Vous nous avez entendus. Pour ce qui nous concerne, vous pouvez compter sur notre collaboration. J'imagine aisément votre état d'esprit. Ce qui reste à faire est encore considérable et les crédits dont vous disposez vous interdisent de donner une réponse satisfaisante à toutes les demandes qui vous sont présentées.

Dites-vous bien, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est peut-être l'intérêt de ce débat, que nous avons cinq ans devant nous. L'important est de déterminer les objectifs à atteindre au bout de ce laps de temps et de fixer les étapes pour y parvenir. Plus que jamais, ténacité et continuité doivent être les marques de la politique du Gouvernement et de l'action administrative.

Les élus des départements et territoires d'outre-mer ont un sentiment de responsabilité collective. Ils vous demandent de travailler avec eux, et même, le cas échéant, avec ceux d'entre eux, députés de l'opposition, dont le caractère national est indubitable.

Faites-le avec confiance, sans laisser entraver votre action par des pensées ou des arrière-pensées partisans. Collaborez avec tout ce qui est national, sans tenir compte des appartenances politiques, pour l'unité et la cohésion de ces départements et de ces terres avec la mère-patrie. Si l'effort pour mettre en valeur l'économie, promouvoir les hommes et assurer l'autorité de l'Etat éciaire vraiment votre action, celle des autres ministères et de l'ensemble des administrations compétentes, vous nous trouverez toujours à vos côtés.

Nous avons l'intention — je le dis à l'avance à M. le président — d'organiser deux débats par an. L'un, tout naturellement, lors de la session budgétaire, l'autre à la session de printemps. Chacun de ces débats sera inspiré de la même idée : faire de ces cinq années cinq ans de travail très fécond. Ainsi, nous pourrions répondre aux espérances d'hommes et de femmes qui non seulement nous ont fait confiance mais encore ont cru en la capacité de la France de développer et de promouvoir les terres dont ils veulent qu'elles soient, demain comme hier, des terres françaises.

N'oubliez pas — et cela doit éclairer le moindre des problèmes que peuvent vous soumettre les députés représentant ces terres de l'océan Indien, de l'Atlantique Nord, de l'Atlantique Sud, du Pacifique ou du continent américain — que ces départements et ces territoires sont l'image de la France dans le monde. Ce n'est pas rien !

Vous le constaterez : débarquant à la Réunion ou en Nouvelle-Calédonie, aux Antilles ou à Saint-Pierre et Miquelon, tout ce qui sera beau sera considéré par vous-même, comme il l'est par l'étranger, comme une qualité de la France ; tout ce qui n'ira pas sera considéré comme un défaut de la France. Notre raison d'être, la raison de cette collaboration que je vous offre au début de cette législature, est de faire en sorte qu'au cours des années qui viennent, les images de cette France lointaine dispersées dans le monde fassent, chaque année, davantage honneur à la France éternelle, telle que nous en avons tous au cœur une certaine et grande idée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, il est évident que cette question orale avec débat va nous occuper pendant toute la matinée. J'ai donc pris contact avec M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, afin de prévoir, éventuellement, une séance cet après-midi, pour permettre l'examen des questions sans débat. (*Mouvements divers.*)

L'ordre du jour a été fixé par la conférence des présidents, et je suis le premier à regretter que toute la séance de la matinée n'ait pas été consacrée à cette question orale avec débat.

Je suis, je l'avoue, fort embarrassé, mais, les choses étant ce qu'elles sont, j'attends M. Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, pour examiner la possibilité de tenir une séance cet après-midi. Si cela n'est pas possible, je demanderai aux auteurs des questions orales sans débat d'accepter de prolonger la séance jusqu'à quatorze ou quinze heures, étant observé que, quelle que soit la solution retenue, nous risquons de rencontrer des difficultés, les membres du Gouvernement n'ayant pas prévu d'être présents cet après-midi.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Permettez-moi, monsieur le Premier ministre Debré, de vous dire d'abord combien j'ai été profondément touché des paroles extrêmement chaleureuses que vous avez bien voulu m'adresser. Soyez sûr que le très jeune secrétaire d'Etat qui prend maintenant la responsabilité des départements et territoires d'outre-mer français est pleinement conscient de toute l'aide qu'il peut attendre de vous-même et des élus de ces terres françaises d'outre-mer, et qu'il répondra à la confiance que vous avez bien voulu lui manifester aussi clairement, par sa loyauté et son travail.

Je dois d'abord, monsieur le Premier ministre, excuser l'absence de M. le ministre de l'intérieur, retenu, ainsi qu'il vous l'a fait savoir, par des obligations impératives et urgentes. A cet égard, je suis partagé entre deux sentiments : d'une part, le regret de l'absence de M. le ministre de l'intérieur qui aurait, bien sûr, pu prendre la part qui lui revenait dans nos travaux, et, d'autre part, la fierté d'avoir, pour la première fois, la possibilité de traiter devant vous des graves questions qui viennent d'être évoquées, et d'assumer ainsi pleinement, mesdames et messieurs les députés, dès le départ, les responsabilités qui m'ont été confiées par le Président de la République, et dont j'ai une conception à la fois exaltante et exigeante.

J'attache une importance considérable à la mission qui m'a été confiée et, ainsi que vous l'avez tout à l'heure souhaité monsieur le Premier ministre, j'ai bien l'intention d'être pleinement le responsable du combat que vous poursuivez les uns et les autres pour la défense des territoires et départements d'outre-mer. J'entends ne pas me ménager et garder pendant toute la période où je serai chargé de ces problèmes la même détermination passionnée de ne pas laisser la France décevoir ou donner l'impression qu'elle affronte avec faiblesse, lassitude ou lâcheté les grands défis qui lui sont proposés dans ces départements et territoires d'outre-mer et les menaces qui lui viennent parfois de l'extérieur.

Mon tempérament personnel et l'expérience déjà relativement longue que j'ai acquise des responsabilités gouvernementales m'inciteront à refuser systématiquement dans nos relations la facilité et les promesses faites à la légère. Je ne m'engagerai sur rien, à propos de ces difficiles problèmes, sans être absolument certain que les réponses que je vous apporterai seront exactes. Cela doit expliquer la très grande prudence — nécessaire et inévitable — des propos que je tiendrai aujourd'hui.

Depuis un mois, et seulement un mois, j'étudie vos dossiers, et j'ai pu constater à quel point ils sont complexes et nombreux. Je vais maintenant, pendant les deux mois qui viennent, me rendre sur place, dans chacun des départements et territoires d'outre-mer. Cette rapide tournée me permettra de prendre contact avec les réalités de chacun d'entre eux, et j'y rencontrerai la plupart des responsables, au cours d'entretiens que je souhaite méthodiques et approfondis. J'espère que ces brefs passages donneront à nos compatriotes, répartis sur toute la terre, la conviction que leurs affaires seront traitées avec fermeté et rigueur, sans aucune considération pour les intérêts particuliers et les privilèges, mais avec générosité, car mes préoccupations concernent d'abord et toujours les plus pauvres et les plus défavorisés, ceux de nos compatriotes qui attendent encore beaucoup de la France et ont le droit d'être exigeants vis-à-vis d'elle.

Vous pouvez être certain, monsieur le Premier ministre, qu'en matière d'autorité de l'Etat — et d'autorité sur ses fonctionnaires notamment — je veillerai avec soin à ce que vos préoccupations soient suivies de mesures concrètes.

Je me fais moi-même une idée très exigeante de mes responsabilités et, dans mon administration comme auprès de ces fonctionnaires qui ont l'honneur de servir la France dans ces terres lointaines, j'ai l'intention d'affirmer, de réaffirmer — de redresser s'il le faut — l'autorité de l'Etat à laquelle nous sommes tous profondément attachés.

Le Gouvernement se doit de donner de lui-même et de l'Etat qu'il sert une image exaltante dans ces pays lointains où, vous l'avez rappelé, notre drapeau, par sa présence, témoigne de l'universalité de notre civilisation et de notre vocation à partager la vie et les problèmes du monde entier.

Parce que notre drapeau témoigne, dans ces terres lointaines, de la présence de la France, parce que nos fonctionnaires doivent être l'image de l'Etat français, il est indispensable que, dans leur action et dans celle que nous conduirons avec eux, aucune faiblesse, aucune complaisance, aucune lâcheté ne puisse apparaître.

Bien sûr, et vous me le pardonnerez tous, ce que je sais est encore peu de chose au regard de ce que je dois savoir ; ce que j'ai pu juger est encore partiel, au regard de l'ampleur de vos problèmes et de vos difficultés.

Je ne pourrai donc aujourd'hui vous répondre sur tous les points qui seront évoqués, mais je vais beaucoup vous écouter, et vous pouvez être assuré, monsieur le Premier ministre, que j'ai accordé la plus grande attention à votre exposé.

Je présenterai donc simplement quelques idées générales qui constituent pour moi les lignes de force de l'action que j'entends mener.

Il est évident que ces lignes de force, telles que je les perçois à travers ce que les représentants de ces départements et territoires ont pu me dire, à travers mes lectures et les informations que me communiquent les fonctionnaires de mon administration, doivent être approfondies et affinées au cours des mois qui viennent.

Ce n'est que progressivement que nous pourrons mettre au point, ainsi que vous le souhaitez, monsieur le Premier ministre, un programme de progrès économique, social et politique pour nos départements et territoires d'outre-mer.

Aujourd'hui, au point où je me trouve de la réflexion et de la préparation de l'action, je vois déjà se dessiner huit lignes de force que je vais très brièvement énumérer pour que vous sentiez, dès aujourd'hui, ce que sont mes principales préoccupations.

Comme vous, monsieur le Premier ministre, je comprends parfaitement la signification des résultats des élections législatives dans les départements et territoires d'outre-mer. Nos compatriotes d'outre-mer ont tranché. Je crois que, maintenant,

l'attachement de ces départements et territoires à notre pays doit être, une fois pour toutes, considéré comme une chose acquise. Il n'est donc pas question de revenir sur les décisions qui ont été prises ; il n'est plus question de parler d'indépendance ni de séparatisme. Au point où nous nous trouvons maintenant, chaque citoyen français, chaque responsable est soumis aux lois de la République et, pour ma part, je m'en tiendrai aux décisions qui ont été prises par le Gouvernement et par le Parlement.

Le raz-de-marée contre le séparatisme que vous avez évoqué, l'œuvre remarquable accomplie par la France depuis le début de la V^e République constituent pour nous un encouragement à poursuivre dans la même voie et à manifester notre fierté de cette politique d'honneur et de sérénité qui a été engagée.

La France peut être fière de ce qu'elle a réalisé dans ces départements et dans ces territoires ; elle n'a pas de complexe à avoir.

La première règle, pour moi, sera donc d'appliquer clairement la loi de la France, d'appliquer les décisions prises par le Parlement et de faire en sorte que nous puissions partout montrer que nous avons toutes les raisons d'être fiers du passé et confiants dans l'avenir.

Ma deuxième préoccupation sera de faire en sorte que, ainsi que vous l'avez tout à l'heure demandé, monsieur le Premier ministre, nous puissions donner progressivement à nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer les mêmes droits sociaux que ceux dont jouissent les Français de métropole, en tenant compte, bien sûr, de la spécificité des problèmes de chaque département et de chaque territoire, et en respectant des étapes compatibles avec les possibilités financières de la nation. Il y aura donc un étalement dans le temps, mais nous devons manifester clairement notre détermination.

Ces hommes et ces femmes qui ont choisi la France doivent bénéficier peu à peu des mêmes droits que les citoyens français vivant en métropole. Mais la jouissance des droits implique aussi le respect des mêmes devoirs, notamment à l'égard de la loi et de l'impôt. Nos compatriotes des territoires d'outre-mer devront donc choisir, à brève échéance, entre le maintien de certains privilèges et de certaines situations particulières qui, je le crains, éloigneraient peu à peu ces territoires de la métropole et, au contraire, des réformes qui les rapprocheront de la métropole du point de vue politique, social, économique et fiscal, et leur permettront de bénéficier peu à peu des mêmes avantages.

En troisième lieu, nous devons tirer le meilleur parti possible des chances économiques propres aux départements et territoires d'outre-mer. Même si les marchés intérieurs sont limités du fait que leur population est relativement peu nombreuse, la consommation des populations locales s'accroît sans cesse. En outre, ces départements et territoires d'outre-mer ont des chances propres, liées au climat, à la situation géographique ou aux ressources particulières, chances dont il faut tirer le meilleur parti, en organisant méthodiquement les relations avec la métropole. Les activités traditionnelles, que vous appelez tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, doivent être la base du développement économique de l'outre-mer.

En quatrième lieu, il me paraît indispensable d'élargir les débouchés économiques des départements et territoires d'outre-mer par une utilisation judicieuse des possibilités offertes par la Communauté économique européenne, et cela, je le sais, de façon différente pour les uns et pour les autres, car les problèmes ne sont pas les mêmes.

Je conduirai à cet égard, monsieur le Premier ministre, une politique exigeante qui tiendra une très grande place dans l'ensemble de mon action. J'ai déjà pu mesurer, depuis un mois que j'assume ces fonctions, combien cette question est grave, importante, voire menaçante. Il est indispensable d'utiliser les clauses de sauvegarde déjà mises en place à la demande de la France. Toutes les possibilités offertes par la Communauté doivent être utilisées, mais en prévoyant des moyens de protection indispensables, notamment vis-à-vis des pays tiers associés à la Communauté.

Cinquième ligne de force : il faut aider les départements et territoires d'outre-mer à tirer le meilleur parti de leur environnement régional.

Les départements et territoires d'outre-mer, qui appartiennent à l'ensemble économique français et qui, demain, appartiendront pleinement à l'ensemble économique européen, se situent aussi dans un ensemble économique régional.

Sans remettre en cause la sécurité de ces populations et les liens qui les unissent à la France, nous avons le devoir d'ouvrir les départements et territoires d'outre-mer sur leur environnement régional, afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti de leurs possibilités, qui existent même si elles ne sont pas toujours considérables.

Sixième ligne de force : il convient de donner aux populations d'outre-mer une véritable possibilité d'épanouissement personnel, ce qui pose le problème de la formation et de la qualification que vous avez tout à l'heure évoqué, monsieur le Premier ministre, et qui constitue pour moi une priorité absolue. Nous devons permettre à tous les jeunes de l'outre-mer d'accéder à la qualification, et cela dans les meilleures conditions, sans jamais accepter une formation au rabais qui n'aurait, pour la France, aucun intérêt, et qui serait très décourageante pour les intéressés.

La culture me paraît être un élément essentiel de cet ensemble français que constituent les départements et territoires d'outre-mer. Mais l'attachement à la culture française et son développement ne doivent pas être synonymes d'un abandon de la culture locale.

Cette culture ancestrale, propre à chacune de ces communautés d'hommes, doit être respectée. C'est d'ailleurs la grandeur de la France que d'être suffisamment vivante et confiante en elle-même pour pouvoir développer sa culture, sa langue et sa civilisation, tout en préservant en son sein la vie de ces cultures ancestrales et ces particularismes qui font sa richesse et sa diversité.

Il me paraît indispensable d'engager rapidement des actions de soutien économique au moment où la crise mondiale frappe de plein fouet les économies des départements et des territoires d'outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Ce soutien devrait permettre de compenser les malheurs des temps et de maintenir les revenus au niveau approximatif où ils se trouvaient avant le début de la crise. Nous devons nous efforcer de diversifier les activités et d'injecter des moyens financiers nouveaux là où la déflation risque d'avoir des conséquences sociales redoutables. Telle est l'une des tâches importantes dont je me préoccupe dès maintenant.

Mesdames, messieurs, je tiens à exprimer ma foi dans ces départements et territoires d'outre-mer, ma confiance dans leur économie et dans leur société. Les populations de ces territoires ne doivent pas avoir peur des initiatives nouvelles et des reconversions éventuelles. Quant aux diversifications d'activités, elles doivent être engagées avec prudence et sans porter atteinte aux activités traditionnelles, comme l'a justement souligné M. Debré.

Nous devons veiller à ce que les départements et les territoires d'outre-mer puissent s'affranchir des traditions économiques trop bien établies et qui datent d'une ère aujourd'hui révolue. Il faut prendre le risque du changement et du progrès, c'est le meilleur service que nous puissions rendre à nos compatriotes de ces départements et territoires. Cet objectif me conduira quelquefois à affronter des intérêts conservateurs et particuliers, mais je le ferai avec l'exigence que requièrent le sens de la France et mon devoir.

Monsieur Debré, vous m'avez demandé de travailler avec les représentants des populations, avec ces députés qui viennent d'être élus par les populations des départements et territoires d'outre-mer.

Je le ferai avec loyauté et confiance envers ces partenaires de la majorité qui soutiennent l'action du Gouvernement. Je le ferai avec tolérance envers les élus de l'opposition chaque fois qu'ils respecteront l'autorité et la grandeur de la France.

Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, pour votre confiance et votre offre de collaboration. Soyez assuré de ma totale loyauté. Vous connaissez l'admiration que je vous porte et vous savez combien le jeune secrétaire d'Etat que je suis, engagé dans la vie politique depuis douze ans, a été marqué par votre action et par les services que vous avez rendus à notre pays.

Mesdames, messieurs, vous pouvez également être assurés de ma confiance et de ma loyauté. Je combattrai pour les départements et territoires d'outre-mer sans aucune considération partisane, en pensant simplement à l'intérêt des populations d'outre-mer, de ces hommes et de ces femmes qui attendent de la France des réponses, quelquefois des secours et, en tout cas, l'espérance.

Seul l'intérêt supérieur de notre pays me guidera. Je conduirai mon action avec loyauté envers la France, dans le respect de la parole que je vous donne aujourd'hui et avec le sens de mon devoir de premier défenseur des départements et territoires d'outre-mer, tâche que le Président de la République a bien voulu me faire l'honneur de m'assigner. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous confirme que nous allons consacrer la matinée à cette question avec débat. Je prie cependant chaque orateur de faire en sorte que nous puissions terminer nos travaux à une heure raisonnable.

La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, j'ai probablement abusé tout à l'heure de la parole, mais le sujet le méritait.

M. le président. Vous n'en avez pas abusé puisque je vous ai laissé vous exprimer aussi longtemps que vous le souhaitiez.

M. Michel Debré. Aussi me bornerai-je à prendre acte des déclarations de M. le secrétaire d'Etat, en renouvelant les souhaits que j'ai exprimés en conclusion de mon intervention.

L'œuvre accomplie dans les départements et territoires d'outre-mer, qui a si bien commencé au cours de ces dernières années, doit être poursuivie non seulement en fonction du caractère particulier de chaque département et en considération des hommes et des femmes de ces départements et de ces territoires, mais en fonction d'une conception nationale.

Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, et celle du Gouvernement à l'égard des départements et territoires d'outre-mer doivent en effet s'inscrire dans la politique générale de la France dans le monde. Nous ne nourrissons d'autre ambition que celle de concourir, dans les cinq années à venir, au renforcement et à l'épanouissement de la présence et de l'autorité de la France dans les départements et les territoires qui nous ont élus. Cela explique mon appel à la collaboration entre le Gouvernement et les parlementaires nationaux de ces circonscriptions.

Je prends acte, monsieur le secrétaire d'Etat, de vos conclusions, en vous remerciant de vos propos. Nous serons vigilants à votre égard, comme il se doit, mais nous parlons confiants. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue M. Michel Debré d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de traiter des problèmes si importants des départements et territoires d'outre-mer. Je remercie aussi M. le secrétaire d'Etat pour sa participation à nos travaux et je lui souhaite la bienvenue, en espérant que son action sera durable et efficace.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons gagné mais nous n'avons pas vaincu. Le vote de la majorité de nos compatriotes d'outre-mer ne se traduit pas par une satisfaction béate ; il révèle, au contraire, une volonté d'orientation politique et d'espérance.

Les échéances électorales passées, les problèmes qui se seraient encore aggravés si mes compatriotes avaient succombé au chant des sirènes, demeurent et commandent. Nous voici, comme le disait Rimbaud, revenus à la terre, à cette rugueuse réalité qu'il faut désormais étreindre.

Les problèmes sont difficiles à résoudre et il semble que l'économie de la France ne permette plus, dans certains cas, de mener les actions de naguère.

Certains estiment qu'on ne peut pas éternellement, par une sorte d'acharnement thérapeutique, sauver les canards boiteux. Ils oublient tout simplement qu'au-delà de ces propos, il y a des hommes et des femmes qui ne demandent qu'à vivre.

Je reconnais, monsieur le secrétaire d'Etat, que la situation est difficile. A cet égard, il me vient à l'esprit une comparaison et une pensée.

Je reprendrai la comparaison qu'hier encore un de mes collègues employait dans sa réponse à un ministre à propos des coûts parfois lourds de notre économie. Lorsqu'on lance une fusée, on dépense beaucoup plus d'énergie à la mettre sur orbite qu'à la maintenir par la suite. Par conséquent, il faut consentir dès maintenant un effort plus important pour que demain nous puissions nous maintenir.

La pensée ? En vérité, la situation n'est pas difficile. Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

Je répète que ce vote est la manifestation d'une orientation politique.

Nous avons voté, nous nous sommes autodéterminés, comme nous y invitaient le colonel Khadafi et je ne sais quel « Machin », quel comité de l'Organisation de l'unité africaine, et nous avons choisi la France. Nous nous sommes amarrés à la France, bateau battu par les flots mais qui ne sombre jamais. Vous avez reconnu la devise de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. Nous ne sombrerons jamais si notre point d'ancrage ne cède pas.

La population a apporté la démonstration qu'elle est viscéralement attachée à la France. Il appartient maintenant au Gouvernement de la France de nous apporter la démonstration qu'il mettra tout en œuvre pour résoudre nos difficultés.

Il y a peu de temps encore, l'Océan Indien était un prolongement de l'Europe. Mais depuis l'accession à l'indépendance de l'île Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de Mayotte, la France est devenue la seule puissance ni africaine ni asiatique à subsister dans ce secteur du monde de par la volonté librement et démocratiquement manifestée de sa population. Par conséquent, la métropole se doit d'assurer non seulement notre sécurité vis-à-vis des appétits qui ne manquent pas dans ce secteur, mais aussi notre développement. Or nous avons souvent l'impression que l'évocation de l'outre-mer provoque une sorte de complexe de culpabilité des pouvoirs publics. Nous avons aussi mauvaise conscience car l'opposition, par ses médias, par la presse, a fini par donner de nos îles une image de marque qui ne correspond pas à la réalité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je paraphraserai Clemenceau en déclarant que ce n'est pas parce que nous ne sommes pas identiques que nous ne serions pas vos semblables.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez des devoirs vis-à-vis des départements d'outre-mer, mais nous avons, nous aussi, des devoirs vis-à-vis de la métropole.

Il est certain que la France a permis à notre île de s'intégrer dans le monde industriel, avec les avantages et les inconvénients que cela présente.

Les inconvénients sont indéniables : transfert des coûts de production puisque nous supportons les mêmes charges sociales et fiscales que la métropole, face à une concurrence sauvage qui ne connaît pas de protection sociale ; transfert des modes de vie et de consommation, de sorte que nos importations augmentent alors que nos productions diminuent.

A côté de ces handicaps, il existe des potentialités vivantes et vivaces qu'il conviendrait de mettre en valeur.

Comme l'a indiqué M. le Premier ministre Michel Debré, c'est au sein d'une politique globale de développement qu'il faut considérer la question.

Certains de nos problèmes sont ponctuels, je n'en citerai que deux pour abréger mon intervention.

Le premier concerne l'emploi. Sur dix personnes qui viennent nous consulter à nos permanences, neuf nous demandent de les aider à trouver du travail. Je sais que le problème n'est pas facile à résoudre.

Comme M. Michel Debré l'a déclaré, il nous faudra faciliter l'accès en métropole, en offrant des emplois et en favorisant la promotion sociale. Des crédits pourront être alloués pour subvenir aux frais de voyage, à l'accueil en métropole et au développement de la formation professionnelle. Une solution réside aussi dans la création d'emplois par la promotion d'activités nouvelles. Les incitations fiscales dues à l'initiative de M. le Premier ministre, ont largement contribué à l'essor de ces départements, mais elles doivent être étendues à d'autres secteurs que celui du tourisme.

Les petites et moyennes entreprises qui représentent un foyer de main-d'œuvre, doivent être en mesure de bénéficier de prêts propres à favoriser leur création et leur développement.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Fontaine.

M. Jean Fontaine. Oui, monsieur le président.

Je ne puis quitter cette tribune sans aborder, après M. le Premier ministre, la question du prix du sucre et de la canne-à-sucre. Cette question est vitale pour nous.

Il appartient au Gouvernement de prendre une décision politique, au-delà de toute considération de revenu ou de rentabilité. Le Gouvernement assumera-t-il sa responsabilité en accordant aux planteurs de canne-à-sucre le juste prix qu'ils demandent pour leur permettre de vivre ?

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous renouvelle nos souhaits de bienvenue à ce banc et j'espère que vos fonctions vous permettront de nous aider à promouvoir une politique de développement économique et social dans les départements d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Prenant la parole pour la première fois dans cette enceinte, je suis très heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de saluer votre présence au banc du Gouvernement.

Après mes collègues Michel Debré et Jean Fontaine, je souhaite insister sur un point qui me paraît fondamental.

Le scrutin de mars dans le département de la Réunion ne doit pas être interprété comme un témoignage de satisfaction de la part des électeurs, mais plutôt comme une aspiration au changement et comme un espoir pour les cinq ans à venir de voir enfin notre département intégré totalement dans la nation française.

C'est pourquoi je souhaiterais compléter les exposés précédents en attirant l'attention du Gouvernement sur plusieurs points qui devraient faire l'objet d'un examen et de décisions rapides. Je considère que leur réalisation est de nature à réparer une injustice sociale criante par rapport aux Français de métropole.

Le premier, le plus préoccupant, découle de la situation de l'emploi.

La Réunion a ressenti encore plus que la métropole la crise économique. Les licenciements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ont dépassé le chiffre de 4 000 ces dernières années, et le processus s'accélère.

Avec l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, près de 20 000 demandes d'emplois non satisfaites ont été dénombrées en mars, et ce chiffre est loin de correspondre à la réalité.

En effet, nombre de chômeurs ne vont pas se faire pointer régulièrement chaque mois car la plupart d'entre eux se lassent de le faire, durant plusieurs mois ou plusieurs années, pour la simple raison qu'ils ne perçoivent aucune indemnité : ni aide publique, ni allocation chômage. Il est bon de préciser que le chômeur ne peut espérer être employé sur les chantiers de chômage appelés depuis peu « chantiers de développement local » pendant plus de deux mois par an. Ils ne bénéficient ni d'allocations familiales, ni d'allocation de logement pour leur épouse forcement au foyer, ni de complément familial. Cette situation devient intolérable. On y peut penser qu'il y a deux sortes de Français : ceux de la métropole et ceux des départements d'outre-mer.

C'est pourquoi sur le plan de la justice sociale, il convient d'œuvrer la mise en place de l'aide publique qui, seule, pourrait permettre à une partie d'entre eux de survivre.

Ne pas vouloir regarder en face la réalité des faits, c'est s'exposer, dans un proche avenir, à une explosion. La résignation aura fatalement des limites.

La deuxième mesure que nous sommes en droit de réclamer est la modification du mode de fixation du plafond de ressources pour les personnes âgées. Alors que ce plafond est, à l'heure actuelle de 1 900 francs en métropole pour une personne seule, il est de 5 892 francs à la Réunion. Or, dans un département où le coût de la vie est de plus de 30 p. 100 supérieur à celui des départements métropolitains, suivant la réponse de M. le ministre de l'intérieur à une question écrite de notre collègue Jean Fontaine — réponse qui est parue au *Journal officiel* le 15 novembre 1977 — comment admettre que les personnes âgées disposent pour vivre de ressources qui s'élevaient à la moitié seulement de celles qu'elles percevaient si elles vivaient dans l'hexagone ?

Cette disparité est en contradiction avec la décision du Président de la République et du Gouvernement d'augmenter le minimum de ressources des personnes âgées.

C'est pourquoi j'insiste pour que le Gouvernement accepte de réparer cette injustice en relevant le plafond de ressources des personnes âgées afin que celui-ci soit identique pour tous. Autrement, nous serions amenés, une fois de plus, à penser qu'il y a deux catégories de Français.

J'ajoute que d'autres prestations sociales nous ont été ou nous seront données d'une manière restrictive : le complément familial nous a été proposé pour un montant inférieur de moitié à celui en vigueur en métropole. De même, dans le calcul de l'allocation de logement, on ne tient que partiellement compte du nombre d'enfants lorsque celui-ci est supérieur à quatre. Est-il normal que les familles les plus nombreuses et les plus pauvres, dont les enfants sont déjà nés, soient ainsi exclues du bénéfice d'un logement décent et condamnées à résider dans des taudis, avec les conséquences qui en découlent pour leur avenir ?

Pour terminer, je dirai que le développement économique de la Réunion est entièrement tributaire de l'agriculture et conditionné par deux décisions primordiales qui devraient être prises dès cette année.

Première décision : il importe que le prix de la canne et du sucre soit enfin rémunérateur pour entraîner une participation accrue des planteurs et des industriels au plan de relance. Comment admettre, en effet, que, pour les cultivateurs, le prix de leur produit n'ait augmenté que de 4 p. 100 en trois ans et que, pour les industriels, il ait baissé de 2 p. 100 pendant la même période, alors que leurs charges se sont considérablement accrues ?

Deuxième décision, impatiemment attendue : il convient que soit effectivement mis en place dès cette année le plan d'aménagement des Hauts, plan d'action prioritaire d'intérêt régional qui a reçu l'approbation de tous, administration et élus. La population attend avec impatience sa réalisation, qui devrait permettre au département de subvenir, pour une grande part, à ses besoins agro-alimentaires et favoriserait la création de plusieurs milliers d'emplois.

Ces mesures sociales et économiques paraissent prioritaires parmi d'autres. Elles sont espérées et attendues par tous les Réunionnais. Leur prise en considération serait de nature à atténuer bien des misères et des inquiétudes.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre attention. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

— 5 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement vient de me faire savoir que les membres du Gouvernement à qui s'adressent les questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour ne pourront être présents cet après-midi.

Nous allons donc poursuivre jusqu'à son terme le débat en cours sur la question de M. Debré, mais nous renverrons à la semaine prochaine les questions orales sans débat. J'en suis désolé et croyez bien que je ferai part de cette fausse manœuvre à la conférence des présidents.

— 6 —

QUESTION ORALE AVEC DEBAT (suite)

DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous reprenons le débat sur la question de M. Debré à M. le ministre de l'intérieur sur le développement des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Marin.

M. Fernand Marin. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Michel Debré a évoqué tout à l'heure à la tribune « la volonté des électeurs et des électrices, si clairement manifestée dans les départements et territoires d'outre-mer ».

A cette évocation m'est revenue aussitôt la pénible impression, ressentie par douze députés appartenant à tous les groupes de l'Assemblée nationale et siégeant à une commission d'enquête parlementaire sur les fraudes électorales dont je fis partie en 1958 à l'île de la Réunion. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Michel Debré. Vous n'êtes pas sérieux !

M. Fernand Marin. Je m'attendais à vos protestations, messieurs. Mais ce que je dis figure aux archives de l'Assemblée nationale. Consultez-les !

Même si, pour la sérénité du débat, on fait abstraction des fraudes, on peut se poser tout de même certaines questions.

M. Fontaine a dit tout à l'heure : « Nous avons gagné, mais pas vaincu. Les problèmes demeurent. » Prenons-en quelques-uns !

En Nouvelle-Calédonie, les autochtones qui constituent 50 p. 100 de la population ne possèdent pas de terre ; en revanche, tous les gros propriétaires fonciers possèdent le tiers des terres données en concession lors de la colonisation française — 90 000 hectares sur 280 000.

M. Jacques Lafleur. D'où tenez-vous ces renseignements ?

M. Fernand Marin. L'industrie minière du nickel y représente 95 p. 100 des exportations et fait vivre tous les autres secteurs économiques ; cette grande île ne dispose cependant que d'une seule usine de transformation du nickel et attend vainement la deuxième, qui était inscrite au VI^e Plan. Dans ces conditions, la stabilité économique ne peut jamais être assurée.

La vente de minerai est tombée de 4 millions de tonnes à 2 millions de tonnes sur le marché japonais ; les circuits commerciaux intérieurs se sont rétrécis ; le chômage s'est élargi ; les fermetures de commerces et entreprises patentés se chiffrent par centaines parmi les cinq milliers dénombrés dans cette île en 1976. Ces données pessimistes sont confirmées par le rapport établi par M. Maurice Blin, sénateur, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite d'une mission d'études effectuée en septembre 1975, donc relativement récente.

En Polynésie, après un rapide mais artificiel et passager développement dû aux tirs atomiques, l'agriculture est aujourd'hui en régression et les exportations ne couvrent qu'un dixième des importations. Dans ces conditions de type colonial, la population vit dans l'insécurité économique et sociale et, pour sa grande majorité, elle connaît une misère extrême : le revenu moyen d'une famille mélanésienne est de 2 000 francs français par an. Si l'on y ajoute que les éléments administratifs du statut coutumier sont gommés, que les langues maternelles sont bannies de la radio, de la télévision et de l'enseignement, que la culture mélanésienne n'a aucune existence légale ni aide spécifique, on devine quelles possibilités de promotion sont offertes aux populations des territoires d'outre-mer.

En fait, les crédits que la France apporte aux territoires d'outre-mer sont essentiellement des crédits d'assistance, et cela leur donne un très grand poids électoral.

La promotion de ces territoires a, en réalité, un préalable impératif : que soit respectée la volonté de leurs peuples de choisir le statut qu'ils désirent. A cet effet, ils doivent pouvoir élire une assemblée représentative au suffrage universel et à la proportionnelle, en bénéficiant des moyens pratiques et des moyens d'information indispensables au libre exercice du droit de vote. Un projet de statut serait discuté avec le Gouvernement français et soumis à la ratification des populations concernées. Ainsi, ces populations pourraient gérer leurs propres affaires et la France jouer un rôle nouveau de coopération et d'amitié.

Hors de ce chemin démocratique pour l'avenir proposé par les communistes français, les promesses demeureront promesses et rien ne sera résolu. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lafleur.

M. Jacques Lafleur. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais parler de la Nouvelle-Calédonie, après M. Marin, qui semble ignorer beaucoup de choses au sujet de ce territoire d'outre-mer.

La première de mes préoccupations est de souligner le caractère humain des problèmes qui se posent actuellement à la Nouvelle-Calédonie. S'ils y sont de même nature que ceux de métropole, ils y revêtent une gravité exceptionnelle.

Mon inquiétude en voyant se dégrader la situation économique tient aux conséquences que cette dégradation ne manquera pas d'entraîner.

Aux troubles sociaux graves qui résulteraient de cette crise s'ajoutent l'impossibilité pour les jeunes de trouver un premier emploi et l'absence d'espoir, pour ceux qui poursuivent leurs études en métropole, de revenir dans leur pays et de parvenir à s'insérer dans la vie active.

La crise économique conduit par ailleurs de nombreux Mélanésiens à regagner les réserves où ils sont obligés de vivre sur quelques ressources communes déjà réduites et bientôt insuffisantes.

A mon souci de protection des familles vient s'ajouter la grave préoccupation de la menace d'une crise ethnique qui découlerait obligatoirement de cette situation.

Pour réduire les risques, que je viens d'évoquer succinctement, il est nécessaire de procéder à certaines réformes.

En effet, la crise économique qui sévit depuis bientôt cinq ans n'est pas due, contrairement à certaines légendes qui entourent la Nouvelle-Calédonie, à une absence de volonté de réformes, mais à deux facteurs essentiels.

Le premier de ces facteurs a trait aux ressources de la Nouvelle-Calédonie qui n'ont cessé de diminuer en fonction de la récession économique mondiale, provoquée en grande partie par le quadruplement du prix du pétrole et dont les effets ont entraîné la chute régulière des ventes de nickel.

J'indiquerai, en passant, qu'en 1969 un représentant du Gouvernement a fait savoir aux acheteurs japonais qu'il leur serait impossible de s'approvisionner en Nouvelle-Calédonie dès 1973. Il paraît alors logique que le Japon ait recherché d'autres sources d'approvisionnement.

Parallèlement à la diminution de ses ressources, les charges du territoire n'ont cessé d'augmenter. Les dépenses d'infrastructures ont été imposées à la Nouvelle-Calédonie pour faire face à un développement économique qui devait être important mais qui n'a jamais eu lieu. En conséquence, le territoire est tenu d'assumer des frais généraux d'une ampleur telle qu'elle dépasse très largement ses moyens actuels. Et, je rappellerai ici, que 30 000 personnes seulement participent aux charges d'entretien d'un territoire qui compte 135 000 habitants.

Le second facteur de cette crise est lié à la nécessité de profondes réformes de structures. Mais il faut savoir que ces réformes ne se feront pas — ou seulement très partiellement — même si nous le désirons absolument, vous comme nous, monsieur le secrétaire d'Etat, et ce pour des raisons d'ordre politique.

Le système actuel permet aux séparatistes de s'opposer à la mise en œuvre de toute réforme de façon à maintenir délibérément le territoire dans un état de crise chronique.

Je pense que, comme moi, vous souhaitez faire aboutir des projets économiques, fiscaux et sociaux. Mais je tiens à souligner que ces progrès sont liés à un préalable : la solution du problème politique par la mise en place d'un système électoral qui permette de dégager une majorité cohérente et efficace.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Jacques Lafleur. Une telle réforme est réclamée par la grande majorité de la population, toutes ethnies confondues.

Il m'est apparu que ce problème particulier n'est pas toujours bien perçu par la métropole qui ignore l'anarchie politique résultant du système électoral.

C'est précisément pour ces raisons que je demande au Gouvernement de nous accorder un sursis car nous sommes aujourd'hui tenus de supporter les conséquences de choix que nous n'avons pas fait.

Je tiens d'ailleurs à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, pour une mesure, intervenue très récemment, concernant un complément d'aide à l'enseignement privé.

Pour terminer, je veux m'associer entièrement à ce qu'a dit M. Michel Debré : « Les résultats favorables à la majorité dans les départements et territoires d'outre-mer aux élections législatives doivent être compris comme un immense espoir de la part de ces populations ». En ce qui concerne le territoire que je représente, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat — vous avez d'ailleurs affirmé tout à l'heure que vous y veilleriez — de faire que la solidarité nationale joue à son égard, au moment où il en a le plus grand besoin. D'avance je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Rivièrez.

M. Hector Rivièrez. Mesdames, messieurs, tout à l'heure, à propos des élections législatives dans les départements et territoires d'outre-mer, un orateur communiste a prononcé le mot de « fraude ».

Pour les communistes et les socialistes, tous les élus d'outre-mer qui ne sont ni communistes, ni socialistes, sont le produit de la fraude. Cela fait onze ans que je siége sur les bancs de cette assemblée, cela fait onze ans que j'entends la même leçon. Cette leçon continuera certainement dans l'avenir, bien que, à chaque consultation, les populations concernées préfèrent, dans leur grande majorité, voter pour nous. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Michel Debré. Très bien !

M. Hector Rivièrez. Mais, pour les communistes ou pour les socialistes, le bon nègre est celui qui vote communiste ou socialiste, le mauvais nègre est celui qui vote autrement ; les bons élus d'outre-mer sont communistes ou socialistes et, nous, nous sommes de mauvais élus.

Cela dit, fermons la parenthèse ! Les chansons, c'est bien joli, à condition toutefois qu'elles ne durent pas trop longtemps.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Après l'intervention de M. Michel Debré, vos déclarations sont très intéressantes. Il est cependant malheureux pour un secrétaire d'Etat de trouver dans son héritage un dossier brûlant comme celui du décret du 20 mars 1973, pris au lendemain des dernières élections législatives, pour restreindre le droit à congé des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer. Cette mesure est malheureuse et inélégante.

Il est incélébrable d'avoir touché aux droits de nos fonctionnaires d'Etat originaires du département d'outre-mer dans lequel ils servent. Combien est regrettable cette discrimination, alors que les textes contenaient tout de même une mesure équitable et intéressante en permettant à nos fonctionnaires servant en métropole d'avoir, eux aussi, des congés tous les trois ans dans leur département d'outre-mer ! Vous savez, en effet, qu'il y a 20 054 fonctionnaires d'Etat titulaires originaires de départements d'outre-mer en service dans la métropole et 7 080 non titulaires, sans compter les fonctionnaires de la défense et ceux des collectivités locales. Je rends hommage à celui qui a décidé cette mesure.

Mais pourquoi avoir modifié dans des conditions aussi mesquines — le mot est peut-être trop fort — ...

M. Jean Fontaine. Non !

M. Hector Rivièrez. ... aussi inconscientes les droits de nos fonctionnaires d'outre-mer en service dans leur département d'origine ? Pourquoi leur demander de payer 50 p. 100 de leurs frais de transport pour le congé administratif baptisé par vos prédécesseurs « congé bonifié » ? Il est petit, pour une grande nation comme la nôtre, d'avoir pris une telle mesure qui, croyez-moi, est vexatoire, discriminatoire et inélégante.

Il vous faut, monsieur le secrétaire d'Etat, comme nous vous l'avons demandé hier au cours de l'audience que vous nous avez réservée, revenir sur ce problème, et cela vous est facile en droit.

Le droit de la fonction publique outre-mer forme un tout, certes, mais il existe aussi une règle qui veut que les fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer aient le même statut que les fonctionnaires en service dans la métropole.

Il y a bien entendu des adaptations, que vous connaissez. Ces adaptations datent de plusieurs dizaines d'années. Il y a unité de droits et de devoirs pour tous les fonctionnaires, qu'ils servent en France métropolitaine ou en France d'outre-mer. Aussi toute mesure prise en faveur des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer ne peut être qu'une mesure d'adaptation et le texte de 1960 prévoit, dans ce cas, une consultation des conseils généraux.

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement qui vous a précédé n'a pas procédé à cette consultation. Nous sommes donc en droit d'affirmer que le décret est entaché d'illégalité. Et en disant cela, je me fonde sur l'interprétation de vos services eux-mêmes qui, en 1968, avaient saisi, pour avis, les conseillers généraux d'un projet de modification de ce système de congé. Ils estimaient, en effet, que, s'agissant de mesures d'adaptation, la consultation des conseils généraux était nécessaire.

Par conséquent, comme nous vous l'avons dit hier, il faut reprendre l'examen de ce dossier, qui constitue un véritable brûlot. Il faut établir les concertations nécessaires avec les syndicats et étudier ce problème dans un esprit de justice. Il n'est pas admissible que les familles des fonctionnaires en service chez nous se voient demander une participation au prix du voyage. Le maintien de cette disposition créerait chez elles un profond malaise.

Enfin, ce texte constitue une faute politique. *Errare humanum est*, disait un proverbe latin avant que Lénine lui-même n'affirme que le pire n'est pas de commettre une faute, mais de persévérer dans l'erreur.

J'en arrive au problème de la Guyane. Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, le plan Guyane est en route. Mais il faut maintenant assurer sa continuité et garantir sa réalisation. Je sais qu'une mission interministérielle s'en occupe. Mais pourquoi ne pas créer un fonds particulier pour le développement de la Guyane ? Tant que nous nous heurterons à des difficultés avec les autres ministères, le plan Guyane ne pourra aller que cahin-caha.

Il faut enfin que soit mise en place l'importante opération forestière qui a été promise et qui constitue un grand dessein de la France.

Tels sont les problèmes, monsieur le secrétaire d'Etat, sur lesquels je voulais appeler votre attention dans les quelques minutes qui m'ont été imparties. Mais dans les mois qui viennent, nous aurons l'occasion de reparler de cette affaire, qui, à la vérité, ne fait que commencer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Votre question, monsieur Michel Debré, est pertinente et pleine d'intérêt.

Vous parlez, mon cher collègue, de la volonté des électeurs si clairement manifestée dans les départements et territoires d'outre-mer. Il s'agit de savoir au bénéfice de qui, et pour quelle idée de la France ?

En fait, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la volonté politique manifestée lors des élections législatives de mars dernier n'est pas celle de ses habitants, mais celle du rassemblement pour la République qui a été à l'origine de découpages et de redécoupages à la mesure de ses idées et de ses hommes.

Aussi peut-on affirmer, messieurs du R. P. R., que vous êtes de bons laïques de costumes ! Mais ne vous étonnez pas si, dans nos territoires, il existe des séparatistes. Est-ce cela la démocratie ?

Pour affiner ce costume que constituent les départements et territoires d'outre-mer, vous osez parler — et c'est votre droit le plus absolu — d'équipement et de promotion de ces terres françaises.

Parlons-en de ces équipements !

En Nouvelle-Calédonie, vous avez institué la loi Billotte. Aujourd'hui, la direction de la société Le Nickel m'informe qu'il est question, soit de licencier 450 personnes, soit de réduire la masse salariale de 12 p. 100 !

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'U. D. R. d'alors a voulu mettre en place les communes. Vous les avez ces communes, mais vous ne les payez pas ! Tenez vos engagements et faites en sorte que les maires soient des magistrats municipaux à part entière, qu'ils disposent de pouvoirs identiques à ceux que détiennent les maires de la métropole et que le financement des communes soit pris en charge par le budget de l'Etat et non par celui du territoire afin d'atténuer le déficit territorial.

Pour la Polynésie française, le cadeau a été la bombe atomique, qui a détruit, vous le savez, toute l'économie locale.

M. Michel Debré. Soyez sérieux !

M. Roch Pidjot. Enfin, vous n'hésitez pas à parler de la promotion de ces terres.

Pour ce qui est de la promotion politique, je dois reconnaître que la Polynésie française a été dotée d'un statut d'autonomie interne qui a été ratifié par l'Assemblée. Mais est-il besoin de souligner que certains membres du R. P. R. n'admettent ce statut qu'avec réticence ?

Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle est toujours délaissée et, monsieur le secrétaire d'Etat, je compte sur vous pour la sortir de cet état de délaissement.

On ne veut pas entendre parler d'autonomie interne car l'on a la hantise qu'elle ne conduise à l'indépendance. Sachez, monsieur Debré, que c'est vous et vos amis qui couvez le feu de l'indépendance : on se souvient de vos découpages et de vos attitudes dans le passé !

Si aujourd'hui, de jeunes Calédoniens, pour la plupart Mélanésiens, réclament l'indépendance, c'est bien à cause de l'intolérance que vous avez manifestée.

Nos populations aspirent à être enfin considérées comme des adultes.

En ce qui concerne la promotion culturelle, il existe, certes, des écoles, mais encore faudrait-il que les enfants connaissent parfaitement leur langue maternelle pour bien parler le français. Jusqu'à présent, les langues tahiticiennes et mélanésiennes ont été bannies de l'enseignement et l'on ne fait rien pour les y introduire.

Les jeunes diplômés n'ont pas d'emploi. Que faites-vous pour leur en trouver ?

Qu'en est-il de la promotion sociale ? Depuis que la Nouvelle-Calédonie est française, on n'a pas cessé de spolier les Mélanésiens. On leur a pris les meilleures terres. On les a chassés de leurs villages ancestraux.

On n'ose pas dire non plus que l'Européen possède 364 hectares par actif agricole tandis que le Mélanésien, lui, ne peut en cultiver que 17 hectares, qui ne sont d'ailleurs pas constitués par des terres de qualité.

Si vous voulez être le défenseur de la promotion et de la culture, cette question foncière doit être étudiée avec courage et dans le respect de tous.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de prendre vos fonctions. Je sais l'action que vous avez menée, dans le cadre de vos responsabilités antérieures, en faveur des immigrés et des jeunes. Je ne doute pas que vous agirez maintenant en faveur des départements d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie.

Vous avez aujourd'hui un lourd héritage à assumer. Ne décevez pas les populations de nos territoires et permettez-leur de garder la confiance naturelle qu'elles ont en la France.

Pourquoi ne proposeriez-vous pas au Parlement des mesures concrètes, telles que la mise en place d'une économie rurale et touristique, toute différente de celle menée au profit de la société Le Nickel, une révision de la loi Billotte en ce qui concerne les exportations de nickel, une entière refonte du système foncier, afin que les Mélanésiens retrouvent leur terre ancestrale, l'enseignement des langues tahitienne et mélanésienne, la mise en œuvre d'un véritable statut d'autonomie interne, que possède déjà — ce n'est pas une nouveauté — la Polynésie française ?

Je ne vous cache pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous attendons beaucoup de votre compétence. Aussi j'ose espérer que vous saurez prendre les mesures concrètes de nature à supprimer cet esprit de mendicité qui se manifeste par des demandes continuelles de subventions spéciales, faute d'avoir une économie véritablement diversifiée.

Polynésiens et Mélanésiens veulent retrouver leur dignité et leur personnalité. Vous vous en rendez compte, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de vos très prochains séjours dans ces territoires.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous saurez faire en sorte que ces terres australes demeurent des territoires français.

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Les promesses de la majorité au pouvoir en faveur des départements et territoires d'outre-mer n'ont jamais manqué.

M. Michel Debré. Les réalisations non plus !

M. Maxime Kalinsky. On constate, à cet égard, un besoin de renouveau constant dans l'illusion et, dès le lendemain des élections législatives, certaines déclarations le confirment. Mais les réalités sont là et rien ne peut les masquer.

Comment se présente la situation dans les départements d'outre-mer ?

La crise du système capitaliste y trouve des prolongements et y revêt des formes encore plus accentuées qu'en France, ce qui se traduit par un recul dans le domaine de l'élevage et de la pêche, ainsi que dans le secteur agricole où la production du sucre, base économique importante des D.O.M., est en chute, où les usines ferment les unes après les autres — le dernier exemple en est donné par la sucrerie Stella, à la Réunion — et où la production de géranium, de vétiver, de vanille, de tabac régresse, sans parler du scandale du thé à la Réunion.

Que sont devenues les promesses sur le développement industriel ?

Pour ne prendre que l'exemple de la Réunion, on y a enregistré, depuis un mois, le dépôt de bilan de l'entreprise de bâtiment Trabayé, où 150 travailleurs ont été privés d'emploi,

517 licenciements à la S.G.T.E., 40 chez Apavou, ainsi que la fermeture de l'usine Stella qui a entraîné le licenciement de 130 travailleurs. Ces 837 travailleurs licenciés vont ainsi s'ajouter aux 50 000 chômeurs, et plus, que compte déjà la Réunion.

Pourtant, travaillant dans un « département français », les travailleurs licenciés pour cause économique à la Réunion ne sont pas considérés à l'identique par rapport aux travailleurs de métropole et ne bénéficient pas de l'allocation chômage.

Le déclin de l'agriculture et de l'industrie explique le déficit aggravé de la balance commerciale. Ne pouvant, en effet, produire ce dont ils ont besoin, les départements d'outre-mer doivent importer, le plus souvent à des conditions très désavantageuses pour eux, et le déséquilibre entre les importations et les exportations s'accroît.

Les accords de Lomé aggravent cette situation car les pays africains associés au Marché commun n'ont pas à subir les inconvénients graves des départements d'outre-mer qui y sont intégrés.

Les produits agricoles sont dévalués par rapport aux produits industriels importés de l'hexagone.

Le chômage est devenu crucial dans les départements d'outre-mer. Il frappe d'une manière totale ou partielle les deux tiers de la population en âge de travailler.

La solution au chômage, le Gouvernement et ses soutiens tentent de la trouver dans les migrations, dans l'exil d'une fraction importante de la population active — environ 20 p. 100 aujourd'hui — qui occupe des postes situés au bas de l'échelle ou vient augmenter le nombre des chômeurs à Paris.

On ne peut dresser un tableau sommaire de la situation des départements d'outre-mer sans parler des crédits publics qui, une fois parvenus, ne sont pas employés, comme il se devrait, mais sont utilisés pour une bonne part au profit de quelques-uns et au détriment de la grande masse des populations concernées.

Les prestations sociales servies en France ne le sont pas dans les départements d'outre-mer, ou le sont avec des discriminations importantes : allocations familiales et allocations logement amputées, pas d'allocations pré et post-natales, complément familial à 50 p. 100, etc. La liste est longue.

Malgré les promesses faites en 1974, le fossé tend à se creuser entre le S.M.I.C. accordé en France et celui qui est attribué dans les départements d'outre-mer.

Les prix étant bien plus élevés dans ces départements, il en résulte que le niveau de vie moyen y est inférieur de trois ou quatre fois au niveau de vie, pourtant insuffisant, de la population française métropolitaine.

Pour répondre positivement à toutes ces questions, il faut permettre à chacun des peuples de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion de gérer ses affaires de telle sorte que l'agriculture soit modernisée et diversifiée, que toute l'économie soit réorientée dans le sens de l'intérêt de la population concernée et que l'utilisation des crédits dont ils disposent réponde à l'intérêt général.

Ces peuples peuvent et doivent pouvoir vivre dignement.

Développer l'économie, réduire le chômage exige aussi, dans l'immédiat, que l'on consacre suffisamment de crédits à l'aide publique aux chômeurs et que s'exerce un contrôle effectif de l'utilisation de ces fonds par les travailleurs eux-mêmes, afin d'en finir avec les pressions que cet argent, laissé aux mains de certains, permet aujourd'hui.

Il faut aussi établir une démocratie, en commençant par donner le droit à tous les courants de pensée de s'exprimer à la radio et à la télévision.

En un mot, ce dont souffrent les départements d'outre-mer, ce qu'il faut enrayer pour répondre à la question posée par M. Debré, c'est la maladie que vous y entretenez actuellement et qui s'appelle « colonialisme ». (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Rappel au règlement.

M. Roger Gouhier. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gouhier, pour un rappel au règlement.

M. Roger Gouhier. Monsieur le président, je ne mets pas en cause l'intérêt du débat qui nous occupe.

Mais ce qui se passe ce matin montre que le Gouvernement devrait prévoir à d'autres moments des débats généraux sur des questions importantes comme celle qui est aujourd'hui soulevée. En effet, le vendredi matin, les députés qui le désirent doivent pouvoir poser des questions orales sans débat sans avoir à mettre en cause leur programme de travail.

Je demande donc que la conférence des présidents examine ce problème, afin que, dans l'avenir, chacun puisse s'exprimer ici dans le bon ordre et que le travail de notre Assemblée soit sérieux.

M. le président. Monsieur Gouhier, je suis tout à fait de votre avis. Croyez que votre observation sera scrupuleusement répétée lors de la conférence des présidents.

Reprise du débat.

M. le président. La parole est à M. Flosse.

M. Gaston Flosse. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, Tahiti, Bora-Bora, Rangiroa, les îles Marquises, autant de noms exotiques qui évoquent sans doute des images pleines de soleil ; et vous vous dites peut-être, en votre for intérieur : « Quelle chance d'habiter un pays aussi merveilleux, loin des soucis de la vie moderne ! »

Chers collègues, il est temps que ces images d'Epinal longtemps entretenues par les récits de Ségalen, de Pierre Loti ou par les peintures de Gauguin ne cachent plus une réalité plus concrète.

Certes, le pays que j'ai l'honneur de représenter est incontestablement l'un des plus beaux au monde. Mais, hélas ! ce beau pays connaît également les problèmes que sont le chômage, la cherté de la vie, la délinquance, les inégalités sociales, une balance commerciale déficitaire à 95 p. 100.

D'une économie de cueillette où elle se confinait avant les années 60, la Polynésie a brusquement été plongée, en moins de dix ans, dans une économie complexe de xx^e siècle, dès l'ouverture, en 1961, de l'aérodrome international, mais surtout dès 1963, date de l'installation du centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie.

Le produit intérieur brut de la Polynésie a augmenté, entre 1960 et 1970, de 450 p. 100, mais seulement de 130 p. 100 pour l'agriculture et l'élevage.

Le secteur rural est, en fait, le seul qui n'ait pas véritablement profité de la croissance économique.

Or, cette situation n'est pas saine, car la majeure partie de la population est rurale, et, pour résoudre le problème crucial de l'emploi — environ 2 000 emplois doivent être créés annuellement — et afin d'éviter un exode rural croissant, il est impératif d'accorder la priorité au développement économique accru des archipels éloignés notamment.

C'est dans cet esprit que je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir inscrire au budget des territoires d'outre-mer pour 1979 les cinq mesures que je vais brièvement évoquer.

L'allègement budgétaire qui en résultera permettra à la Polynésie d'accroître très sensiblement ses possibilités d'autofinancement des opérations d'investissement à caractère productif.

Première mesure : le relèvement du prix du coprah. Depuis le 1^{er} janvier 1974, le prix d'achat, garanti aux producteurs, du kilogramme de coprah est resté fixé à 1,65 franc. Ce blocage a entraîné nombre de conséquences fâcheuses dans les domaines économique et social.

Pour la grande majorité des populations résidant dans les archipels des Marquises, des Tuamotu-Gambier, des îles Sous-le-Vent et des Australes, la vente du coprah constitue la seule possibilité de se procurer des matériaux de construction, des vêtements et le complément de nourriture qui ne peut être produit sur place et dont les prix se trouvent très largement grevés par les frais d'acheminement.

Cette perte importante du pouvoir d'achat intervient dans un secteur très déshérité, sans grandes possibilités de substitution.

Tout cela n'est sans doute pas étranger au dépeuplement de ces îles. Les jeunes, surtout, qui ne voient pas d'avenir portant des signes d'amélioration, quittent leurs îles et viennent grossir la masse des chômeurs et des déracinés qui tentent de s'implanter dans l'agglomération urbaine de Tahiti ; et cela non sans soulever des difficultés sociales, avec, au premier rang, la délinquance juvénile.

Pour ces raisons, il paraît impératif de relever le niveau des prix garantis du coprah à 2,20 francs, soit moins de 33 p. 100 de hausse, ce qui est nettement inférieur à la hausse des prix. Le coût de l'intervention de l'Etat correspondant à la différence s'élèverait alors à 8 800 000 francs. Cette décision serait surtout interprétée comme une marque d'intérêt portée à une population déshéritée, laquelle pourrait reprendre confiance en son avenir.

Deuxième mesure : il s'agit des prestations sociales au secteur rural.

Le régime de couverture sociale est assuré par la caisse de prévoyance sociale, instituée par l'arrêté du 28 septembre 1956. Cette caisse sert des prestations aux seuls travailleurs salariés assujettis à des cotisations.

Or une proportion non négligeable de la population active est constituée par des travailleurs du secteur primaire. Dans l'état actuel de la législation, ces travailleurs ne bénéficient d'aucune protection sociale.

Il apparaît réellement nécessaire, dans un strict souci d'équité et de solidarité nationale, d'assurer aux personnes âgées un minimum de revenus en leur attribuant une allocation vieillesse, ainsi que d'aider les familles à supporter les frais de scolarité de leurs enfants. L'effort qu'elles doivent fournir est particulièrement lourd. Rappelons tout d'abord que c'est le territoire qui autofinance entièrement le cycle primaire. Cette charge très lourde ne permet pas de prévoir une quelconque aide supplémentaire aux familles. Rappelons ensuite que le stade préscolaire est inorganisé : les classes maternelles ou jardins d'enfants sont pratiquement inexistantes.

Il semble tout particulièrement souhaitable que, par l'attribution d'allocations familiales, l'Etat contribue à alléger la charge familiale. Pour limiter l'incidence budgétaire d'une telle mesure, on pourrait prévoir d'en réserver l'octroi à une tranche d'âge correspondant à la petite enfance et à la période du cycle primaire, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de douze ans.

Si ces mesures sociales n'ont pas déjà été mises en vigueur, c'est que, du fait même de la faiblesse et de l'irrégularité de leurs revenus, ces agriculteurs, pêcheurs ou éleveurs sont dans l'impossibilité absolue de contribuer au financement du régime dont nous demandons l'institution.

Le territoire, quant à lui, et du fait de la faiblesse de ses ressources, est actuellement hors d'état de financer cette mesure, pourtant indispensable.

Il serait donc juste que, en Polynésie, de même qu'en métropole où le secteur primaire est très largement pris en charge par l'Etat, la couverture sociale des travailleurs de ce secteur soit financée par une subvention du budget de l'Etat.

Troisième mesure : l'augmentation du Fides communal.

Le statut de communes de l'Etat a été introduit en Polynésie par la loi du 24 décembre 1971. Parallèlement, un fonds intercommunal de péréquation — F.I.P. — était créé pour assurer le financement de ces nouvelles communes. Il a été décidé par la loi que ce F.I.P. serait alimenté par le territoire.

L'effort fourni par ce dernier a été considérablement accru puisque la dotation au F.I.P. est passée de 45 270 000 francs en 1973 à 63 200 000 francs en 1977.

Pour l'exercice 1978, le reversement du budget territorial au F.I.P. s'élèvera à 116 960 000 francs. Il correspond à un prélèvement de 25 p. 100 sur les recettes fiscales du territoire.

Les charges de fonctionnement des communes ne cessent de s'accroître, surtout dans le domaine scolaire, puisque, en Polynésie, les constructions scolaires sont entièrement à la charge des communes. Aussi, l'affectation à la section « Equipement » des budgets communaux s'amenuise-t-elle chaque année.

Bieh que la loi du 24 décembre 1971 ait prévu la possibilité, pour l'Etat, de participer au F.I.P., sa seule intervention en faveur de ses communes s'est traduite par l'affectation de crédits d'équipement par l'intermédiaire du Fides communal, qui est plafonné en crédits de paiement à 8 250 000 francs depuis 1976, ce qui représente le quinzième environ de l'effort du territoire en faveur des communes.

Les crédits alloués par l'Etat constituent l'unique possibilité d'enrayer l'asphyxie budgétaire qui s'instaure, les charges de fonctionnement absorbant la quasi-totalité du budget.

En l'état actuel du montant des crédits dégagés par le territoire d'une part, de l'importance des équipements à réaliser d'autre part, il apparaît indispensable que le Fides communal soit notablement augmenté à l'occasion de la loi de finances pour 1979.

Quatrième mesure : la situation des élèves maîtres.

Les effectifs budgétaires des fonctionnaires du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, le CEAPF, ayant été bloqués au niveau de 1 120 au 1^{er} janvier 1976, le problème s'est posé de la titularisation des élèves maîtres sortant de l'école normale en septembre 1977. Aucun changement n'étant intervenu dans le budget de l'Etat pour 1978, le même problème se posera pour la promotion sortant en septembre 1978.

Afin de débloquer provisoirement cette situation, le territoire a accepté la création des postes budgétaires correspondants. Cette création a eu pour conséquence de faire supporter intégralement par le budget du territoire la rémunération de ces instituteurs. Cette situation ne peut constituer qu'un palliatif. Une telle dualité de gestion budgétaire ne manquera pas de poser des problèmes : affiliation à la sécurité sociale ou constitution des droits à pension. Il importe donc de régulariser, dans le cadre du budget de l'Etat pour 1979, la situation de ces agents.

Cinquième et dernière mesure : la prise en charge à 100 p. 100 du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

La loi du 11 juillet 1966 a prévu l'intégration des fonctionnaires des anciens cadres territoriaux dans les corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Cette loi prévoyait également que l'Etat prendrait progressivement en charge leur rémunération.

En ce qui concerne le taux de prise en charge par l'Etat, celui-ci est passé de 20 p. 100 en 1967 à 80 p. 100 en 1978, année pour laquelle 1 120 postes CEAPF ont été budgétisés.

Il est impérieux que l'Etat couvre les dépenses du personnel en totalité. Il vous est donc demandé de décider la prise en charge à 100 p. 100 des fonctionnaires du CEAPF, et ce dans le cadre de la loi de finances pour 1979.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les mesures que je sollicite pour la Polynésie ne peuvent en aucun cas être considérées comme excessives ou irréalistes.

Certaines de ces mesures, telles la prise en charge à 100 p. 100 de la fonction publique étatisée et ma suggestion concernant l'Ecote normale ou encore l'accroissement du FIDES communal ne sont, en fait, que des mesures de régularisation, déjà promises et qui sont dans la logique même des dispositions législatives en vigueur.

Quant à l'augmentation du prix du coprah et à l'octroi de certaines prestations sociales, il s'agit là de mesures importantes et nécessaires destinées, d'une part, à stimuler un secteur d'activité créateur d'emplois, d'autre part, à mieux aider le territoire dans sa lutte contre les inégalités sociales.

Il s'agit non pas de quémander une quelconque aumône à l'Etat, mais de faire jouer à plein la solidarité nationale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le 20 avril 1977, parlant de la Polynésie, le ministre de l'intérieur, M. Bonnet, déclarait : « Il s'agit d'un territoire qui a pris une très grande importance. Sur le plan symbolique car il fut l'un des premiers à rejoindre la France libre. En raison aussi du centre que le général de Gaulle a voulu y créer. Enfin, à cause du nouveau droit de la mer... Le fait que la Polynésie soit territoire français donne à la France droit à une surface maritime égale à dix fois notre territoire. »

M. Michel Debré. Très bien !

M. Gaston Flosse. M. Bonnet avait parfaitement raison ; il ne faut pas oublier en effet que la Polynésie participe à l'effort pour la défense nationale en mettant à la disposition de l'Etat les sites d'expérimentation nucléaire indispensables à notre pays pour sa politique d'indépendance nationale...

M. Michel Debré. Très bien !

M. Gaston Flosse... et que, grâce aux 50 millions de kilomètres carrés que représente la zone économique de la Polynésie, la France se trouve placée parmi les cinq premières puissances maritimes du monde.

A l'occasion des élections législatives, les Polynésiens ont démontré leur volonté de rester dans l'ensemble français. Je mets en garde l'opinion publique métropolitaine et le Gouvernement contre l'importance qu'ils seraient tentés de donner à quelques agitateurs, à quelques idéologues qui prétendent incarner le sentiment des Polynésiens en revendiquant l'indépendance ou tout autre statut qui nous y conduirait.

En fait, la Polynésie veut rester un territoire de l'outre-mer de la République, et c'est de ce sentiment d'attachement et de lui seul que le Gouvernement doit tenir compte. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, les provinces françaises d'outre-mer, dont vous avez la charge d'assurer le développement social et surtout économique, ont exprimé avec éclat, par un vote démocratique et populaire massif, dans quel cadre elles entendent progresser au cours de cette législature.

Ainsi, le système départemental, en ce qui concerne les départements d'outre-mer, ne peut plus et ne doit plus être remis en cause. Il est désormais prouvé que les agitations et les obsessions de quelques autonomistes, qui refusent les choix démocratiques et la liberté des citoyens, sont le fait d'une minorité qui n'a d'ailleurs jamais pu présenter le moindre projet économique pour une Martinique autonome.

Ces séparatistes, pour pallier l'échec de leur doctrine sur l'ensemble de la Martinique, n'hésitent pas à provoquer un climat de violence et de peur au chef-lieu où ils sont cantonnés, interdisant le libre exercice de la démocratie.

Nous déposerons une proposition de loi rendant obligatoire la mise sur ordinateur des listes électorales pour les villes de plus de 30 000 habitants, afin d'y réprimer la fraude.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Camille Petit. Mais notre population insiste auprès du Gouvernement et de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que soient réalisées les conditions de sécurité permettant la libre expression des citoyens à la Martinique comme partout sur l'ensemble du territoire national.

En effet notre préoccupation fondamentale et urgente est le développement d'une véritable économie de production et la lutte contre le chômage : d'abord dans l'agriculture, où la diversification et le déploiement des activités, y compris celles de l'élevage, nécessitent une modernisation des structures foncières, le fonctionnement de groupements de producteurs — G. A. E. C., G. F. A. et O. G. A. F. — la mise en œuvre urgente de l'aide aux jeunes agriculteurs, ainsi qu'une meilleure intégration de nos productions dans le Marché commun et la prospection dans notre environnement immédiat.

Nous vous demandons aussi d'être attentif au maintien et surtout à l'attribution des nécessaires aides d'incitation aux diverses activités industrielles et créatrices d'emplois afin de rendre ces aides plus déterminantes et plus efficaces dans des secteurs d'entraînement économique.

L'artisanat doit aussi constituer un des moyens du développement de la production industrielle. Les artisans méritent d'obtenir les conditions d'une installation rentable.

Les aides à ces investissements pour les artisans resteront très inférieures et hors de proportion avec celles qui sont prévisibles pour des entreprises plus spectaculaires, mais créant moins d'emplois.

La petite hôtellerie, qui doit stimuler la production locale, notamment agricole, doit être encouragée. Mais la lutte contre le sous-emploi ne saurait se limiter à quelques secteurs privilégiés. Elle doit rechercher la convergence des activités les plus diverses.

La poursuite, comme sur le plan national, de mesures favorables à l'embauche des jeunes et qui ont donné des résultats encourageants à la Martinique doit être intensifiée dans cette période de crise économique et de dure compétition.

Mieux vaut distribuer des salaires avec la participation de la puissance publique pour la couverture sociale qu'instaurer un système imparfait de prise en charge des chômeurs dont nous connaissons les aspects négatifs en métropole.

On ne saurait cependant écarter la notion d'indemnisation du chômage dans certains secteurs particulièrement menacés, comme les travaux publics et le bâtiment. Ce domaine, aussi, requiert toute votre attention. La survie des petites entreprises est conditionnée notamment par leur taux de participation, concurrentiellement avec les grandes entreprises, à des travaux importants, compte tenu des compensations nécessitées par les accords, disproportionnés à leurs moyens, qu'elles ont signés à l'occasion des dernières grèves.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les populations des départements d'outre-mer attendent de vous que soit mené à son terme le rattrapage social, car les progrès notables intervenus ces dernières années rendent plus insupportables les quelques disparités qui pénalisent encore certaines catégories sociales ou professionnelles, par exemple les personnes âgées pour l'aide sociale.

L'urgence de l'application de la sécurité sociale aux artisans et commerçants des départements d'outre-mer s'impose d'autant plus que la généralisation de la sécurité sociale en métropole a déjà été votée.

Dois-je rappeler que l'éducation et la formation des hommes sont un atout spécial pour nos départements insulaires ? C'est pourquoi l'efficacité de ces actions devra mieux répondre aux efforts financiers qui sont considérables bien qu'encore insuffisants. Encore faut-il que les crédits de paiement suivent les autorisations de programme.

Pour terminer, j'insisterai sur un aspect particulier de la fonction publique dans les départements d'outre-mer, qui assure, en plus de ses tâches variées et spécifiques, un rôle essentiel de promotion de la société. Ce rôle se complète par les congés en métropole qui constituent un moyen de progrès culturel et humain, et aussi de promotion par une participation légitimement recherchée à la vie nationale.

Les hauts fonctionnaires qui ont préparé ce décret restrictif et discriminatoire, dont il a déjà été question ici, ont-ils cru qu'après le 19 mars nos populations se trouveraient plus éloignées ou même rejetées de la communauté française ?

Le résultat des élections a démontré le contraire. Aussi les organisations syndicales de fonctionnaires réclament-elles l'abrogation de ce décret.

Peut-être, un tarif d'Air France « spécial fonctionnaire » contribuerait-il à la solution financière de cette pénible situation.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les premiers points sur lesquels un parlementaire auquel un pourcentage énorme de la population martiniquaise a confié ses espoirs croit devoir insister pour obtenir de vous et du Gouvernement la plus large compréhension et les meilleurs résultats au cours de cette législature. Ce que vos propos nous permettent aujourd'hui d'espérer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Guilliod.

M. Raymond Guilliod. Monsieur le secrétaire d'Etat, la question posée par M. le Premier ministre Michel Debré me permet d'intervenir dans un débat qui revêt une grande importance pour les départements d'outre-mer.

Au lendemain des élections législatives de mars dernier, au cours desquelles les populations d'outre-mer ont clairement exprimé leur volonté de repousser toute tentative de sécession en votant massivement pour les candidats de la majorité, il convient de rechercher les raisons profondes de ces résultats.

Nous ne retiendrons certainement pas les accusations de fraude électorale portées par M. Mitterrand pour essayer d'expliquer l'échec cuisant de ses amis, échec constaté dans la plupart des communes à direction socialiste ou communiste.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Raymond Guilliod. Quand on sait qu'en Guadeloupe les candidats de la majorité l'ont emporté largement dans des villes comme Basse-Terre ou Pointe-à-Pitre, à municipalité communiste — n'en déplaise à M. Marin — on ne peut que s'étonner de la légèreté des déclarations de M. Mitterrand.

En réalité, ces élections ont eu le mérite de se dérouler sans équivoque et en toute clarté. Nous le devons au concours inespéré et bien involontaire que nous a apporté une délégation du parti communiste français en visite aux Antilles à la veille de l'ouverture de la campagne électorale.

Pour avoir imprudemment déclaré que la Guadeloupe et la Martinique n'étaient pas la France, MM. Fajon et Grémetz ont levé une ambiguïté qu'entretenaient soigneusement les communistes locaux. Qu'ils en soient remerciés ! Ils ont entraîné en même temps la défaite de leurs alliés socialistes, sans doute par excès de confiance en une victoire de la gauche sur le plan national, mais surtout par une sous-estimation de la capacité des populations à réagir contre une option politique allant à l'encontre de leurs sentiments profonds d'attachement à la France.

Maintenant que les électeurs se sont exprimés, il convient de ne pas les décevoir. Si les efforts consentis ont permis de doter les départements d'outre-mer d'avantages sociaux remarquables et d'équipements non négligeables, le développement économique n'a pas suivi. Des problèmes demeurent ; parmi eux, celui de l'emploi est de loin le plus aigu.

Si on veut le résoudre, il faut réaliser rapidement cette départementalisation économique promise par le Président de la République lors de son voyage aux Antilles en décembre 1974.

Outre le développement de l'agriculture et de l'industrie, que certains de mes collègues ont abordé, le tourisme doit occuper une place de choix. Dans les dix prochaines années, il devrait apporter des revenus supérieurs à ceux de la banane ou de la canne à sucre.

Le climat de confiance qui vient de naître à la suite des élections législatives, où trois députés de la majorité ont été élus à la Guadeloupe, a conduit de nombreux investisseurs à proposer des projets touristiques importants. J'ai personnellement reçu une lettre d'un promoteur m'annonçant que, les élections ayant été gagnées par la majorité en Guadeloupe, il était prêt à investir.

Il conviendrait donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement encourage ces opérations et mette, notamment, en place des mesures incitatives pour le développement de la région de Basse-Terre, qui traîne malheureusement les séquelles des événements de la Soufrière.

Pour réussir, il faut rompre avec les lenteurs administratives qui découragent les meilleures bonnes volontés. Dans ma circonscription de Guadeloupe, l'île de Saint-Martin constitue un exemple frappant de la lourdeur de notre machine administrative.

Cette île, que se partagent la France et la Hollande, comprend deux zones séparées par une frontière toute symbolique puisqu'il n'y a pas de douane. Le développement touristique connaît une vitalité exceptionnelle dans la partie hollandaise, alors que la partie française est en train de languir.

Quand un promoteur veut réaliser une opération, son projet est approuvé ou rejeté dans les quinze jours en zone hollandaise. En zone française, l'incertitude la plus totale règne, et les années passent sans qu'aucune décision soit prise par les autorités. Mieux, on a l'impression que tout est fait pour amener le promoteur à renoncer à son projet. C'est là l'exemple typique de ce « mal français » que dénonce M. Alain Peyrefitte.

Il y a déjà plus de quatre années, j'ai déclenché une opération de création d'une zone d'aménagement concerté à vocation touristique dans la commune de Bouillante que j'ai l'honneur d'administrer. Jusqu'à ce jour, aucune décision n'a pu être prise en ce domaine et les promoteurs, découragés par ces lenteurs et inquiets quant aux résultats des élections législatives, avaient pratiquement renoncé à leurs projets.

Entre-temps, l'un d'entre eux s'est tourné vers Haïti où il est en train d'achever un complexe touristique important.

Heureusement, les résultats des consultations ayant été bons, les promoteurs reviennent en Guadeloupe. Je veux croire que, celle fois, nous saurons les retenir.

Toute action de ce genre doit être conçue à l'avance, et les mesures indispensables au succès doivent être arrêtées très tôt. C'est pourquoi je me permets d'appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le problème que pose le monopole dont bénéficie la compagnie Air France en matière de transport aérien.

Il est quasiment impossible de trouver une place pour se rendre aux Antilles à des prix économiquement abordables tant pour les touristes que pour les Antillais travaillant en métropole, et cela au moment précis où cette compagnie fait de la publicité pour des voyages aller et retour à 1500 francs sur la ligne Paris-New York.

On comprend mieux dans ces conditions l'amertume de nos compatriotes résidant en métropole qui doivent renoncer à prendre leur vacances dans leur île natale. On comprend aussi l'inquiétude des hôteliers, qui se demandent les raisons qui poussent Air France à pratiquer une telle politique.

Des milliers d'emplois peuvent être créés en Guadeloupe grâce au développement touristique, qu'il suffirait de soutenir et d'encourager.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous donner l'assurance que le Gouvernement fera l'effort nécessaire pour développer le tourisme aux Antilles, au moment précis où les investisseurs, mis en confiance, se bousculent pour s'installer en Guadeloupe ? Pouvez-vous calmer nos inquiétudes en ce qui concerne la compagnie Air France qui, bénéficiant d'un monopole, devrait savoir qu'il implique aussi des devoirs. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Maximin.

M. Mariani Maximin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le département de la Guadeloupe a manifesté de façon éclatante son désir profond de rester dans la communauté française. Les thèmes développés par les candidats de la majorité ont été accueillis avec intérêt et enthousiasme par nos compatriotes. Nous devons nous montrer dignes de cet espoir et répondre aux aspirations légitimes qu'il a suscités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à appeler votre attention sur l'une de nos préoccupations majeures : le problème du chômage, en particulier le manque d'emploi pour les jeunes.

La Guadeloupe est un département à vocation essentiellement agricole, basée sur la culture de la banane et de la canne à sucre. Ces productions ont apporté à notre département des époques de relative prospérité, mais aussi des périodes difficiles, résultant de conditions climatiques défavorables, de cyclones, qui ont dévasté notre île à plusieurs reprises, et tout récemment, du réveil du volcan de la Soufrière.

Le développement de la mécanisation, notamment dans le secteur de la canne à sucre, a entraîné une réduction de la main-d'œuvre. De plus, la récolte présente un caractère saisonnier puisqu'elle ne dure que quatre mois. Tous ces éléments témoignent de la fragilité de notre économie et des déséquilibres qu'elle engendre sur le marché de l'emploi.

Nous pouvons raisonnablement trouver les solutions à ces problèmes dans trois domaines.

D'abord, il faut diversifier les cultures.

Je pense, d'une part, aux cultures maraîchères et fruitières qui pourraient être développées d'une manière intensive si le projet d'hydraulique agricole, qui est déjà amorcé, se poursuit de façon satisfaisante et, d'autre part, à une politique plus libérale du crédit agricole permettant aux petits planteurs et agriculteurs de disposer du financement nécessaire pour les besoins de leur exploitation. Ainsi, la Guadeloupe ne serait plus soumise à ces importations massives de légumes de toutes sortes qui sont un des facteurs du déséquilibre de la balance commerciale.

Ensuite, il convient d'implanter des industries agro-alimentaires en utilisant comme matières premières la production de fruits et légumes tirés de la nouvelle orientation agricole. Ainsi serait-il possible d'approvisionner les marchés en confitures, gelées et boissons rafraîchissantes.

Pour arriver à ce résultat, des mesures doivent être prises pour encourager des promoteurs éventuels, non seulement dans la création d'unités industrielles, mais aussi lors des deux premières années de l'exploitation car la rentabilité de l'unité de production n'est pas immédiate.

Enfin, il est nécessaire d'intensifier la formation professionnelle.

Le Guadeloupéen doit être compétitif sur le marché du travail, et cela n'est possible que si sa qualification est suffisante. Nombre de nos jeunes, ayant achevé à seize ans leur scolarité,

n'ont pas la faculté de se perfectionner, faute de places dans les centres de formation professionnelle, et vont ainsi grossir le lot des mécontents puisqu'ils ne peuvent trouver une embauche ou un contrat d'apprentissage leur permettant de s'occuper utilement.

Ces quelques suggestions, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques ambitieuses qu'elles puissent être, sont à la mesure des besoins immédiats de la Guadeloupe et ne pourront se réaliser qu'en étroite collaboration avec le Gouvernement. Nous attendons de celui-ci les aides financières indispensables à la réalisation de ce programme que je considère comme un acte d'espérance pour les populations qui nous ont fait confiance.

Beaucoup a déjà été accompli dans le domaine social pour les départements d'outre-mer, mais le chemin à parcourir est encore long, et certains des textes très avantageux pour nos populations n'ont pas encore vu le jour. Notre plus grand souhait aujourd'hui est de pouvoir bénéficier d'une économie forte, assurant le plein emploi et la prospérité de la Guadeloupe. Je compte, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la volonté du Gouvernement pour que cet acte d'espérance devienne réalité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne suivrai pas les orateurs qui m'ont précédé dans leurs spéculations sur les dernières élections, spéculations parfois marquées au coin du sectarisme et d'un certain confusionnisme.

Mon propos sera plus modeste et s'en tiendra au texte même de la question orale qui a été posée par M. Debré et qui porte sur les conséquences de l'insertion des départements d'outre-mer dans le Marché commun, conséquences sur lesquelles je pensais que M. Debré allait s'étendre davantage.

Je n'ai pas attendu aujourd'hui pour émettre des réserves sur cette insertion, puisque je les ai exprimées dès le premier jour, c'est-à-dire lors de la discussion du traité de Rome par l'Assemblée. J'ai alors expliqué que j'avais le sentiment que, dans la négociation, les intérêts des départements d'outre-mer, perdus dans un ensemble trop vaste, n'avaient pas été défendus ni même, peut-être, perçus.

On m'avait répondu alors par des généralités et on avait fait miroiter aux yeux des producteurs des départements d'outre-mer mille avantages dont le moindre n'était pas l'ouverture à nos productions d'un marché fabuleux de deux cents millions d'habitants.

Aujourd'hui, aucun doute n'est permis, et notre insertion sans nuance dans le Marché commun se révèle pleine de dangers. Les règlements qui intègrent les départements d'outre-mer dans ce Marché commun méritent désormais d'apparaître comme le type même du marché inégal, puisque nous sommes tenus de tout acheter à l'Europe qui, pour sa part, ne nous achète rien ou presque. En un certain sens, c'est pire, bien pire, que le pacte colonial!

M. Debré nous indique par ailleurs la nécessité — et j'en prends acte avec satisfaction — d'instituer une politique douanière spéciale en faveur des départements d'outre-mer pour favoriser, en particulier, nous dit-il, l'industrialisation de ces pays.

Pour ma part, que de fois n'ai-je pas évoqué avec nostalgie les sénatus consultés du second Empire et n'ai-je pas cité comme modèle celui de 1866, qui avait le courage de reconnaître que la législation douanière conçue en faveur de la métropole lésait en revanche les intérêts de nos territoires et constituait un obstacle à leur développement?

Voici ce qu'en dit l'exposé des motifs de ce sénatus consulte de juillet 1866: « Comme en définitive nos tarifs de douanes sont faits au point de vue exclusif des intérêts de production de la métropole, il en résulte qu'appliqués de plein droit aux colonies, ils ne répondent pas aux intérêts des habitants. »

Cela est écrit depuis un siècle, mais il y a des vérités toujours jeunes. De fait, on ne voit pas comment ces pays peuvent se développer et tirer, comme le souhaitait M. le secrétaire d'Etat, le meilleur parti possible de leur environnement régional, sauf s'ils sont d'abord mis à l'abri par une réglementation douanière qui leur soit propre et leur permette de s'industrialiser et de procéder à des échanges avantageux avec leurs voisins.

Cela dit, je ne peux m'empêcher de souligner certaines contradictions et certaines inconséquences. Il faut bien se rendre compte qu'on ne peut être à la fois pour la départementalisation économique et pour la singularité économique.

M. Michel Debré. Pourquoi?

M. Aimé Césaire. On ne peut être pour le statut départemental et, en même temps, y déroger.

M. Michel Debré. Mais pourquoi?

M. Aimé Césaire. Parce que ce n'est pas logique, tout simplement!

M. Michel Debré. Vous êtes trop juriste pour un littérateur!

M. Aimé Césaire. On ne peut être, dis-je, à la fois pour le statut départemental et, en même temps, y déroger en réclamant pour les Antilles et pour la Réunion un statut économique à part voisin de celui des A. C. P.

La révision ne peut se compartimenter ni se limiter. En fait, c'est tout le problème des départements d'outre-mer qu'il faut repenser. La vérité, c'est que le mythe de l'Europe tropicale a fait beaucoup de mal dans tous les domaines.

M. Michel Debré. La France tropicale n'est pas un mythe!

M. Aimé Césaire. Je parle de l'Europe tropicale.

Il faut renoncer à tous les mythes pour voir la réalité telle qu'elle est, autrement dit, prendre nos pays pour ce qu'ils sont: des pays singuliers, solidaires sans doute mais différents en tout cas des pays sous-développés, et auxquels doit s'appliquer une politique spécifique fondée, sans mimétisme, sur l'analyse de nos besoins et la défense de nos intérêts propres.

C'est à ce prix-là, et à ce prix-là seulement, que la catastrophe pourra être évitée.

M. le président. La parole est à M. Brial, dernier orateur inscrit.

M. Benjamin Brial. Je tiens d'abord à remercier M. Michel Debré d'avoir posé cette question orale avec débat, permettant ainsi aux élus d'outre-mer d'exprimer leurs préoccupations quant à l'avenir économique et social des départements et territoires qu'ils représentent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans le peu de temps qui m'est imparti, je ne puis vous exposer tous les problèmes qui se posent dans le territoire de Wallis et Futuna. J'attendrai donc votre prochain voyage dans ma circonscription pour les évoquer avec vous en présence de mon collègue sénateur M. Makape Papiilo.

Aujourd'hui, j'exprimerai simplement ma satisfaction devant les mesures que le Président de la République a prises à la suite de mes interventions au cours de ces dernières années. Les territoires, comme les départements d'outre-mer, ont en effet bénéficié de l'aide technique de tous les départements ministériels. Cependant, après la venue à Paris, l'année dernière, d'une mission de l'assemblée territoriale des Iles Wallis et Futuna, de nombreux problèmes sont restés en suspens. Mais je renouvelle ma confiance en vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour étudier et résoudre ces problèmes économiques et sociaux qui nous préoccupent.

Je souhaite, à l'occasion de votre prochain voyage dans les territoires français du Pacifique, pouvoir examiner avec vous toutes ces questions. J'espère que vous pourrez alors prendre les mesures d'apaisement que l'on attend aussi bien en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie qu'à Wallis et Futuna. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, sans abuser de votre patience, je m'efforcerais cependant de répondre aussi précisément que possible aux questions qui m'ont été posées et aux observations qui ont été formulées.

Sans doute, mes réponses ne seront-elles pas complètes. En effet, un mois seulement après mon entrée en fonctions, je n'ai pas la prétention de connaître parfaitement tous les dossiers. J'attends beaucoup des contacts que j'aurai sur le terrain. Je vous ferai donc part aujourd'hui des réflexions personnelles que m'inspire une récente découverte des affaires.

J'ai écouté attentivement toutes les interventions, notamment celle de M. le Premier ministre Michel Debré et celles des orateurs qui sont intervenus dans ce débat dont chacun, me semble-t-il, a saisi l'importance puisqu'il ouvre une nouvelle collaboration entre nous. J'étudierai très sérieusement les affaires sur lesquelles vous avez appelé mon attention. Toutefois, je ne traiterai pas aujourd'hui les points de détail. J'agirai avec le souci de répondre rapidement au désir que plusieurs d'entre vous ont manifesté de voir régler les problèmes plus vite et d'une façon plus durable.

Je tiens d'abord à remercier M. Brial pour les propos très chaleureux qu'il vient de tenir à mon égard. Je me ferai, bien sûr, une très grande joie de découvrir bientôt son territoire et de faire connaissance avec la population qui l'a élu dans cette assemblée. Nous aurons tout loisir alors d'approfondir les questions particulières à Wallis et Futuna, questions que je commence à connaître à travers les dossiers.

Je parlerai d'abord, car le sujet est délicat et, à certains égards, désagréable, du congé des fonctionnaires dont m'ont entretenu MM. Rivièrez et Petit.

Le décret qui a été pris avant mon arrivée et dont je dois assurer maintenant l'application, correspond à un souci du service public, que chacun de vous peut comprendre et sur lequel je ne reviendrai pas. Ce qui a été dit au cours du débat sur le dévouement et le désintéressement des fonctionnaires ainsi que sur la nécessité d'apporter plus de justice et plus de rigueur

dans les départements d'outre-mer et dans le fonctionnement des administrations qui en sont responsables explique ce décret. Ce texte accorde des avantages substantiels aux fonctionnaires originaires de ces départements qui servent en métropole. Il établit notamment une égalité que vous souhaitiez tous. Il présente donc un aspect positif.

Il recèle aussi, bien sûr, des aspects négatifs, mais je ne peux pas vous répondre aujourd'hui définitivement sur ce point, car il s'agit d'une décision du Gouvernement et du Premier ministre. J'indique seulement que le décret en question prévoit des mesures transitoires à long terme qui permettent de considérer les choses de façon approfondie et montrent que le Gouvernement n'a pas voulu pénaliser les fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer qui servent dans leur propre département.

Je vais engager une large concertation sur le passé pour bien mesurer, avec les fonctionnaires intéressés, les inconvénients d'une telle situation et tenter de dégager dans chaque cas une solution pratique. M. Petit en a suggéré une qui consisterait dans la mise en vigueur de tarifs spéciaux par Air France. C'est là une direction de recherche que je vais examiner.

Enfin, il convient d'envisager aussi une concertation très large sur les circulaires d'application, lesquelles tiendront le plus grand compte des observations que vous avez formulées.

A la suite de ce débat, je demanderai à M. le Premier ministre de m'entendre de nouveau sur cette question. Je lui ferai part de votre sentiment. Il verra alors ce qu'il lui est possible de faire. J'appelle cependant votre attention sur le fait que le rétablissement des dispositions qui ont été « coupées en deux » représenterait un coût de 60 millions de francs. Nous serions donc confrontés à un grave problème financier que je vous demande de considérer avec toute la prudence qui s'impose en cette période de rigueur budgétaire.

Je m'appesantirai un instant sur l'extension des droits sociaux, sujet extrêmement important qui a été évoqué tant par M. Debré que par M. Fontaine, le président Lagourgue, le docteur Petit et M. Maximin. Mais, je le répète, il est de l'honneur de la France d'avoir permis aux populations dont elle a la charge d'accéder à un niveau de vie qui est sans égal dans les régions où se trouvent nos départements d'outre-mer.

M. Kalinsky a tenu des propos très caustiques et très injustes sur l'action de la France dans ces départements. Je l'invite, après l'avoir fait moi-même, à visiter avec soin les régions qui entourent nos départements d'outre-mer. Il pourra constater, comme il m'a été donné de le faire, sans joie certes, mais c'est une réalité, combien la situation dans nos départements est enviable, comparée à celle des îles voisines. Une telle comparaison lui serait extrêmement utile ; il verrait que nos compatriotes ont beaucoup reçu de la France et qu'ils le savent.

M. Maxime Kalinsky. J'ai vu les Comores avant...

M. Michel Debré. Eh bien, voyez-les après !

M. Maxime Kalinsky. ... et j'ai vu les bidonvilles de la Réunion. Je faisais partie d'une mission d'étude parlementaire. Je puis vous assurer que les membres de cette mission, à quelque groupe qu'ils appartiennent, n'étaient pas fiers de ce qu'ils avaient vu aux Comores.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. M. le Premier ministre Debré a dit ce que nous pensons tous des Comores. Il est inutile d'y revenir. Permettez-moi, monsieur Kalinsky, de ne pas m'arrêter trop longtemps sur des réalités que vous connaissez bien, comme nous, même si vous les niez aujourd'hui en séance publique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

L'effort exemplaire consenti par la France sur le plan social vise au respect de la dignité des hommes. Dans ce domaine, tant en métropole que dans chacun de nos départements d'outre-mer, des progrès considérables ont été accomplis depuis le début de la V^e République, suivant un rythme, bien sûr, qui a été fonction de nos possibilités financières, car il serait absurde de vouloir distribuer plus que nous ne produisons. C'est donc par étapes — que nous essaierons de préciser rapidement, ainsi que l'a demandé M. Debré — que nous irons de l'avant, en répondant, certes, à des préoccupations particulières. Je compte notamment réexaminer avec une très grande attention le difficile problème des migrations car je suis bien conscient que là tout n'est pas parfait ; beaucoup reste à faire, à la fois pour que ces migrations soient plus efficaces et pour que l'insertion de nos compatriotes d'outre-mer en métropole soit mieux assurée.

Plusieurs orateurs sont intervenus sur le délicat problème de l'emploi dans ces départements. Une adaptation sans aucune prudence des règles applicables en métropole aurait sans doute des conséquences néfastes : le docteur Petit en a souligné les dangers. Il faut rechercher les mesures efficaces au niveau de la création d'emplois et de la prise en charge de ceux qui se

retrouvent sans travail, mais peut-être convient-il de ne pas aller trop vite dans la voie de l'extension de dispositions qui, même en métropole, ont fait l'objet de critiques et qui ne sont pas toutes adaptées à la situation réelle des départements d'outre-mer. Le problème du chômage y est certainement plus grave, plus profond, plus structurel et les solutions économiques paraissent beaucoup plus urgentes et importantes que les solutions sociales.

Monsieur Lagourgue, l'aide personnalisée au logement est en effet l'une des dispositions importantes qu'il faut étendre très rapidement aux départements d'outre-mer. J'ai obtenu la confirmation que cette aide serait appliquée sans aucun délai aux constructions achevées et que le principe en était acquis pour les constructions nouvelles. Le dispositif sera donc progressivement mis en place.

Le troisième thème que je voudrais évoquer, celui de l'intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté européenne, a été abordé de façon différente, mais avec des préoccupations semblables, par M. Michel Debré et par M. Césaire. Il ne faut pas confondre — c'est, je crois, la tentation à laquelle a cédé M. Césaire — la départementalisation, acte politique, acte de foi dans la France, dans son organisation et sa société libre, et les relations avec la Communauté européenne qui, relevant de l'action économique, requièrent une plus grande souplesse.

La position française, qu'a exposée M. Debré, est très claire à cet égard. Les départements d'outre-mer doivent tirer profit de leur appartenance, qui est chose acquise, à la Communauté européenne. En revanche, il est de notre devoir, ainsi que vous l'avez rappelé vous-même, monsieur Césaire, après M. Michel Debré, de mettre en place les protections indispensables. L'insertion des départements d'outre-mer dans la Communauté européenne ne peut, en effet, se faire sans nuance. C'est ainsi que, dans le domaine agricole en particulier, des dispositions spécifiques ont été prises pour protéger certains produits contre la dure concurrence d'autres productions émanant de pays au niveau de vie, aux salaires et aux charges sociales beaucoup plus bas. Ce contexte exige donc des précautions qui devront même être renforcées.

De nombreuses observations ont été faites sur l'économie sucrière, notamment par M. Michel Debré, M. Fontaine, M. Lagourgue, M. Maximin. Le Gouvernement est bien conscient de l'importance de cette activité pour l'avenir des départements d'outre-mer. Dans ce domaine, au demeurant, il peut être beaucoup obtenu de la Communauté européenne qui, même si le dispositif en vigueur n'est pas parfait, intervient de manière substantielle et positive.

Des experts ont été envoyés à la Réunion. Ils ont rédigé un rapport qui a été examiné par les divers départements ministériels intéressés et qui, d'une façon générale, recueille leur adhésion.

Ce document exige, pour l'application de ses conclusions, des moyens financiers importants et des actions vigoureuses. Il explique que se posent des problèmes tenant aux structures et dont les conséquences sont parfois douloureuses pour les intéressés, notamment pour les travailleurs des usines concernées.

Nous préparons maintenant — et rapidement car il y a urgence — la campagne sucrière de cette année dans l'île. J'ai toutes les raisons de penser que le calendrier prévu, et qui est indispensable, sera tenu. Différentes dispositions à prendre sont en cours d'élaboration. Elles sont destinées à protéger, comme à l'accoutumée, les intérêts les plus légitimes des planteurs de canne à sucre que la France aide — vous le savez — de façon substantielle et qu'elle continuera à aider car leur activité est une des conditions du progrès économique dans les départements en cause.

De nombreuses observations ont été présentées sur la diversification agricole, grâce à l'irrigation et à la recherche de nouvelles terres, par MM. Debré, Lagourgue et Maximin. Je rejoins leurs propos en disant que les problèmes fonciers sont effectivement à la base de la transformation des départements d'outre-mer et, souvent aussi, des territoires d'outre-mer dans de nombreux secteurs géographiques. Ainsi que je l'ai déjà déclaré en réponse à M. Debré, je crois personnellement, après tout ce que j'ai vu depuis un mois, qu'il est indispensable de ne pas porter atteinte, par cette diversification, aux cultures de base qui constituent actuellement l'assise économique de ces départements. Mais il reste beaucoup à faire pour aller de l'avant.

L'aménagement des Hauts, par exemple, à la Réunion, est une opération maintenant engagée. Des études ont été faites.

M. Jean Fontaine. Où ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. On sait ce qui va être réalisé. Le financement pour 1978 est d'ores et déjà acquis.

M. Jean Fontaine. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Fontaine, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'aménagement des Hauts dépend des communes qui doivent elles-mêmes élaborer des projets.

Or, pour ce faire, elles ont besoin des crédits d'études que tous les maires de la Réunion réclament à cor et à cri — car ils ne les ont pas !

Alors, si l'on vous a dit que les projets étaient engagés, permettez-moi de vous déclarer, clairement et fermement, que c'est faux !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je vérifierai, à mon sens, si des études préalables sérieuses ont déjà été faites. Il serait effectivement désastreux qu'elles ne l'aient pas été. Je vais y veiller en tenant le plus grand compte de votre observation dont j'ai bien compris qu'elle angosse elle exprimait.

En tout cas, je puis vous l'assurer, les moyens financiers sont disponibles pour commencer en 1978 une première tranche d'aménagement. Nous les utiliserons. Une zone de rénovation rurale va être créée : le décret est à la signature. Ainsi, vous le constatez, l'affaire est normalement bien engagée, sous réserve de vérification du bien-fondé de votre observation, monsieur Fontaine, sur les études préalables.

Quant aux travaux d'irrigation entrepris dans le département de M. Maximin, comme dans les départements voisins, ils doivent être poursuivis. Ils ont été déjà engagés pleinement. Pour ma part, après avoir étudié quelque peu déjà la question, je crois beaucoup aux activités qui peuvent en être déduites, qu'il s'agisse du maraîchage ou des nombreuses activités liées à l'élevage.

M. Maximin a souligné également l'intérêt des industries agro-alimentaires en faveur desquelles il y a eu certaines réalisations. Le développement continuera à être encouragé. D'autres doivent suivre. Nous y travaillerons ensemble. Je suis convaincu de leur intérêt.

Avec une grande passion, M. Rivièrez^a évoqué le destin de la Guyane et de sa forêt. Dans un mois environ, j'approfondirai sur place les problèmes qui s'y posent car je les connais déjà pour y avoir séjourné il y aura bientôt une dizaine d'années. Je vais les suivre avec la ferme volonté de faire aboutir celles-ci. De ma nomination au secrétariat d'Etat, je me suis attaché à la mise en place de la mission interministérielle dont le principe avait été décidé auparavant. Son secrétaire général sera un inspecteur des finances, M. Thill, qui connaît bien le problème de la Guyane. Président de cette mission, j'ai l'intention d'assumer pleinement mes fonctions, c'est-à-dire de diriger la concertation des administrations qui doivent toutes, chacune pour sa part, contribuer au progrès de la Guyane.

Les moyens financiers sont assurés en priorité puisque le développement agricole de la Guyane est l'un des volets du programme d'action prioritaire n° 7 prévu pour la départementalisation économique. Les crédits ne nous manqueront donc pas.

D'ores et déjà, certaines réalisations témoignent, même si elles sont encore modestes, de la volonté du Gouvernement d'aller de l'avant. Les possibilités réelles de développement existent. La forêt elle-même doit être exploitée. Un très important dossier est déjà constitué à cet égard. Notre ultime objectif est la mise en œuvre du dispositif de l'*International Paper* qui marquera évidemment le démarrage d'une activité forestière importante en Guyane. C'est une de mes préoccupations prioritaires, monsieur Rivièrez, je puis vous en assurer. Il y a quelques jours une réunion à ce sujet a eu lieu.

Les termes dans lesquels M. Guilloid a traité du tourisme m'ont personnellement beaucoup séduit. Pour connaître les Antilles et avoir fort entendu parler des départements et territoires d'outre-mer que je ne connais pas encore, je suis de ceux qui croient profondément au développement touristique de nos terres d'outre-mer. Déjà, vous l'avez souligné, monsieur Guilloid, des résultats ont été acquis. La Guadeloupe a bénéficié depuis quelques années de très belles réalisations et d'une fréquentation touristique importante. Il faut aller plus loin.

Néanmoins, si le tourisme doit rester une priorité, ce n'est pas à n'importe quelles conditions : nous devons prendre garde à conserver les sites car, en détruisant notre capital de beauté et d'espace, nous porterions gravement atteinte aux perspectives d'avenir.

Dans le respect des sites, le développement doit être accéléré. S'il vous arrivait, monsieur le député, de vous heurter à des délais de réalisation aberrants, je me ferai un devoir de vous soutenir.

La clef de l'avenir touristique, en particulier de celui des Antilles, réside maintenant dans la recherche d'une nouvelle clientèle, sans doute plus modeste, avec des équipements adaptés et des conditions de transport plus favorables. Cette clientèle devrait bénéficier d'un effort particulier portant sur les trans-

ports. Dans ce domaine, des améliorations importantes peuvent être apportées, j'en suis bien conscient. A mon retour des Antilles et du Pacifique, où je dois me rendre dans les quinze prochains jours, je rencontrerai le directeur général d'Air France, pour approfondir avec lui ce qui ne va pas et ce qui peut être amélioré.

A ce point de vue, certains résultats sont déjà acquis. Je songe notamment à la fréquence des liaisons aériennes et aux tarifs. Des tarifs réduits ou très spéciaux, un tarif trait d'union, ont été mis en place. Les augmentations ont été modulées pour que le budget de voyage des catégories les moins favorisées ne soit pas trop pénalisé.

Je partage votre souci au sujet des transports. Le problème doit être examiné avec un regard neuf. C'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

Monsieur le Premier ministre Debré, vous avez traité longuement de l'industrialisation et des investissements, suivi par M. Fontaine et M. Petit. Le dispositif que vous aviez mis en place il y a quelques années reste important, certes, mais il exige d'être adapté et modernisé. Nous le ferons.

Je me permets de vous signaler que le commissariat à l'industrialisation existe toujours. Que vous ne le sachiez pas m'incite à réexaminer de très près son action dont je sais qu'elle a été très efficace pour le tourisme, M. Guilloid ne l'ignore pas.

Pour ce qui est de l'industrialisation proprement dite, il faut peut-être se pencher sur les conditions de son action. Je m'en suis déjà entretenu avec le commissaire et je compte bien donner au commissariat une impulsion nouvelle.

En effet, si difficile soit-il d'industrialiser les départements et les territoires d'outre-mer, nous avons le devoir d'y mettre en place, surtout face aux difficultés d'emploi que connaissent nos terres lointaines, les mécanismes financiers et toute une série d'assouplissements dans les procédures afin de faciliter l'intégration des structures économiques dans nos départements et dans nos territoires.

M. Petit a très longuement évoqué la situation de l'artisanat. Des efforts importants ont déjà été entrepris, particulièrement près de chez lui, aussi bien en matière de zones artisanales que de lotissements artisanaux. Des primes d'installation assez nombreuses ont été accordées en Martinique à des entreprises artisanales — treize en 1977. Pour 1978, un programme raisonnable d'action a été engagé, aussi bien au niveau de l'information que de la formation professionnelle : opération « bois », stages de vernisseur, aménagement d'ateliers, opération « bijouterie », organisation d'un cours de gestion. La Martinique s'est engagée résolument, sous votre impulsion, monsieur Petit, dans la voie de la promotion de l'artisanat. Nous continuerons dans le même sens.

M. Debré et M. Maximin ont longuement insisté sur la formation professionnelle. Je lui accorde pour ma part une importance considérable et j'ai voulu le marquer lors de mon très bref séjour prochain dans votre département, monsieur Maximin. J'inaugurerai alors un collège d'enseignement technique, marquant ainsi très clairement, aux yeux des populations et de leurs élus, quel prix j'attache à la formation technique. En effet, je souhaite marquer mon action par l'ouverture de possibilités nouvelles pour les jeunes de trouver leur place dans notre société, chez eux ou en métropole, afin de réduire, quelle qu'en soit la difficulté, le chômage ou le sous-emploi des jeunes.

M. Mariani Maximin. Je vous en remercie.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Les difficultés de la Nouvelle-Calédonie ont été très longuement mises en évidence par M. Lafleur et par M. Pidjot.

Il ne m'a fallu que quelques jours de réflexion après ma nomination pour comprendre que la Nouvelle-Calédonie posait certainement le problème le plus grave et le plus urgent que j'avais à régler.

Intentionnellement, je ne me rendrai pas en Nouvelle-Calédonie tout de suite. Connaissant la gravité des difficultés, je ne m'y rendrai que le jour où je pourrai apporter des réponses positives à la Nouvelle-Calédonie.

Il y a quelques jours, dans une très longue note, j'ai appelé l'attention du Premier ministre sur ce sujet et je lui ai proposé un dispositif de relance qui, je le crois, correspond aux espérances des élus. Ce plan prévoit un certain nombre d'actions qui consistent essentiellement à donner des moyens financiers nouveaux au territoire. Compte tenu de son éloignement, ce territoire vit quelque peu en circuit économique fermé. L'injection dans ce circuit en difficulté de moyens financiers nouveaux n'exercera pas d'effets inflationnistes en métropole, car la communication n'est pas très forte entre les deux structures économiques. Elle ne provoquera aucune inflation en Nouvelle-Calédonie.

En réalité, ce territoire doit affronter un très grave processus de déflation. Son marché est en effet de faible étendue car la population n'est pas nombreuse. De plus, la vente du nickel

connaît des difficultés, ce qui prive l'économie calédonienne d'une importante masse de revenus et les entreprises de toute nature de moyens de financement et de commandes. Cette situation provoque des restrictions dans la distribution d'autres revenus et elle conduit dans une spirale déflationniste très grave. Nous ne pouvons en venir à bout que grâce à une compensation par des moyens financiers nouveaux.

Cette intervention doit être conçue dans les termes d'une économie moderne. Il s'agirait donc de lancer des programmes qui débouchent sur des réalisations ultérieures, en particulier des programmes de travaux routiers, susceptibles de relancer le développement touristique de la Nouvelle-Calédonie et de soutenir les industries du bâtiment.

En même temps, il convient d'agir avec une plus grande détermination dans le secteur du nickel en sauvegardant nos exportations. Des démarches auprès de certains de nos clients, jusqu'à présent fidèles, mais qui nous abandonnent, pourraient être couronnées de succès, j'en suis persuadé : il faut les faire.

Enfin, monsieur Pidjot, ces moyens financiers doivent être distribués au milieu mélanésien qui vous est cher. M. Lafleur l'a tout à l'heure évoqué, lui aussi, en des termes qui m'ont fort impressionné. Je vous affirme à l'un et à l'autre que le nouveau secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer attachera une importance particulière aux inquiétudes, aux angoisses, voire au désespoir de la population mélanésienne. Si nous voulons que le territoire choisisse délibérément la voie de la France, il est de notre devoir de manifester à nos compatriotes de la communauté mélanésienne toute notre chaleur humaine et notre fraternité. Ce sera pour moi une priorité, ainsi que les deux députés de ce territoire me l'ont demandé.

Voilà qui rejette très loin évidemment les critiques adressées par M. Marin à l'action exercée par la France dans ce territoire. Les drames de la France ne peuvent pas le réjouir, pas plus que les drames calédoniens ne doivent être, pour lui un sujet de satisfaction.

Certes, l'économie du nickel calédonien connaît de graves difficultés comme toute l'économie du nickel en général. Les Canadiens eux-mêmes ont depuis longtemps licencié une grande partie de leur personnel.

M. Fernand Marin. Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi me prêtez-vous des sentiments que je n'ai pas exprimés et que vous ignorez ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vous avez été très dur, ainsi que M. Kalinsky !

M. Fernand Marin. Nous avons décrit la situation telle qu'elle est.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Nous ne partageons pas le même avis.

Je vous réponds avec une grande modération, observez-le. Je ne connais pas personnellement la Nouvelle-Calédonie : lorsque je m'y serai rendu, et que j'aurai mis au point un début de solution, je vous répondrai, avec fermeté. Pour l'instant, acceptez que je vous dise que nous devons nous unir, les uns et les autres, afin de redonner à ce territoire un peu d'espérance et de nouveaux moyens d'action.

Monsieur Flosse, vous avez traité longuement de la Polynésie. Je ne pourrai pas vous répondre sur chacun des nombreux sujets que vous avez traités tant votre exposé était complet. Ces sujets sont certainement parmi ceux que j'ai trouvés les plus délicats en prenant mes fonctions. Les difficultés du coprah sont évidentes. L'extension de certaines prestations sociales pose à coup sûr un problème de principe. Normalement, la compétence du territoire est engagée. Les conditions d'intervention de l'Etat réclament une étude.

Aujourd'hui, sans vraiment bien connaître le dossier, je ne puis que vous répondre qu'il est indispensable de trouver assez rapidement une solution pour l'économie nationale. Nous devons répondre aux inquiétudes de très nombreux petits producteurs, nos compatriotes isolés dans un territoire immense et très dispersé. Ils se heurtent à des difficultés d'exploitation, à des obstacles pour assurer le progrès de leur activité. Quelquefois il s'agit même de problèmes de survie. Il nous faudra garantir un minimum vital d'une façon ou d'une autre aux producteurs de coprah, que ce soit par un soutien à cette production, qui est une base des activités, ou par la distribution de prestations sociales du type de celles que vous avez évoquées, monsieur Flosse.

Le FIDES communal, dont vous avez parlé, n'a cessé d'être privilégié par le secrétariat d'Etat : 50 p. 100 de la dotation du FIDES va à la Polynésie. Les ministères techniques ont accompli eux aussi un grand effort.

Le problème des communes, évoqué également par M. Pidjot pour la Nouvelle-Calédonie, est préoccupant. L'institution communale se développe dans le territoire, même si elle n'a pas

encore trouvé sa pleine dimension. A cet égard, je puis vous assurer de mon désir de parvenir le plus tôt possible à des solutions. Le Gouvernement élabore actuellement un projet de loi visant à compléter les dispositions du Code des communes sur le chapitre des subventions. Je pense être en mesure de soumettre prochainement ce texte au Parlement.

Je ne m'entendrai pas sur le problème des élèves-maitres, évoqué par M. Flosse. Il est exact que les créations de postes d'instituteurs sont actuellement insuffisantes pour permettre à tous les postulants d'obtenir un poste à la sortie de l'école normale. En 1979, l'Etat prendra à sa charge en totalité le coût des CEAPF, ou corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. Dès lors, les normaliens non titularisés le seront dans le cadre du budget de l'éducation sur lequel seront inscrits les crédits nécessaires à la titularisation. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler.

J'ai noté, monsieur Flosse, en quels termes chaleureux vous avez manifesté l'attachement des populations polynésiennes à la France. Je m'en réjouis et j'espère, quand je visiterai le territoire, sentir cet attachement à notre pays et à un idéal que nous partageons. Je prouverai moi-même aux Polynésiens le désir du Gouvernement de les aider dans leurs efforts. Je serai à vos côtés dans le combat que vous allez poursuivre pour votre part.

M. Debré a longuement parlé du droit de la mer et de la pêche, et de l'intérêt nouveau de l'exploitation de notre vaste domaine maritime. Sans m'étendre sur ces questions, j'indiquerai cependant que l'un des premiers dossiers que j'ai mis à l'étude concerne les possibilités dont nous disposons. Même si elles sont inégales, ainsi que l'a noté M. Michel Debré, elles demeurent cependant considérables et notre pays doit y prêter une grande attention, à la fois pour protéger ces zones et pour les exploiter dans les meilleures conditions.

Enfin — et je regrette de devoir terminer par un chapitre qui n'est pas des plus agréables — j'aimerais que l'on cesse de parler à chaque instant de fraude électorale dans les départements d'outre-mer. Les propos qui ont été tenus à cet égard sont inadmissibles et, dans une large mesure, anachroniques. D'ailleurs, n'est-il pas significatif que le parti communiste n'ait pas été en mesure de trouver un député originaire des départements et territoires d'outre-mer pour avancer de telles critiques ? Il a dû choisir pour les tenir un député de la métropole qui n'a pas vécu ces réalités.

Désireux de défendre, si besoin était, car ils l'ont fait eux-mêmes, ne l'oublions pas, la pleine légitimité des parlementaires représentant les départements d'outre-mer, de réfuter l'accusation de fraude portée contre nos compatriotes des Antilles, de Guyane et d'ailleurs, je me bornerai à vous soumettre quelques évidences.

M. Maxime Kalinsky. Envoyez une commission parlementaire !

M. Jean Fontaine. Quand vous vendrez ! On pourrait également en envoyer une en Seine-Saint-Denis !

M. Fernand Marin. Dans une commune, sur 1 100 inscrits, le candidat de la majorité a recueilli 1 300 voix.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Messieurs, je vais vous mettre d'accord en vous citant quelques exemples.

Dans la première circonscription de la Guadeloupe, M. Moustache a été élu avec 1 000 voix d'avance à Pointe-à-Pitre, ville dont le conseil municipal est communiste. Je ne pense pas qu'il lui ait été possible de frauder dans cette commune.

Dans la deuxième circonscription de la Guadeloupe, la situation est encore plus nette. Sur les dix communes de cette circonscription, neuf ont des conseils municipaux d'opposition et une seule — une petite commune au demeurant — un conseil municipal de tendance majoritaire ; cependant M. Maximin a été élu, et bien élu. Je ne pense pas que les maires d'opposition de ces neuf communes aient fraudé en sa faveur.

Dans la troisième circonscription de la Guadeloupe, la majorité a recueilli 2 300 voix et l'opposition 900 à Basse-Terre, dont le maire est communiste. M. Guillod l'a donc emporté avec un écart de 1 400 voix ; là aussi, le verdict des électeurs a été très clair.

Dans la troisième circonscription de la Martinique, où a été élu M. Sablé, la majorité l'emporte dans les treize communes de la circonscription alors que neuf ont des conseils municipaux détenus par l'opposition, y compris dans la plus importante dont le maire, candidat de l'opposition, était l'adversaire de M. Sablé.

Tous ces exemples sont très clairs. Pour frauder, à moins de le faire de façon miraculeuse — et je ne crois pas que ce genre de miracle se produise davantage outre-mer qu'en métropole — il faut pouvoir contrôler les listes municipales et utiliser des supercheries dont nous en avons tous entendu parler. Comment les députés de la majorité, qui ont été élus dans des communes où les maires appartenaient à l'opposition, et même souvent au parti communiste, auraient-ils pu l'être grâce à la fraude ?

La proposition de loi déposée par M. Camille Petit est intéressante et le Gouvernement l'étudiera avec soin. En effet, il est bon que les choses soient parfaitement claires afin d'éviter, dans l'avenir, que des critiques injustes puissent être formulées à l'égard de uns ou des autres. Je suis de ceux qui souhaitent qu'un climat de tolérance s'instaure dans les relations politiques et je me réjouis que cessent les accusations de fraude à propos de telle ou telle élection.

Je souhaite que l'on ne dise plus que les députés de la majorité fraudent aux élections législatives. Je souhaite que l'on ne prétende plus que les députés de l'opposition fraudent aux élections législatives ou municipales. Le meilleur moyen de mettre un terme à ces accusations est de rendre les listes électorales inattaquables en les déposant sur ordinateur dans les préfectures. L'idée est bonne et je pense que M. le ministre de l'Intérieur l'examinera avec attention. Je lui dirai que j'y suis favorable, car elle me paraît de nature à mettre fin à nos querelles et à favoriser le respect mutuel entre les élus de ces départements.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous prie de m'excuser si j'ai été long dans mes réponses. Pardonnez aussi mon inexpérience qui ne m'a pas permis de vous donner tous les détails que vous pouviez attendre du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure à M. Debré, et comme je l'avais déjà dit aux députés à qui j'ai accordé, avec joie, les audiences qu'ils m'avaient demandées, je conduirai l'action que m'ont confiée M. le Président de la République et M. le Premier ministre dans un esprit de tolérance, de fermeté et de générosité.

Je serai tolérant, car je suis un homme de dialogue et d'échange. Il n'est pas pour moi d'adversaire ou d'ennemi, à l'intérieur de la communauté politique française; il existe seulement des hommes qui ne pensent pas comme moi, mais que je respecte et que j'estime. J'engagerai avec eux un débat, à condition, bien sûr, qu'ils soient, comme moi, attachés à l'unité de la nation et au respect de la souveraineté de la France sur des départements et des territoires qui viennent de lui manifester leur attachement.

Je remplirai ma tâche avec fermeté, car c'est ainsi que l'action de l'Etat doit être menée. On ne dirige pas un département ministériel aussi délicat, aussi complexe, aussi exigeant, sans s'imposer une très grande rigueur dans l'action quotidienne et sans demander à ses collaborateurs et aux fonctionnaires dont on a la charge de donner le meilleur d'eux-mêmes au service de l'Etat et de la France.

Dans ces terres lointaines et souvent menacées, l'action de la France doit être ferme et résolue. Il ne doit y avoir aucune complaisance et aucun compromis dans la défense de ces terres françaises auxquelles nous sommes tous, sans exception, profondément attachés.

Je conduirai cette action avec générosité car la meilleure chance de la France vis-à-vis de ceux qui critiquent, qui veulent tout détruire ou la chasser de ces départements et de ces territoires, est de continuer à jouer la carte de la fraternité.

Ayant assumé pendant des années, ainsi que l'a rappelé M. Pidjot, la charge de secteurs difficiles de la nation, j'ai acquis de façon définitive le goût de servir les plus pauvres, ceux que l'on oublie, les mal-aimés.

Je continuerai dans cette voie car, quels que soient les progrès accomplis, quelle que soit l'œuvre exemplaire, et connue comme telle, de la France, dans ses départements et territoires d'outre-mer, beaucoup reste encore à faire pour résorber les flots de misère qui y subsistent et pour donner un meilleur espoir de dignité et de progrès à une jeunesse qui attend beaucoup de la France.

C'est la fierté de notre pays, et ce sera la mienne, que de mener cette action avec tolérance, en respectant tous les interlocuteurs, avec fermeté, afin que la France donne partout l'image de sa dignité et de sa grandeur, et avec chaleur humaine, parce qu'il faut unir les hommes plutôt que les diviser et toujours croire à ce qui les rapproche plutôt qu'à ce qui les divise. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Le débat est clos.

— 7 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1978.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 234, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 16 mai 1978, à seize heures, première séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 117 modifiant et complétant la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention (rapport n° 161 de M. Martin, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 39 relatif à l'état civil des Français par acquisition (rapport n° 147 de M. Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi adopté par le Sénat, n° 14, modifiant le code des postes et télécommunications en ce qui concerne les contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications (rapport n° 229 de M. Aurillac, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Constitution d'une commission d'enquête.

CANDIDATURES A LA COMMISSION D'ENQUÊTE
CRÉE A LA SUITE DU NAUFRAGE D'UN NAVIRE PÉTROLIER
SUR LES CÔTES DE BRETAGNE LE 16 MARS 1978
(21 sièges à pourvoir.)

MM. Emmanuel Aubert.	Hautecœur.
Barthe.	Mme Jacq.
Baudouin.	MM. Leizour.
Berest.	Le Pensec.
Bourgeois.	Madelin.
Cornette.	Marie.
Couepel.	Miossec.
Crépeau.	Arthur Paecht.
Darinet.	Porcili.
Goasduff.	Rufenacht.
Guerneur.	

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du samedi 13 mai 1978.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

Nominations de membres de commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe Union pour la démocratie française a désigné :
1° M. Delfosse pour remplacer M. Jean-François Deniau à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
2° M. Marc Masson pour remplacer M. Stirn à la commission des affaires étrangères ;
3° M. Richomme pour remplacer M. d'Ornano à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
4° M. Kergueris pour remplacer M. Christian Bonnet à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le 12 mai 1978, à 11 heures, publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 13 mai 1978.

Les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Crédit agricole.

1471. — 13 mai 1978. — M. Henri Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation du Crédit agricole qui, dans notre pays, ne permet plus aux agriculteurs ni aux collectivités locales de compter sur son appui. On ne parle plus au Crédit agricole que de plafonnement, de quotas, de blocage, ce qui conduit la profession agricole, comme les collectivités, à se tourner vers d'autres organismes prêteurs pour obtenir satisfaction. Cette pénurie de crédit dépasse d'ailleurs la seule agriculture et porte préjudice à l'ensemble des régions car le Crédit agricole y collecte beaucoup plus d'argent qu'il ne peut en réinjecter sous forme de prêts, contribuant ainsi, malgré sa volonté, à un réel appauvrissement du milieu rural et des petites villes où il est implanté. Il lui demande quelles mesures il compte prendre rapidement pour remédier à une situation particulièrement difficile.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Enseignement secondaire (collège Jean-Zay de Feignies [Nord]).

1407. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz interroge M. le ministre de l'éducation sur la situation du collège Jean-Zay de Feignies (Nord). Cet établissement scolaire a été construit en 1971. Or, en juin 1977, à la suite d'une visite de contrôle, la commission locale de sécurité a constaté un certain nombre de malfaçons et a mis en demeure la commune d'effectuer les travaux, sinon le collège ne serait pas autorisé à ouvrir à la rentrée de septembre 1977. Ces observations ont été confirmées et complétées après les visites de la commission de sécurité du département qui ont prescrit d'autres travaux à effectuer à l'avenir pour répondre à toutes les normes de sécurité. La commune a fait réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires, à savoir : la réfection de 2 200 mètres carrés de plafond (tout le second étage, le hall d'entrée, le réfectoire et la cuisine, toute la S. E. S. et ses ateliers), le remplacement de 20 portes à double battant, la réfection du chauffage de tout le second étage et des appartements de la direction, la mise en peinture de tous les châssis de fenêtres... Ainsi la rentrée scolaire a-t-elle pu se faire normalement, à la date prévue, pour les 500 enfants à accueillir. Mais ces travaux ont apporté à la commune une dépense non prévue de près de 40 millions d'anciens francs, supportée par son budget additionnel, ce qui représente une très lourde charge. C'est pourquoi, il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour que ces dépenses immédiates ne soient pas supportées par la commune de Feignies, celle-ci n'ayant aucune responsabilité dans cette situation puisque l'éducation nationale a été à l'origine du choix de ce type de construction scolaire ; quelles solutions il compte apporter à l'avenir pour que les travaux encore à effectuer ne soient au titre de l'éducation nationale, la commune de Feignies ayant déjà attendu pendant quatre ans la nationalisation de l'établissement alors que le délai normal est d'une année.

Abattoirs (Aulnoye-Aymeries [Nord]).

1408. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation de l'abattoir d'Aulnoye-Aymeries (Nord). Une loi du 29 décembre 1976 fait obligation aux communes qui possèdent un abattoir non inscrit au plan de reverser à l'Etat la totalité de la taxe d'usage. Or c'est la principale ressource permettant d'éponger les dépenses de fonctionnement d'un établissement. Privé de sa recette principale, l'abattoir d'Aulnoye-Aymeries, dont la gestion était tout à fait saine, est donc mis arbitrairement en déficit par le Gouvernement pour une somme de 10 millions d'anciens francs. Pour conserver douze emplois, pour payer les salaires du personnel ainsi que les dépenses d'eau, de gaz et d'électricité, la municipalité va se trouver contrainte d'utiliser 10 millions d'anciens francs de ressources budgétaires qui lui sont indispensables au plan social et culturel. C'est pourquoi il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour que l'abattoir

d'Aulnoye-Aymeries soit inscrit d'urgence au plan, seul moyen de maintenir en activité une réalisation d'intérêt général qui fonctionne à la satisfaction de tous ; quelles dispositions il compte adopter pour que, dans ce domaine, les communes ne soient pas amenées à subventionner l'Etat mais que l'Etat supporte normalement les charges qui lui incombent.

Centres de vacances et de loisirs (formation des cadres).

1409. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz interroge M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur la situation des centres de vacances et de loisirs et sur la formation de leurs cadres. Les centres de vacances et de loisirs assurent un véritable service public mais, par faute de crédits, certains ont dû fermer malgré eux, privant de vacances de nombreux enfants dont les familles ne pouvaient plus supporter le coût du séjour. En 1977, l'Etat prenait en charge 50 p. 100 du prix de la journée-enfants en centre de vacances. Aujourd'hui, cette aide représente moins de 1 p. 100. Au niveau de la formation des animateurs et des directeurs de centres, le stagiaire doit supporter une part énorme du coût de sa formation. De même que l'animateur pour qui les frais de formation supportés en 1977 s'élevaient à 995 francs. C'est pourquoi il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour redonner aux centres de vacances et de loisirs leur véritable caractère de service public au service des familles les plus modestes ; quelles dispositions il compte adopter pour aider à la formation des cadres au service de l'éducation populaire.

Emploi (bureaux d'études de la S. C. E. T.).

1410. — 13 mai 1978. — M. Maxime Kalinsky rappelle à M. le ministre du travail et de la participation sa question écrite n° 43344 du 7 janvier 1978, à laquelle il n'a pas été répondu durant la précédente législature, sur les licenciements pour raisons économiques demandés par les directions du Béture et de Serequip, bureaux d'études de la S. C. E. T. (Société centrale pour l'équipement du territoire) et de la caisse des dépôts et consignations concernant huit salariés du Béture et de Serequip et la suppression de 10 p. 100 des effectifs, soit quatre-vingt à quatre-vingt-dix personnes, envisagée à la S. C. E. T. Initialement, la demande de licenciements portait sur vingt et un salariés au Béture et quatorze à Serequip. Ceux-ci, jugés injustifiables, ont été refusés par l'inspection du travail. C'est ainsi que vingt-sept des trente-cinq salariés ont été mutés dans d'autres sociétés du groupe de la caisse des dépôts et consignations. Cependant, en ce qui concerne huit salariés, un recours hiérarchique sans fondement a été engagé par les directions auprès de vos services. En effet, comment ce qui est possible pour vingt-sept ne le serait-il pas pour huit dans un groupe parapublic comprenant plusieurs milliers de salariés. Pour tenter de justifier ces licenciements, les directions s'appuient sur les difficultés financières qu'elles rencontrent. Certes, les difficultés existent mais elles ne sont pas le résultat d'une mauvaise conjoncture ou d'un changement de direction. Elles sont la conséquence des règles néfastes de fonctionnement et de gestion que la caisse des dépôts impose à ses filiales qui vise à transformer celles-ci en sociétés anonymes à la recherche du chiffre d'affaires maximal et de la meilleure rentabilité immédiate. En effet, un point fondamental et rigide préside à la gestion des filiales par la C. D. C. : celui de la nécessité de l'équilibre financier de chaque filiale. Ainsi, le C. D. C. n'accepte plus de couvrir le moindre déficit, même s'il s'agit de sauvegarder le caractère d'intérêt général de certaines activités, alors que telle devrait être la finalité de cet organisme à la différence de celle des organismes privés qui est le profit. Mais actuellement, le caractère d'entreprise de ces filiales s'affirme de plus en plus, allant jusqu'à exiger pour leur survie que leurs résultats soient non pas équilibrés, mais bénéficiaires. Dans ce sens, on n'hésite pas à abandonner progressivement dans les travaux d'étude la politique de recherche et les investissements intellectuels dont le rapport avec l'intérêt général est pourtant évident. Ainsi il conviendrait d'augmenter le potentiel d'investissements humains dans la recherche au moment où les besoins de la population et des collectivités locales exigent de plus en plus la mise au point d'outils nouveaux toujours mieux adaptés. Il lui demande en conséquence : 1° de s'opposer à tout licenciement ; 2° d'intervenir pour que la caisse des dépôts entreprenne un investissement financier vers ses filiales afin de rattraper les conséquences néfastes de sa gestion, leur permettant ainsi de conserver l'intégralité de leur personnel nécessaire au développement indispensable des techniques.

Médecine (région Nord-Pas-de-Calais).

1411. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz interroge Mme le ministre de la santé et de la famille sur le manque de médecins dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les statistiques livrées par le conseil de l'ordre dans son dernier bulletin sont éloquentes sur ce point : en ce qui concerne les généralistes, le Pas-de-Calais se situe à la

quatre-vingt-onzième place parmi les départements français et le Nord à la trente-quatrième ; pour ce qui est des spécialistes, le Pas-de-Calais est quatre-vingt-neuvième et le Nord soixante-huitième ; quant aux obstétriciens, il en manque environ un tiers par rapport à la moyenne française. D'autre part, à Lille, le nombre de postes d'étudiants hospitaliers est passé de 1 570 à 1 491. Les équipements sont insuffisants et les postes d'enseignants beaucoup trop restreints. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à ce manque de médecins et répondre aux besoins de la région Nord-Pas-de-Calais, surtout dans les campagnes ; quelles solutions elle compte apporter pour que l'enseignement universitaire médical soit à la hauteur des exigences de cette région, surtout pour les années à venir.

Emploi (bassin de la Sambre et de l'Escaut).

1412. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz interroge M. le Premier ministre sur la nature des 2 000 emplois annoncés dans le bassin de la Sambre et de l'Escaut (Nord) après le conseil des ministres du 27 septembre 1977. Au moment où la crise de l'emploi a pris dans cette région une dimension particulièrement grave (près de 80 000 chômeurs déclarés dans le Nord, soit plus 36,7 p. 100 de demandes d'emplois non satisfaites de 1975 à 1977) à la suite de licenciements intervenus (H. K. Porter-Marpent, Sotracomet-Feignies, Bouly-Faurmies, Tilm-Coder-Maubeuge) ou en cours (Usinor-Trith, Usinor-Louvroil-Jeumont-Schneider Feignies, Renson Landreies, Dolomieu Flaimout-Waudrechies...), il apparaît que la création d'emplois nouveaux est une nécessité absolue pour sauvegarder l'avenir économique de toute cette région. C'est pourquoi il lui demande si ces 2 000 emplois annoncés sont des emplois réellement nouveaux répondant aux besoins économiques d'une région et à sa sauvegarde ou une simple compensation numérique des effectifs déjà disparus ; quelle est la nature et l'implantation de ces 2 000 emplois dans la région citée ; à quelle date ces emplois deviendront effectivement réalité pour tous les travailleurs qui les attendent.

Protection du patrimoine esthétique, archéologique et historique (Bavay (Nord)).

1413. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz interroge M. le ministre de la culture et de l'environnement sur la situation des vestiges archéologiques du chantier de Bavay (Nord). Bavay est un des plus importants sites archéologiques de la Gaule-Belgique et de loin, le plus visité. Or, la vue qui s'offre aux visiteurs en le découvrant est celle de vestiges parmi les plus dégradés de l'ensemble monumental. L'absence ou l'insuffisance des programmes annuels de consolidation et de reconstruction ou même d'entretien s'est fait sentir depuis plusieurs années ; il en résulte des éboulements, des effondrements qui deviennent inquiétants. Dans un proche avenir, ces dégradations auront pris un caractère irréversible. C'est pourquoi il lui demande : quelles mesures il compte prendre dans l'immédiat pour que soient réparées ces dégradations ; quelles solutions il préconise pour la sauvegarde du patrimoine national et culturel.

Prestations familiales (garantie de ressources mensuelles des familles de trois enfants).

1414. — 13 mai 1978. — M. Joseph Legrand rappelle à Mme le ministre de la santé et de la famille que, lors de la dernière réception des représentants de l'U. N. A. F., le Président de la République a indiqué qu'à partir du 1^{er} juillet 1979 les familles de trois enfants bénéficiant du complément familial, auront une garantie de ressources mensuelles égale à 3 500 francs, déduction faite, a précisé le Président de la République, du montant des allocations familiales perçues qui, à cette époque, s'élevaient à 1 000 francs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le moyen de financement envisagé vu la différence entre les gains insuffisants de 3 500 francs et bien entendu des 1 000 francs d'allocations familiales.

Examens et concours (B. E. P. C.).

1415. — 13 mai 1978. — M. Gilbert Millet expose à M. le ministre de l'éducation la grande inquiétude des enseignants des collèges de l'enseignement public devant les graves difficultés qu'entraînerait la mise en place du nouveau régime du B. E. P. C. Ceux qui doivent passer ce diplôme doivent en effet le présenter dans les dix premiers jours du mois de juillet, ce qui met en cause l'établissement des vacances. Par ailleurs, les enseignants concernés s'inquiètent de voir réduire leur temps de vacances d'une semaine. En conséquence, il lui demande s'il n'entend pas créer les conditions pour que les épreuves du B. E. P. C. puissent être passées avant le 1^{er} juillet.

Programmes scolaires (langues vivantes).

1416. — 13 mai 1978. — M. Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'application de la circulaire de préparation pour la rentrée 1978 dans les collèges (n° 6 du 9 février 1978) qui prévoit que les élèves de quatorze ans qui n'ont pas fait de C. M. 2 pourront entrer directement dans des C. P. P. N. « adaptées », conçues selon les normes établies par la circulaire du 8 juin 1977 qui organisait les classes de C. P. P. N. et de C. P. A. sur deux ans, permettant l'accueil des élèves dès leur sortie du primaire. Cette circulaire du 9 février 1978, qui envisage un « redéploiement » de postes d'enseignants entre les différentes disciplines « en vue notamment d'ouvrir un nombre de postes suffisant en éducation manuelle et technique » ne risque-t-elle pas de justifier une éventuelle suppression de postes dans d'autres spécialités, en langues vivantes étrangères en particulier. En conséquence, il lui demande quelles mesures, dans ces conditions, il entend prendre pour garantir à tous les jeunes sans exception un enseignement dans la langue ou les langues vivantes étrangères de leur choix. Quelles mesures il entend prendre de façon plus générale pour favoriser l'extension, la diversification et l'efficacité de l'enseignement des langues vivantes. Pour donner dans toute la mesure du possible aux jeunes le libre choix des langues vivantes étudiées, ce qui implique une politique d'encouragement à l'égard des langues dites « rares » et l'abaissement des seuils actuels justifiant du point de vue du ministère de l'éducation l'ouverture ou le maintien d'une section pour donner aux maîtres le temps et les moyens d'individualisation au maximum de leur enseignement en abaissant les effectifs des classes, en rétablissant les dédoublements de classe pour travaux dirigés. Pour donner enfin à tous les établissements scolaires l'équipement nécessaire tant en salles spécialisées qu'en matériel et documentation ainsi que les moyens de développer toutes les activités périscolaires, les échanges avec les pays concernés en développant les mesures sociales nécessaires, les bourses de voyage en particulier.

Logement (30, rue des Cendriers, Paris [20]).

1417. — 13 mai 1978. — M. Lucien Villa attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la difficile situation dans laquelle se trouvent treize familles, domiciliées 30, rue des Cendriers, Paris (20^e). Depuis le 20 mars 1978, ces familles ont dû quitter leur logement, sur décision du préfet de police, l'immeuble, vétuste, est fortement endommagé par les intempéries de l'hiver, était devenu un danger permanent pour les occupants. Or, après avoir pris la juste décision de l'évacuation des locataires, la préfecture de police se refuse de déclarer l'immeuble en état de péril et ses services interdisent aux occupants de rentrer chez eux. Cette position absurde crée une situation intolérable pour les treize familles sinistrées qui se voient refuser tout relogement et vivent depuis plus d'un mois à l'hôtel ou chez des parents et amis. Une solution est possible à condition que la préfecture de police assume ses responsabilités en déclarant l'immeuble en état de péril; tout attermolement dans cette affaire ne pourrait être interprété que comme un déni de justice privant treize familles du droit au relogement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès du préfet de police pour que cesse une situation qui porte un grave préjudice à ces treize familles de condition modeste.

Logement (30, rue des Cendriers, Paris [20]).

1418. — 13 mai 1978. — M. Lucien Villa attire l'attention de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sur la difficile situation dans laquelle se trouvent treize familles, domiciliées 30, rue des Cendriers, Paris (20^e). Depuis le 20 mars 1978, ces familles ont dû quitter leur logement, sur décision du préfet de police, l'immeuble, vétuste, est fortement endommagé par les intempéries de l'hiver, était devenu un danger permanent pour les occupants. Or, après avoir pris la juste décision de l'évacuation des locataires, la préfecture de police se refuse de déclarer l'immeuble en état de péril et ses services interdisent aux occupants de rentrer chez eux. Cette position absurde crée une situation intolérable pour les treize familles sinistrées qui se voient refuser tout relogement et vivent depuis plus d'un mois à l'hôtel ou chez des parents et amis. Une solution est possible à condition que la préfecture de police assume ses responsabilités en déclarant l'immeuble en état de péril; tout attermolement dans cette affaire ne pourrait être interprété que comme un déni de justice privant treize familles du droit au relogement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès du préfet de police pour que cesse une situation qui porte un grave préjudice à ces treize familles de condition modeste.

*Service national
(mise aux arrêts d'appelés à Valence [Drôme]).*

1419. — 13 mai 1978. — M. Bernard Deschamps attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le sort des neuf appelés (dont un de Bagnols-sur-Cèze) du 75^e régiment d'infanterie, quartier Briquet, à Valence, qui ont été mutés et mis aux arrêts de rigueur sans qu'aucune raison officielle n'ait été donnée et sans qu'ils puissent bénéficier des garanties élémentaires de la défense. Il lui demande de bien vouloir prendre toutes dispositions pour la libération immédiate de ces appelés.

R. A. T. P. (machinistes).

1420. — 13 mai 1978. — M. Lucien Villa attire l'attention de M. le ministre des transports sur les revendications des machinistes de la Régie autonome des transports parisiens. Ces revendications : reclassement du machiniste dans une grille de salaire le plaçant à sa juste valeur, 104 jours de repos par an, suppression du mois de mal du cycle des congés, amélioration des conditions de travail, ont été déposées depuis fort longtemps à la direction générale de la R. A. T. P. par les organisations syndicales. Devant la réponse négative de celle-ci, les machinistes avec leurs organisations syndicales ont été amenés à poursuivre les arrêts de travail. La gêne qui en résulte pour les usagers dépend exclusivement de la direction de la R. A. T. P. qui fait référence pour s'opposer aux revendications légitimes des machinistes aux décisions du Gouvernement. Considérant que cette situation préjudiciable aux intérêts du personnel et des usagers est de la responsabilité de la direction de la R. A. T. P. et du Gouvernement qui, tout en refusant les revendications des machinistes, majore les tarifs publics, il lui demande s'il compte prendre des mesures permettant à la direction de la R. A. T. P. d'engager des négociations sérieuses sur la base des revendications syndicales et de les satisfaire.

*Santé scolaire et universitaire
(Aulnoye-Aymeries et Berlaimont [Nord]).*

1421. — 13 mai 1978. — M. Jean Jarosz attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille à propos de la médecine scolaire. A la suite d'une visite médicale effectuée à l'école maternelle de Berlaimont (Nord) en juin 1977, il avait été indiqué que cinq élèves devaient passer devant une commission psycho-pédagogique pour leur affectation à la rentrée 1977-1978. Or, par manque de médecin psychologue dans ce secteur, ces enfants ont été incorporés dans des classes non adaptées à leur cas. Le même problème se retrouve à Aulnoye-Aymeries, commune voisine de la précédente, où le dépistage des troubles s'avère inexistant. C'est pourquoi il lui demande : quelles mesures elle compte prendre pour que ce secteur soit pourvu d'une équipe médicale scolaire; quelles dispositions plus générales elle envisage pour que ce domaine si important de la médecine scolaire soit traité avec toute l'attention qu'il mérite.

Culrs et peaux (situation de l'emploi dans les tanneries en Auvergne).

1422. — 13 mai 1978. — M. Maurice Pourchon attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur les conséquences, très graves pour le maintien de l'emploi dans la région Auvergne, que fait peser la mesure de licenciement collectif touchant 562 salariés de la Société nouvelle d'exploitation des Tanneries françaises réunies. Il lui précise, qu'en quelques années, les effectifs de cette entreprise ont considérablement diminué, passant de 2200 salariés en 1974 à 906 en avril 1978. Or, si le nouveau plan de restructuration était appliqué, il n'y aurait plus que 434 salariés dans les deux unités du Puy et de Bort-les-Orgues, soit le cinquième de l'effectif de 1974. Il lui indique, en outre, que deux autres entreprises de ce secteur : les Tanneries de Sireuil et la Société Costil-Tanneries de France traversent également de graves difficultés et que, faute d'une mise en place rapide par les pouvoirs publics d'un plan de sauvegarde, l'ensemble de la tannerie française risque de disparaître au seul profit des entreprises étrangères. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder l'emploi aux Tanneries françaises réunies et pour redonner à l'ensemble de la tannerie française les moyens de reconquérir la place qui était la sienne sur le marché mondial des culrs finis.

Pensions de retraites civiles et militaires (paiement mensuel).

1423. — 13 mai 1978. — M. Maurice Pourchon appelle l'attention de M. le ministre du budget sur certaines anomalies résultant de la mensualisation du paiement des pensions de l'Etat, mise en place conformément à l'article 62 de la loi de finances pour 1975. Ainsi,

par exemple, un retraité des P. T. T. du Puy-de-Dôme qui percevait en 1977 une pension trimestrielle à échéance du 6 de chaque troisième mois, a perçu le 6 janvier 1978 une somme correspondant aux 25/30 de sa pension trimestrielle. Le 6 février et le 6 mars 1978 il a perçu une somme correspondant aux 30/90 de sa pension trimestrielle. Bien que la somme versée le 6 janvier corresponde aux arrérages dus pour la période du 6 décembre 1977 au 31 décembre 1977, il n'en résulte pas moins que le paiement mensuel de leur pension s'accompagne pour cette catégorie de retraités d'une perte de 5/90 pour le premier trimestre où interviennent cette modification de la périodicité du paiement. Il lui demande en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour que soient respectés l'ensemble des droits auxquels peuvent prétendre cette catégorie de personnes.

Enseignants (avancement).

1424. — 13 mai 1978. — M. Alain Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation et élève une vive protestation contre les mesures discriminatoires frappant M., P. E. G. C. au collège de Signy-l'Abbaye, faisant actuellement fonction de directeur du collège de cette ville. M. le recteur d'académie de Reims a refusé d'inscrire cet enseignant sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur de collège, cela essentiellement en raison de son activité syndicale et de sa situation de maire de la commune. L'enseignant, malgré d'une commune, serait-il un citoyen diminué, ne pouvant plus jouir des droits acquis pour le déroulement de sa carrière et serait sanctionné parce qu'il assume des responsabilités électives. Le code électoral n'indique aucune incompatibilité entre les fonctions de maire et celles de directeur de collège. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'il y ait réparation de cette grave atteinte aux droits et libertés de M...

Infirmiers et infirmières (financement des écoles).

1425. — 13 mai 1978. — M. Alain Léger attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la famille sur l'accroissement grandissant des déficits des écoles d'infirmiers et d'infirmières. La subvention allouée par l'Etat, augmentée de la taxe d'apprentissage versée volontairement par un certain nombre d'entreprises est insuffisante pour assurer l'équilibre financier. La compensation est généralement assurée par les centres hospitaliers, ce qui n'est pas sans effet sur les prix de journées. La raison essentielle du déficit est la prolongation des études sur vingt-huit mois, alors que les établissements de formation ne reçoivent de subventions que pour les première et seconde années d'étude et qu'il n'en est pas alloué pour les élèves de troisième année. Il lui demande que les écoles d'infirmiers et infirmières disposent d'un subventionnement portant sur la totalité de la durée de formation; c'était d'ailleurs le sens de différentes démarches de la fédération hospitalière.

Cheminots (caisse de prévoyance de la S. N. C. F. : remboursement).

1426. — 13 mai 1978. — M. Alain Léger attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur les difficultés rencontrées par les retraités et veuves des cheminots pour se faire rembourser les frais médicaux par la caisse de prévoyance de la S. N. C. F. Il lui signale à titre d'exemple M. F., de Charleville-Mézières, qui a dû attendre deux et trois mois pour être remboursé de ses dépenses médicales, s'élevant une première fois à 750 francs, la deuxième fois à 1 200 francs. Certes la caisse de prévoyance possède des bureaux de paiement à Strasbourg, Paris et Toulouse qui remboursent directement un minimum de 200 francs. Mais le siège de ces bureaux de paiement est trop éloigné pour les retraités et veuves de certaines régions. En conséquence, il lui demande si elle ne juge pas nécessaire de recommander à la caisse de prévoyance de la S. N. C. F. d'étudier et de mettre en place rapidement le système du tiers payant tel qu'il se généralise dans la sécurité sociale générale et dans certains régimes particuliers et spéciaux.

Nuisances (bruit).

1427. — 13 mai 1978. — M. Maxime Kalinsky renouvelle auprès de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sa question écrite numéro 34053 du 11 décembre 1976, à laquelle il n'a pas été répondu dans la précédente législature, sur les conditions dans lesquelles a été lancé un appel d'offre en vue de l'évaluation monétaire du coût social du bruit. Il est en effet inadmissible de poser le problème du bruit en terme de coût social alors qu'ils s'agit d'un fléau qui doit être combattu avec tous les moyens apportés par les progrès de la science et de la technique. Cette évaluation en termes monétaires du coût du bruit répond à l'évidence au sou-

de comparer le coût avec celui des dépenses nécessaires pour y mettre fin. Or il s'agit de problèmes incommensurables, dans la mesure où le bruit porte une atteinte irrémédiable aux conditions de vie et à la santé des personnes qui y sont soumises. Cela ne peut se mesurer ni en milliers de francs, ni en millions de francs, car c'est un besoin absolu pour l'homme de disposer de lieux de travail, de repos, de loisirs où il ne soit pas constamment agressé par le bruit. S'il est nécessaire de développer la recherche pour connaître précisément tous les effets du bruit, ce qui ne manquera pas d'apporter des nouvelles preuves de l'urgence des mesures qui s'imposent pour limiter le bruit, il serait dangereux de s'orienter dans une direction qui subordonnerait la lutte contre le bruit à des calculs de « rentabilité » totalement arbitraires. Il faut, au contraire, tout mettre en œuvre et sans attendre pour réduire le bruit à la source et, dans l'intervalle nécessaire pour que ces mesures aient leur plein effet, pour assurer un droit réel à protection et à réparation aux victimes du bruit. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre pour favoriser, en accord avec les intéressés, une véritable recherche sur le bruit visant à réduire rapidement les conséquences de ce fléau.

Eau (agences de bassin).

1428. — 13 mai 1978. — M. Maxime Kalinsky renouvelle auprès de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sa question écrite n° 16348 du 25 janvier 1975, à laquelle il n'a pas été répondu durant la précédente législature, et lui demande de bien vouloir lui indiquer, pour chaque agence de bassin, le montant pour les exercices 1973, 1974, 1975, 1976 et 1977: 1° des redevances de prélèvement et de pollution payées par les collectivités locales, d'une part, par les industriels non raccordés, d'autre part, et par les industriels raccordés; 2° des subventions accordées pour aider les travaux entrepris par ces trois catégories de redevables; 3° des prêts qui leur sont attribués en précisant le taux d'intérêt et la durée.

Expropriation (bois Notre-Dame (Val-de-Marne)).

1429. — 13 mai 1978. — M. Maxime Kalinsky rappelle à M. le ministre de l'agriculture sa question écrite n° 39747 du 23 juillet 1977, à laquelle il n'a pas été répondu durant la précédente législature, sur le blocage effectué par l'Etat à la signature des actes de vente amiable et au paiement de l'indemnité des expropriés dans le bois Notre-Dame (Val-de-Marne). Un délai de plusieurs mois, voire de plusieurs années, peut s'écouler avant la signature sans que puisse intervenir une revalorisation du prix de vente, faute de crédits nécessaires pour ces acquisitions foncières. Telle est la raison de ce retard que se sont vus signifier les propriétaires par le ministère de l'agriculture. Il s'agit d'une spoliation scandaleuse de la part de l'Etat envers les expropriés. Il importe de mettre fin à cette pratique qui est encore trop fréquente. Il lui demande, en conséquence, s'il n'entend pas donner toutes instructions pour que la signature des actes convenus intervienne sans retard et que le paiement du prix se fasse dans les moindres délais, et qu'en cas d'impossibilité, des intérêts de retard soient versés à compter de la date de la signature par le vendeur.

Papier et papeterie (Doullens (Somme) : entreprise La Rochette-Cempa).

1430. — 13 mai 1978. — Mme Chantal Leblanc attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation des travailleurs de l'usine La Rochette-Cempa, entreprise de papier-carton sise à Doullens (Somme). Ce sont 80 ouvriers de la papeterie qui vont être privés d'emploi. C'est la fermeture de l'usine de la papeterie qui a été annoncée. Ces licenciements (612 prononcés dans le groupe) sont le résultat de la volonté de liquider les usines de papier-carton, d'une dépendance accrue vis-à-vis de groupes étrangers, tel le groupe américain San Regis Paper. Pourtant cette entreprise vient de recevoir de l'Etat 30 milliards de centimes. Pourtant cette entreprise est parfaitement viable puisqu'elle vient de faire d'importants investissements et notamment l'installation d'une nouvelle caisserie. On peut légitimement s'étonner que des « restructurations » soient envisagées dans une usine de papeterie quand on sait que la France importe massivement du papier et du carton. Mme Leblanc lui fait observer que ces licenciements dans la localité de Doullens font suite à plusieurs liquidations d'entreprises (environ 230 emplois supprimés) et que c'est à terme la mort de toute cette région qui semble envisagée. Elle lui demande donc quelles mesures d'urgence il compte prendre pour défendre l'emploi dans cette entreprise, pour défendre l'avenir de cette localité et de la papeterie française.

*Papier et papeterie (Doullens (Somme) :
entreprise La Rochette-Ceupa).*

1431. — 13 mai 1978. — **Mme Chantal Leblanc** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur la situation des travailleurs de l'usine La Rochette-Ceupa, entreprise de papier-carton, sise à Doullens (Somme). Ce sont 80 ouvriers de la papeterie qui vont être privés d'emploi. C'est la fermeture de l'usine de la papeterie qui a été annoncée. Ces licenciements (612 prononcés dans le groupe) sont le résultat de la volonté de liquider les usines de papier-carton, d'une dépendance accrue vis-à-vis de groupes étrangers, tel le groupe américain San Regis Paper. Pourtant cette entreprise vient de recevoir de l'Etat 30 milliards de centimes. Pourtant cette entreprise est parfaitement viable puisqu'elle vient de faire d'importants investissements et notamment l'installation d'une nouvelle caisserie. On peut légitimement s'étonner que des « restructurations » soient envisagées dans une usine de papeterie quand on sait que la France importe massivement du papier et du carton. Mme Leblanc lui fait observer que ces licenciements dans la localité de Doullens font suite à plusieurs liquidations d'entreprises (environ 230 emplois supprimés) et que c'est à terme la mort de toute cette région qui semble envisagée. Elle lui demande donc quelles mesures d'urgence il compte prendre pour défendre l'emploi dans cette entreprise, pour défendre l'avenir de cette localité et de la papeterie française.

Sécurité sociale (généralisation).

1432. — 13 mai 1978. — **M. Xavier Deniau** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur le fait regrettable que toutes les personnes concernées par la loi n° 78-2 du 2 janvier 1978 sur la généralisation de la sécurité sociale ne peuvent en bénéficier faute d'une publication des décrets d'application. Il lui demande donc dans quel délai elle envisage de publier ces décrets.

Médecins (centres de gestion agréés).

1433. — 13 mai 1978. — **M. Jean Falala** rappelle à **M. le ministre du budget** qu'il est donné aux membres des professions libérales, et en particulier aux médecins, la possibilité d'adhérer à des centres de gestion agréés et, par voie de conséquence, de bénéficier des avantages fiscaux liés à une telle adhésion. Il a toutefois été fixé, pour ce droit, une limite maximum des recettes s'élevant à 525 000 francs. Or, cette limite a été déterminée sans distinction de la profession ni, à l'intérieur de celle-ci, de la spécialité. Dans le secteur médical notamment, des praticiens peuvent ne fournir qu'une prestation de service. C'est le cas des médecins généralistes. Par contre, d'autres sont appelés à fournir, outre des prestations de services, des prestations de biens (prothèse, matériaux d'obturation, pharmacie, etc.) : c'est, entre autres, le cas des stomatologistes et des radiologues. Les recettes réalisées par les praticiens concernés, en comportant ces deux formes de prestations, n'ont donc pas de commune mesure avec celles des médecins généralistes, par exemple, qui ne sont basées que sur les prestations de services. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas arbitraire le plafond de 525 000 francs fixé uniformément et s'il n'envisage pas de moduler celui-ci en fonction des spécificités économiques de chaque profession, afin de ne pas exclure délibérément des mesures envisagées certains membres des professions médicales.

*Administration pénitentiaire
(rattachement au ministère de la justice).*

1434. — 13 mai 1978. — **M. Pierre-Charles Krieg** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne pense pas que parmi les leçons à tirer d'une récente évasion de la maison d'arrêt de la Santé à Paris, il n'en est pas une ayant directement trait à l'organisation du ministère de la justice. S'il est, en effet, normal que celui-ci ait compétence pour tout ce qui touche à l'administration de la justice en France, il est permis de s'interroger sur le fait qu'il soit également chargé de veiller à l'application des décisions rendues en matière pénale, par le biais de la direction de l'administration pénitentiaire. En effet, gérer les maisons d'arrêt et les maisons centrales, administrer le personnel qui y travaille à des titres divers, assurer l'incarcération des détenus définitivement condamnés et veiller à ce qu'ils ne puissent s'évader de leur lieu d'incarcération sont des tâches qui relèvent du maintien de l'ordre bien plus que de l'administration de la justice. A l'époque où existaient, jadis, des tribunaux ecclésiastiques sur lesquels reposait la plus grande part de la justice médiévale, ceux-ci, une fois leur sentence rendue, abandonnaient le condamné au « bras séculier ». Et pendant longtemps

la direction de l'administration pénitentiaire fut, en France, rattachée au ministère de l'intérieur dont une des tâches essentielles est justement le maintien de l'ordre. Ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays est de nature à faire penser que la garde des prisonniers, quels qu'ils soient, serait mieux assurée dans un cadre différent de celui qui existe actuellement. Chacun y trouverait d'ailleurs son compte : le ministère de la justice, dont les crédits sont toujours modestes et qui ne peut faire l'effort nécessaire par l'administration pénitentiaire ; cette dernière également, qui aurait enfin l'espoir de mesures améliorant le sort de ses personnels, condition première de toute amélioration générale.

Conseils de prud'hommes (secrétaires et secrétaires adjoints).

1435. — 13 mai 1978. — **M. Claude Labbé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes, qui ont été amenés à entamer une grève administrative à la suite, d'une part, de l'existence d'un contentieux issu de la loi du 30 décembre 1977 supprimant les émoluments qu'ils percevaient et, d'autre part, de l'absence de négociations en vue de l'élaboration d'un statut professionnel. Sur le plan de la rémunération, et afin de compenser la suppression des émoluments à compter du 1^{er} janvier 1978, le décret n° 78-62 du 20 janvier 1978 a bien prévu, en son article 7, que jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau statut des secrétaires et des secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes, les intéressés percevront un complément de rémunération. Toutefois, malgré la parution de circulaires en date des 13 février et 21 mars 1978, il apparaît qu'à ce jour le règlement de ce complément de rémunération n'a toujours pas été effectué. C'est pourtant, avant tout, l'absence de toute négociation valable entre la direction des collectivités locales du ministère de l'intérieur et les représentants syndicaux des intéressés qui motive une grève qui perturbe singulièrement les audiences des conseils de prud'hommes. Il apparaît, en effet, indispensable que le futur statut, devant être mis en œuvre avant le 1^{er} janvier 1979 comme le prévoit l'article 22 de la loi du 30 décembre 1977, tienne compte des fonctions très particulières des fonctionnaires départementaux que sont les secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes, qu'il ne soit pas imposé à ceux-ci d'une manière unilatérale mais qu'il résulte de véritables négociations. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour que les problèmes soulevés reçoivent une juste solution et que la juridiction concernée puisse, de ce fait, retrouver des conditions de fonctionnement normales.

Enseignants (centre de formation des personnels communaux).

1436. — 13 mai 1978. — **M. Serge Charles** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation des personnels enseignants du centre de formation des personnels communaux (C.F.P.C.). Ceux-ci, en effet, subissent un préjudice du fait de la longueur des délais de règlement des horaires effectués. Ainsi, à titre d'exemple, dans la région Nord-Pas-de-Calais, les sommes correspondant aux horaires d'enseignement dispensés lors du dernier trimestre 1977 n'ont pas encore été versées aux enseignants. En conséquence, il lui demande, d'une part, de bien vouloir indiquer le motif de ces retards, d'autre part, d'apporter une solution rapide à ce problème qui ne peut être sans répercussion sur le bon fonctionnement des enseignements organisés dans le cadre des centres universitaires régionaux d'études municipales (C. U. R. E. M.).

Crédit agricole (régime des prêts fonciers).

1437. — 13 mai 1978. — **M. Alain Bonnet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les conséquences, pour le département de la Dordogne notamment, du nouveau régime des prêts fonciers paru au *Journal officiel* du 7 février 1978. Alors que son département est classé en zone de rénovation rurale et en zone défavorisée en raison des déséquilibres démographiques qu'il présente, que le prix élevé des terres qui font l'objet d'un intense marché spéculatif est devenu une barrière difficile à franchir pour les jeunes qui veulent s'installer ou les plus petits exploitants qui veulent s'agrandir ou racheter des terres qu'ils exploitent en fermage, cette nouvelle réglementation vient compliquer gravement une situation déjà extrêmement difficile. En effet, sous le couvert d'une révision invoquant plus de justice dans la distribution de bonifications d'intérêt, on aboutit en fait à un relèvement des taux d'intérêts, à une diminution de la durée des prêts, à un abaissement des plafonds de financement, qui remettent largement en cause les avantages du décret précédent. Il lui demande, en conséquence, conformément aux attentes unanimes de l'ensemble des exploitants

et des organismes de crédit agricole, de revenir sur cette réforme manifestement inadaptée aux besoins des agriculteurs, et qui ne tient aucun compte des contraintes qu'ils doivent surmonter pour disposer de leur outil de travail.

Francophonie (Acadie).

1438. — 13 mai 1978. — M. Pierre Bas rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'en janvier 1968 MM. Gilbert Finn, Adélar Savoye, Euclide Daigle et Léon Richard, membres de la délégation académienne à Paris, ont été reçus par le général de Gaulle, Président de la République, qui leur a promis un programme d'aide en trois points : l'accroissement de l'action culturelle de la France, la modernisation et l'accroissement des moyens du journal *L'Évangéline* et une maison de la culture avec un attaché culturel français à Moncton. Si les deux premiers points ont été entrepris et admirablement réalisés alors que le général de Gaulle était encore Président de la République, la maison de la culture n'est pas encore construite. Celle-ci doit être à la disposition des étudiants acadiens et de toute la population et comprendre des salles de lecture, de musique, de cinéma, de théâtre ainsi qu'un lieu de réunions. Un second centre à Bathurst devant être également prévu. Il serait très souhaitable que ces décisions anciennes entrent de plus en plus rapidement dans la vie. *L'Acadie*, qui a si chèrement payé son attachement à notre culture, à notre langue, à tout ce qui fait que nous sommes nous-mêmes, se doit d'être aidée, appuyée et aimée comme il est convenable.

Syndicats professionnels (C. F. D. T.).

1439. — 13 mai 1978. — M. Pierre Bas demande à M. le ministre du travail et de la participation s'il est exact que son ministère aurait versé une somme de plus de 3 millions de francs à la confédération française démocratique du travail (C. F. D. T.), organisme dont les activités syndicales légitimes se doublent d'activités politiques inadmissibles dans un état démocratique. Il lui demande s'il a l'intention de continuer ces versements et d'autre part quel montant il accorde aux syndicats non politisés français sur les mêmes lignes budgétaires.

Bourses (enseignement supérieur).

1440. — 13 mai 1978. — M. Robert Fabre expose à M. le ministre de l'éducation que les bourses d'enseignement supérieur sont sollicitées à l'aide d'une formule assortie de la référence « Cerfa n° 40-2275 », où l'on relève une rubrique n° 5 intitulée « charges à prendre en considération », énumérant neuf hypothèses susceptibles d'influer la décision à intervenir en ce domaine, sans toutefois retenir celle où un des parents de l'étudiant est en chômage. Il lui demande, en conséquence, si en de telles circonstances, des directives spécifiques aux étudiants dont un parent est en chômage, ont été diffusées à ses services; dans l'affirmative, il souhaiterait les connaître. Dans la négative, il lui demande s'il compte réparer cette omission, et s'il ne lui apparaît pas souhaitable de mettre en œuvre une procédure accordant le bénéfice d'une bourse d'enseignement supérieur aux étudiants dont un des parents se trouve privé d'emploi dans le courant d'une année universitaire.

Calamités

(indemnisation des victimes de la rue Reynouard, Paris [16]).

1441. — 13 mai 1978. — M. Georges Meslin signale à M. le ministre de l'économie qu'il a été saisi de plaintes de nombreuses personnes victimes du sinistre de la rue Reynouard, dont certaines ont tout perdu dans cette catastrophe, qui s'inquiètent de n'avoir aucune nouvelle des demandes de remboursement qu'elles ont formulées auprès de leurs compagnies d'assurances, dont certaines n'ont pas encore envoyé d'experts sur place, alors que ce sinistre date du 17 février 1978. Compte tenu de l'ampleur de cette catastrophe, il lui demande s'il ne serait pas possible que la direction de tutelle obtienne une accélération du règlement de ces dossiers.

Assurances vieillesse (pré retraite et retraite anticipée des anciens combattants prisonniers de guerre et déportés).

1442. — 13 mai 1978. — M. Jean Desanlis attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur la situation des anciens combattants prisonniers de guerre et déportés en matière de retraite professionnelle. Ceux d'entre eux qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une retraite anticipée selon les dispositions de la loi du 21 novembre 1973 se trouvent exclus du bénéfice des dispositions de l'accord signé le 13 juin 1977 entre le patronat et les organisations syndicales ouvrant droit à la préretraite pour les salariés du commerce et de l'industrie à partir de soixante ans. Etant donné que le système de la préretraite apparaît, dans la majorité des cas, plus avantageux que la retraite anticipée, telle qu'elle est prévue par la loi du 21 novembre 1973 pour les anciens combattants et prisonniers de guerre, il lui demande si elle n'envisage pas d'ouvrir à ces derniers un droit d'option entre le bénéfice de la loi du 21 novembre 1973 et le système de la préretraite.

Prestations familiales

(caisses d'allocations familiales de la région parisienne).

1443. — 13 mai 1978. — M. Jean Fonteneau attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur le fait que la caisse d'allocations familiales de la région parisienne connaît depuis plusieurs mois des mouvements sociaux qui provoquent d'importants retards dans le règlement des prestations familiales. Des familles ayant des revenus modestes et ne disposant pas d'économies sont dans l'obligation de faire face aux dépenses quotidiennes bien qu'elles soient privées des prestations qui leurs sont dues et elles ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins. Les services sociaux de la caisse d'allocations familiales, considérant que la situation actuelle ne permet pas d'envisager le paiement des prestations dans un court délai, se retournent maintenant vers les bureaux d'aide sociale des mairies en leur demandant de distribuer des aides et des secours aux familles. Il lui demande si elle n'estime pas qu'il serait préférable que la caisse d'allocations familiales verse elle-même aux familles en difficulté des avances qui seraient par la suite récupérées, lors du règlement définitif des prestations familiales, plutôt que de laisser les bureaux d'aide sociale des mairies intervenir sous forme de secours qui ne pourront être récupérés.

Emploi

(société S. F. M. d'Annemasse [Haute-Savoie]).

1444. — 13 mai 1978. — M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur les problèmes d'emploi posés dans le département de la Haute-Savoie par la politique que suit depuis quelque temps le groupe R. P. T. La perte du marché R. P. T. par la société A. R. C. T. de Roanne fait peser de graves menaces sur l'avenir de la société S. F. M. d'Annemasse qui fait elle-même partie du groupe A. S. A. (Triconit de Troyes et A. R. C. T. de Roanne). Il n'apparaît pas normal que la politique suivie par un important groupe français conduise à la fermeture d'une entreprise, sans doute d'importance modeste, mais dont le rôle est essentiel dans l'économie de la région et qui ne demande qu'à fournir du travail et du travail présentant des difficultés techniques (qualité aviation pour S. F. M.). Il lui demande s'il n'envisage pas de prendre toutes les décisions utiles afin que soit maintenu le marché R. P. T., la société S. F. M. ayant besoin de ce marché pour subsister.

Cheminots (pension de réversion : taux).

1445. — 13 mai 1978. — M. Edouard Frédéric-Dupont signale à M. le ministre des transports que les pensions de réversion des veuves de cheminot sont plafonnées à 60 p. 100 alors que les plafonds de pensions des veuves de conseillers d'Etat et de parlementaires sont de 66 p. 100. Il lui signale qu'une veuve de cheminot, morte à cinquante-cinq ans après trente-cinq ans de services, et âgée de cinquante-deux ans exerçant en qualité de modeste employée de banque (cadre B), ne touche comme pension mensuelle de réversion que la somme de 500 francs et aucun supplément pour enfant à charge jusqu'à ce que celui-ci ait seize ans. Il lui demande dans ces conditions s'il n'estime pas légitime d'accorder aux veuves d'employés de la S. N. C. F. un taux de réversion qui soit identique à celui des veuves de haut-fonctionnaire et de parlementaire.

Taxe professionnelle (exonération des établissements d'enseignement agricole privés).

1446. — 13 mai 1978. — M. Jean Morallon attire l'attention de M. le ministre du budget sur le fait que des dispositions de la loi du 29 juillet 1975 instituant la taxe professionnelle prévoient une exonération pour tous les établissements d'enseignement privés ayant passé un contrat avec l'Etat. Il lui expose que les établissements d'enseignement privés agricole n'étant liés à l'Etat que par des conventions ceux-ci ne peuvent donc bénéficier de ces dispositions ; toutefois dans un grand nombre de régions ces établissements ont été exonérés en application des règles de droit commun relatives à la définition des activités imposables ; cette solution n'est malheureusement pas appliquée partout, ainsi dans le Puy-de-Dôme les services fiscaux refusent cette exonération. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour qu'à l'avenir les établissements d'enseignement agricole privés puissent bénéficier de cette exonération.

Taxe à la valeur ajoutée (colonies de vacances, classes de neige).

1447. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur le problème de la T. V. A. au taux de 17,60 p. 100 qui est supporté sur les prix de journée payés pour nos colonies de vacances, nos classes de neige et nos séjours de personnes âgées. Il lui demande s'il envisage de ramener ce taux à 7 p. 100, déduction qui a déjà été prise pour d'autres catégories telles les hôtels de tourisme dont le but social est moins évident.

Centres de vacances et de loisirs (formation des animateurs).

1443. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur la situation des animateurs de centres de vacances, dont la formation se trouve gravement compromise par son coût trop élevé. En effet, en 1972, le coût du stage pouvait être compensé par quatorze jours d'encadrement d'une colonie et représentait 46 p. 100 de l'indemnité de travail soit 80 p. 100 d'indemnité. La vie même des centres de vacances se trouvant gravement compromise, il lui demande si le Gouvernement n'envisage pas de prendre à sa charge les dépenses d'enseignement des stages de formation, ne laissant aux animateurs que les frais d'hébergement, afin d'augmenter leur nombre et l'éventail social de leur recrutement.

Impôts (certificat de non-imposition).

1449. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck rappelle à M. le ministre de l'économie que la délivrance d'un certificat de non-imposition est, aux termes de l'article 171 de l'annexe IV du code général des impôts, subordonnée au paiement d'une somme de 25 centimes. La gratuité prévue à l'article 172 A de cette même annexe est en effet réservée aux titulaires de pensions civiles ou militaires et uniquement en rapport avec la constatation ou le contrôle d'un droit à pension. Compte tenu de la faiblesse de la somme exigée et des frais supportés en définitive par le contribuable pour sa perception, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager la suppression pure et simple de cette rétribution.

Agence nationale pour l'emploi (moyens en locaux et en personnel).

1450. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck attire de nouveau l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur la situation du personnel des agences nationales pour l'emploi. Dans la réponse à sa question écrite n° 28162 du 21 avril 1976, il faisait état d'un recrutement de 350 agents contractuels et aussi d'une étude de diverses procédures, visant à améliorer et à rendre plus efficaces les conditions d'exécution des tâches incombant aux services. Malgré toutes les mesures qui auraient été prises, il semblerait que les moyens en locaux et en personnel des services du travail et de l'Anpe n'aient pas augmenté proportionnellement à l'accroissement des charges de tous ordres, et ainsi les usagers ne peuvent plus prétendre à un service public de qualité. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre une meilleure efficacité des services dans l'intérêt des travailleurs.

Trésor (vacataires des services extérieurs dans le Nord).

1451. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le recrutement d'un contingent important de vacataires à quatre-vingt-quinze heures par mois pour les services extérieurs du Trésor dans le département du Nord. Ces agents qui sont soumis à des contrats de trois mois renouvelables ne pourront jamais être titularisés dans la fonction publique. De plus, le remplacement fréquent de ces agents contribue à la détérioration continue des conditions de travail dans cette administration dont les agents assurent avec des difficultés croissantes un service de l'Etat et des collectivités. Dans le Nord, cette situation est grave, la part d'agents non titulaires est de l'ordre de 20 p. 100 des effectifs globaux. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à ce type de recrutement et pour doter enfin les services extérieurs du Trésor des moyens en personnel nécessaires à leur fonctionnement.

Retraites complémentaires (anciens combattants).

1452. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le cas des anciens combattants et prisonniers de guerre qui bénéficient de l'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973. La plupart des intéressés bénéficient non seulement de leurs allocations ou pensions de sécurité sociale, mais encore et heureusement aussi des allocations versées par des régimes complémentaires les plus divers. Il lui demande si ces assurés peuvent obtenir également les mêmes conditions de réduction d'années de versement et bénéficier de la même anticipation de liquidation de leur retraite complémentaire.

Assurances maladie-maternité (ticket modérateur).

1453. — 13 mai 1978. — M. Gérard Haesebroeck attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur la situation des assurés, hospitalisés pendant une durée assez longue, sans intervention, qui ne bénéficient pas d'une prise en charge du ticket modérateur, notamment pendant les trente premiers jours d'hospitalisation. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si elle n'envisage pas de hâter la sortie du décret d'application de l'article L. 286-1 premièrement du code de la sécurité sociale qui permettrait de régler cette situation.

Enseignement secondaire (personnels techniques de laboratoires).

1454. — 13 mai 1978. — M. Christian Laurissergues appelle l'attention de M. le Premier ministre (Fonction publique) sur la situation des personnels techniques de laboratoire des établissements scolaires dont la fonction est définie par le décret n° 69-385 du 16 avril 1969 et la circulaire d'application n° V 70-133 du 12 mars 1970. Depuis 1970, ces personnels demandent un reclassement, s'estimant lésés par le plan Masselin (1969). Ils souhaitent notamment : le groupe 5 de rémunération 5 pour les aides de laboratoire et ce, basé sur leur niveau de recrutement (B. E. P. C.) et leurs fonctions réelles au sein des établissements ; le groupe 3 pour tous les garçons de laboratoires ; l'application aux techniciens du décret n° 73-910 du 20 septembre 1973 concernant la réforme du cadre B ; la création de 2759 postes afin de permettre un fonctionnement normal des laboratoires ; la révision de la circulaire d'application afin de redéfinir les fonctions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de permettre la satisfaction de ces revendications.

Bâtiment-travaux publics (conducteurs et conducteurs principaux des T. P. E.).

1455. — 13 mai 1978. — M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sur la situation des conducteurs et conducteurs principaux des T. P. E. qui, ayant pris connaissance du projet de décret adopté par le C. T. P. C. du 25 octobre 1977, concernant leur reclassement en catégorie B avec l'appellation de contrôleurs des T. P. E., constatent qu'aucune proposition n'a été faite au conseil supérieur de la fonction publique et que cette démarche, envisagée pour 1977, se trouve renvoyée à juin 1978. Il lui demande de prendre en considération les revendications des conducteurs et conducteurs principaux des T. P. E.,

en particulier : sortie rapide du décret de reclassement ; maintien de l'effectif des contrôleurs au niveau de celui du corps des conducteurs des T. P. E. actuellement en fonctions ; opposition à la création d'un corps de surveillants des T. P. E. ; bénéfice du reclassement pour les conducteurs des T. P. E. retraités.

Téléphone (délais d'installation dans le Tarn).

1456. — 13 mai 1978. — M. Charles Pistre appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications sur le long délai mis par les services des télécommunications du Tarn à satisfaire les demandes de postes téléphoniques. Il lui fait observer qu'actuellement plus de seize mille demandes sont en instance et que le délai est encore le plus souvent supérieur à deux ans. Il lui demande donc s'il envisage d'accorder des moyens supplémentaires pour rattraper rapidement ce retard et s'il compte ainsi donner aux habitants de ce département les moyens de sortir de leur isolement, plus particulièrement pour les personnes âgées à qui les plus hautes autorités de l'Etat avaient fait des promesses non équivoques.

Lotissements

(ventes en l'état futur d'achèvement avec division du sol).

1457. — 13 mai 1978. — M. Pierre Legorce demande à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie si les ventes en l'état futur d'achèvement avec division du sol, consenties après le 1^{er} janvier 1978 en vertu d'un permis de construire permettant de diviser et délivré avant le 31 décembre 1977, exigent toujours les certificats prévus en matière de lotissement.

Défense (budget : programme civile de défense).

1458. — 13 mai 1978. — M. Jacques Lavedrine demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire connaître, pour ce qui concerne les années 1970-1978, la liste, la nature et le montant des opérations financées grâce aux dotations du « programme civil de défense » (chapitre 57-02 du budget du secrétariat général à la défense nationale en 1977 et 1978, budget des charges communes les années précédentes).

*Pensions de retraite civiles et militaires
(traitement soumis à retenue pour pension).*

1459. — 13 mai 1978. — M. Michel Rocard attire l'attention de M. le Premier ministre (Fonction publique) sur les revendications présentées par les organisations des travailleurs de la fonction publique, pour les personnels actifs et pour les retraités, concernant l'intégration échelonnée de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension, afin d'aboutir à une cohérence avec les règles de coordination de la sécurité sociale, prenant en compte l'ensemble de la rémunération. Il lui rappelle que l'absence d'accords salariaux, dans la fonction publique, en 1977, ne doit pas se traduire par une confusion de l'exercice écoulé et des discussions dont le Premier ministre a annoncé qu'elles allaient reprendre dans ce secteur pour l'année en cours. Par conséquent, la revendication de l'intégration d'au moins deux points de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension au titre de 1977 demeure non satisfaite. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte faire pour répondre à l'attente légitime des travailleurs actifs et retraités concernant le problème exposé, à la fois dans son aspect conjoncturel et dans son aspect de principe.

Emploi (Paris [19]).

1460. — 13 mai 1978. — M. Paul Quilès attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation inquiétante de l'emploi dans les arrondissements de l'Est parisien et, en particulier, dans le 19^e arrondissement. Il semble que le nombre de chômeurs s'élève, dans cet arrondissement, à plus de sept mille aujourd'hui, dont la moitié sont des jeunes. Alors même que le maire de Paris se déclare favorable à la création d'une zone industrielle, des centaines de licenciements ont eu lieu dans les industries de l'alimentation, dans les transports, dans le commerce, et d'autres centaines sont prévisibles en particulier dans l'imprimerie et dans le bois. Aussi, il lui demande quelles mesures précises il entend prendre pour stopper cette dégradation intolérable de l'emploi, qui vide un certain nombre d'arrondissements comme le 19^e des catégories sociales les plus défavorisées pour les refouler en banlieue.

Constructions scolaires

(collège de Saint-Bonnet-de-Mure - Saint-Laurent-de-Mure (Rhône)).

1461. — 13 mai 1978. — M. Jean Poperen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'urgence de la réalisation du collège de Saint-Bonnet-de-Mure - Saint-Laurent-de-Mure (Rhône), déjà maintes fois différée. Il lui indique que, malgré l'inscription de cet établissement à la carte scolaire du département du Rhône, le conseil régional n'a pas programmé sa construction pour l'année 1978. Compte tenu de l'urbanisation et de la rapide croissance démographique de cette banlieue lyonnaise, il y a là une situation qui devient tout à fait insupportable et qui cause une gêne considérable à de très nombreux enfants et à leurs familles. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions il compte prendre pour obtenir du fonds d'action conjoncturel le déblocage des crédits nécessaires à cette réalisation.

Lait et produits laitiers

(financement du contrôle laitier).

1462. — 13 mai 1978. — M. Roger Duroure appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences de la stagnation des crédits affectés au financement du contrôle laitier. Il lui fait remarquer qu'initialement le contrôle laitier était financé intégralement sur le budget de l'agriculture mais que, depuis cinq ans, les sommes inscrites au budget à cette fin sont en stagnation et même en diminution en 1978 car la croissance n'est plus financée. Cette situation s'est traduite par une augmentation importante de la part de l'éleveur dans le financement, surtout ces dernières années du fait de l'inflation. La taille de la plupart des élevages contrôlés ne leur permet plus de supporter sans difficulté le coût devenu élevé du contrôle laitier. Certains syndicats de contrôle laitier enregistrent des démissions et il est à craindre que le mouvement ne s'amplifie. Or, toute limitation, voire régression des effectifs contrôlés, serait un handicap important pour l'avenir de l'élevage laitier français dont les performances sont déjà bien inférieures à celles de nos principaux partenaires européens. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas opportun de relever substantiellement la participation de l'Etat au financement du contrôle laitier.

Agronomie (institut national de la recherche agronomique).

1463. — 13 mai 1978. — M. Roger Duroure rappelle à M. le ministre de l'agriculture qu'il lui a demandé, lors du débat budgétaire, quels seraient les crédits de paiement dont l'I. N. R. A. disposerait, au titre de 1978, pour les achats de matériels et de construction. N'ayant pas reçu de réponse à cette occasion, il renouvelle sa question.

Commerce de détail

(ventes à prix d'appel ou à prix coûtant).

1464. — 13 mai 1978. — M. Roger Duroure appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur le développement de la pratique des ventes à prix d'appel ou à prix coûtant. Le grand commerce attire ainsi la clientèle car il a la possibilité de pratiquer sur d'autres produits que ceux vendus à prix coûtant des marges substantielles. Il en résulte que beaucoup de petits commerçants connaissent de sérieuses difficultés ou sont conduits à la ruine, même s'ils ont fait de grands efforts de productivité et sont compétitifs. Or, il s'agit souvent de spécialistes très qualifiés auprès de qui la clientèle obtient les renseignements et les informations nécessaires avant d'aller effectuer ses achats dans les grandes surfaces, attirée par des prix qui ne permettent aucune concurrence. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour limiter des pratiques commerciales qui faussent le commerce, sans véritable bénéfice pour le consommateur.

Classes de neige (animateurs).

1465. — 13 mai 1978. — M. Jacques Mellick appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les conséquences pour les collectivités locales de la décision récemment prise par le ministère de l'éducation de ne plus autoriser le départ d'instituteurs remplaçants et de titulaires mobiles en qualité d'animateurs supplémentaires de classes de neige. Les collectivités locales vont donc se

trouver dans l'obligation d'assurer elles-mêmes le recrutement et la rétribution des amateurs sous peine de voir les enfants privés de classes de neige. Il lui demande s'il envisage de revenir sur cette mesure qui contribue à déséquilibrer les finances locales alors que le service public de l'éducation est censé être assuré par l'Etat.

Police (Béthune [Pas-de-Calais]).

1466. — 13 mai 1978. — M. Jacques Mellick appelle l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur l'insécurité de plus en plus grande dans laquelle vivent les habitants des grands ensembles immobiliers. Chaque semaine des agressions sont perpétrées, en particulier sur les femmes ou les personnes âgées. Les vols de toute nature se multiplient. La petite délinquance augmente dans des proportions considérables. Les divers délits commis créent un mauvais climat qui est préjudiciable au plein épanouissement des individus et à la vie communautaire dans ces grands ensembles. L'ensemble urbain, dénommé « La Grande Résidence » à Béthune, auquel s'ajoutent des cités satellites, qui regroupe près de 10 000 habitants, attend depuis 1967 la création d'un poste de police. La ville de Béthune loue à cette intention, à fonds perdus, un local destiné à cet usage depuis cette date. Aussi, il lui demande s'il compte implanter un poste de police à « La Grande Résidence » de Béthune car c'est là, sans doute, un des meilleurs moyens de décourager les agressions et les dégradations diverses, d'assurer une meilleure sécurité à la sortie de nombreux établissements scolaires que comprend ce quartier et de contenir l'aggravation de la violence sous toutes ses formes. Il souhaiterait également savoir si, dans l'attente de l'implantation de ce poste de police, il est envisagé d'augmenter le nombre des agents affectés à la sécurité du corps urbain de Béthune et de la circonscription car le nombre et la diversité des tâches sont de plus en plus lourdes et contraignantes en raison notamment : du transfert des délinquants à la maison d'arrêt ainsi qu'à l'hôpital et leur surveillance; de l'importante activité du tribunal de grande instance; des escortes de fonds publics.

Emploi (Dordogne).

1467. — 13 mai 1978. — M. Lucien Dutard expose à M. le ministre du travail et de la participation l'aggravation de la situation de l'emploi en Dordogne. Le nombre des chômeurs de ce département s'est accru d'environ 750 et risque de s'aggraver dans les jours prochains. Parmi les plus récentes fermetures on peut citer : Balout, bâtiment et travaux publics : 287 salariés; Laporte, à Neuvic : 93 salariés; Etablissements Marcoux : 15 salariés à la Tour-Blanche (fabrique de chaussures); l'entreprise Geral, à Hautefort : 48 salariés; l'imprimerie Greffard, à Nontron : 31 personnes; la Manufacture de Viaduc, ancien établissement Merle, (effectif : 180), a fait l'objet d'un règlement judiciaire le 10 mars; la L. P. M. de Saint-Pardoux-la-Rivière, société appartenant à un groupe anglais, a demandé le licenciement des 81 salariés et est en passe de déposer son bilan; les Etablissements Petit-Claude, manufacture de jouets, à Milhac-de-Notron, occupant une vingtaine de personnes, a déposé son bilan. Il faut ajouter à cela le chômage partiel qui a frappé dans le premier trimestre 1978 1 448 personnes avec une perte de 8 178 journées. L'ensemble du département comporte environ 10 000 chômeurs, dont 58,86 p. 100 sont des femmes et 37,42 p. 100 des jeunes de seize à vingt-cinq ans. En conclusion, M. Lucien Dutard demande à M. le ministre quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre fin à cette détérioration permanente de l'emploi en Dordogne, afin que soient au contraire créés des emplois nouveaux à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public et nationalisé et qu'ainsi s'opère une relance économique dont bénéficieraient l'ensemble des professions agricoles, artisanales et commerciales de notre département.

Textiles (usine « La Filature Saint-Sever » de Rouen).

1468. — 13 mai 1978. — M. Roland Leroy attire l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur la situation de l'usine « La Filature Saint-Sever » de Rouen. Cette usine qui emploie plus de 300 personnes vient de déposer son bilan. Il faut noter que sa production était, ces derniers temps, de 11 tonnes de fil par jour alors qu'elle a été conçue pour en fabriquer 17 tonnes. Ceci est le résultat d'une politique consistant à brader le marché du textile à l'étranger. Il lui demande d'examiner toutes les possibi-

lités permettant de sauver cette entreprise afin de préserver ce qu'il reste du potentiel industriel de la France dans ce domaine et d'empêcher l'aggravation du chômage dans l'agglomération de Rouen.

Crimes (assassinats d'étrangers).

1469. — 13 mai 1978. — M. Louis Odru attire l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur la gravité du nouveau crime perpétré le 4 mai dernier en plein jour et en plein centre de Paris sur la personne du réfugié politique égyptien, Henri Curiel. Cet assassinat intervient après une série déjà longue de crimes de même nature survenus également dans la capitale : celui du Palestinien Mahmoud El Hamchari, représentant de l'O. L. P. à Paris, mortellement blessé à son domicile le 8 décembre 1972; celui de l'Irakien Basil Al Kubaisi, tué par balles le 6 avril 1973; celui de l'Algérien Mohamed Boudia, assassiné le 28 juin 1973; celui de Mahmoud Saleh, successeur de Mahmoud El Hamchari comme représentant de l'O. L. P. à Paris, tué devant sa librairie le 3 janvier 1977, celui de Laï Sebali, membre de l'amicale des Algériens en Europe, abattu devant le siège de cette organisation le 2 décembre 1977. Il s'étonne que jusqu'à ce jour les auteurs de ces assassinats politiques n'aient pas encore été arrêtés ni même, semble-t-il, identifiés par les services de police. En conséquence, il lui demande quelles mesures ont été prises et quelles mesures il envisage de prendre afin de mettre un terme à cette longue série de crimes, mettre hors d'état de nuire les auteurs de ces assassinats politiques et assurer enfin la sécurité des étrangers résidant en France ou bénéficiant du droit d'asile dans notre pays.

Eau (station d'épuration à Montpellier [Hérault]).

1470. — 13 mai 1978. — Mme Myriam Barbera attire l'attention de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sur les dangers que la pollution fait courir aux pêcheurs professionnels de Palavas et à l'ensemble de la population du secteur du fait de l'insuffisance des crédits prévus pour l'achèvement de la station d'épuration de Montpellier. Elle lui expose que la part revenant à la ville de Montpellier est supérieure de 94 p. 100 aux prévisions alors que toutes les autres sources de financement sont en baisse. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre le financement et la réalisation de la station d'épuration de Montpellier.

Travailleurs de la mine (pensions de réversion).

1472. — 13 mai 1978. — M. Joseph Legrand attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'insuffisance de la pension de réversion des veuves de mineurs. La pension du retraité des mines n'est que d'environ 52 p. 100 du salaire moyen, le montant de la pension de réversion n'est seulement que de 50 p. 100 de la retraite du mari. Les déclarations ministérielles reconnaissent qu'il y a urgence à aider les personnes âgées. En conséquence il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de porter rapidement le montant de la pension de réversion des veuves de mineurs à 75 p. 100 de la pension du mari.

Saisies (aspects sociaux).

1473. — 13 mai 1978. — M. Guy Ducolené rappelle à M. le ministre de la justice le caractère inhumain, moyennageux des mesures de saisie, d'expulsion de coupure des fournitures de services essentiels tels l'électricité, le gaz, l'eau, qui frappent trop souvent les victimes de la crise, du chômage, de la maladie. Il insiste une nouvelle fois pour que la meilleure solution aux problèmes posés à ces familles soit recherchée afin que leurs difficultés soient surmontées sans drame avec l'aide de la société. Il attire son attention sur le fait que depuis longtemps ces pratiques se sont étendues sans discernement. Elles conduisent parfois à des abus, à des erreurs. L'actualité en a fourni des exemples et, une nouvelle fois le 25 avril à Vanves (Hauts-de-Seine) l'huissier, le commissaire de police et un serrurier se sont introduits dans l'appartement d'une personne qui n'était absolument pas concernée par l'avis de saisie dont ils étaient porteurs. Il lui demande : 1° quelles dispositions il entend prendre pour mettre fin à la pratique des saisies, expulsions, coupures de services consécutives aux difficultés ressenties par les personnes et familles touchées par la crise et ses conséquences; 2° d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour éviter le renouvellement de faits identiques à celui survenu à Vanves; 3° d'envisager sans attendre

l'indemnisation des personnes victimes de ces méprises qui ont subi un préjudice moral certain, un préjudice matériel non négligeable dont elles supportent les frais, et ne peuvent en attendre réparation que dans la mesure où elles l'exigent par voie judiciaire.

Accidents du travail (Ternay [Rhône]: entreprise S. C. R. E. G.).

1474. — 13 mai 1978. — M. Marcel Houël exprime à M. le ministre du travail et de la participation la tristesse et la colère ressenties par les travailleurs de l'entreprise S. C. R. E. G. et par toute la population de Ternay à l'annonce du très grave accident du travail qui a, encore une fois, coûté la vie à deux travailleurs. Il lui précise que l'entreprise S. C. R. E. G. n'a pas respecté toutes les règles de sécurité et là encore ce sont deux travailleurs qui ont payé de leur vie ! Il lui précise encore que les travailleurs de la S. C. R. E. G. mettent également en cause les pouvoirs publics qui avaient eu la charge de ce chantier. Il lui rappelle que les deux ouvriers ensevelis ne disposaient en fait que d'une protection « dérisoire » constituée par une cage de protection installée par la S. C. R. E. G. dans la tranchée, insuffisante pour ces risques d'éboulements. Cette tranchée aurait dû, selon les techniciens être très « sérieusement » étayée. Il lui rappelle que, fait plus grave, cette cage métallique, empruntée à la société Vica France ne semble pas avoir été « homologuée » par les organismes de la sécurité. Il insiste auprès de M. le ministre du travail et de la participation sur le fait que les conditions de travail, les cadences, au détriment de la sécurité (principalement d'ailleurs dans la construction et les travaux publics) mettent gravement en péril la vie des travailleurs, et font que se « multiplient » en France les accidents du travail. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre afin que toutes les règles de sécurité soient strictement appliquées par les entreprises, notamment celles des grands chantiers ; ce qu'il entend faire afin que soit appliqué sans restriction aucune l'article 71 du décret du 8 janvier 1965 ; ce qu'il entend faire, dans les prérogatives qui sont les siennes, pour que les travaux repris, un contrôle permanent soit assuré sur ce chantier ; enfin ce qu'il entend faire sur un plan plus général, pour enrayer la vague d'accidents graves du travail, consécutive à l'aggravation des conditions de travail.

Industrie textile (région Rhône-Alpes).

1475. — 13 mai 1978. — M. Marcel Houël rappelle à M. le Premier ministre sa question écrite du 25 novembre 1977 à laquelle il ne semble pas avoir répondu. Il lui rappelle que cette question écrite relatait la situation catastrophique de l'industrie textile (qui ne s'est d'ailleurs pas améliorée depuis !) et l'inquiétude pour notre région du démantèlement et du redéploiement voulus sur l'étranger par le groupe Rhône Poulenc. Il lui rappelle donc le sort de l'entreprise Gillet Thaon, Teinture et Apprêt de Genay, filiale du holding « Pricel ». En effet, il s'agit là... toujours ! du sort de 142 personnes. Depuis début 1977, cette entreprise employait 205 personnes. Cependant, depuis ..., soixante et une d'entre elles ont été licenciées dans un premier temps en juin 1977 ! Il est tout à fait scandaleux que « Pricel » décide de fermer cette usine de teinture apprêt de renom, alors que celle-ci, créée en 1973, voit la fermeture se concrétiser en 1977, après qu'elle se soit vue doter de matériel ultra moderne pouvant traiter 40 000 m²/jour de tissu, assurant ainsi sa rentabilité. Il est non moins scandaleux que cette usine, qui a coûté 10 milliards d'anciens francs, dont une partie, M. le Premier ministre, vous ne l'ignorez pas, avec les deniers de l'Etat, ait fermé ses portes depuis le 10 novembre 1977. Il lui rappelle que depuis cinq mois, le sort de l'entreprise de Genay est dans l'impasse et il est indéniable que Pricel et Gillet-Thaon abandonnent l'industrie textile en France notamment. Il lui précise qu'il est tout à fait indispensable que l'usine de Genay reprenne ses productions, par l'intermédiaire d'un groupe s'intéressant au textile, comme le souhaitent les travailleurs de l'entreprise. Il lui précise encore que cette unité représente pour la région Rhône-Alpes un potentiel économique, technique et compétitif pour le développement industriel. Il lui demande donc à nouveau : s'il entend prévoir l'intervention des pouvoirs publics afin de permettre le redémarrage de l'entreprise, étant donné la participation de l'Etat lors de sa construction et de son équipement entièrement automatisé. Cela ne peut être passé sous silence alors que 142 personnes (femmes et hommes) se voient réduites purement et simplement au chômage ; dans quelle mesure il entend se préoccuper dans l'immédiat du sort de ces travailleurs, ou là encore il y a une illustration flagrante de la dégradation de la situation de l'emploi dans la région lyonnaise, sur laquelle à maintes reprises son attention a été attirée.

Entreprises industrielles (institut de développement industriel).

1476. — 13 mai 1978. — M. Robert Montdargent demande à M. le ministre de l'économie : 1° quelle est la situation exacte de l'institut de développement industriel (I. D. I.), créé en 1939, par rapport aux prises de participation, prêts, avances ou garanties que cet organisme a consentis pendant les années 1976 et 1977 aux différentes entreprises en difficulté ; 2° quelles sont les nouvelles opérations envisagées par l'I. D. I., compte tenu de l'aggravation de la situation financière d'un nombre croissant d'entreprises dans la présente période.

Entreprises industrielles (institut de développement industriel).

1477. — 13 mai 1978. — M. Robert Montdargent demande à M. le ministre de l'industrie : 1° quelle est la situation exacte de l'institut de développement industriel (I. D. I.), créé en 1969, par rapport aux prises de participation, prêts, avances ou garanties que cet organisme a consentis pendant les années 1976 et 1977 aux différentes entreprises en difficulté ; 2° quelles sont les nouvelles opérations envisagées par l'I. D. I., compte tenu de l'aggravation de la situation financière d'un nombre croissant d'entreprises dans la présente période.

Anciens combattants (invalides).

1478. — 13 mai 1978. — M. André Tourné attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les justes revendications de la fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux. En effet, un certain nombre de combattants de la guerre 39-45 sont rentrés du combat, de la captivité, de la déportation, porteurs d'une tuberculose. Après s'être soignés, il n'était pas question pour eux, tout au moins pendant une certaine période, de reprendre une activité professionnelle. Ils ont donc perçu pendant un certain nombre d'années une indemnité de soins qui leur permettait de vivre, eux et leur famille. Un certain nombre d'entre eux, et c'est uniquement de ces invalides dont il s'agit, se sont trouvés dans l'obligation de reprendre une activité professionnelle, d'ailleurs certains la reprenant de leur propre chef, estimant qu'il était préférable pour eux de reprendre leur place dans le circuit normal du travail, faisant preuve d'un civisme certain. A l'heure de la retraite professionnelle, lorsque la liquidation de celle-ci est demandée, il n'est pas pris en compte les années pendant lesquelles ils bénéficiaient de l'indemnité de soins, trois ans, six ans, neuf ans, quelquefois davantage, et les intéressés subissent là, c'est certain, une grave injustice sociale, puisque leur retraite professionnelle est amputée de 10, 20 et quelquefois de plus de 30 p. 100. Le projet de loi « portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public » ne donne pas satisfaction aux intéressés car il prévoit l'obtention à titre onéreux de la validation des périodes correspondant au service de l'indemnité de soins, alors que, de tout temps, ils ont demandé que cette validation soit accordée à titre gratuit. Les années pendant lesquelles les intéressés ont bénéficié de l'indemnité de soins doivent être considérées comme la suite normale des combats, comme le sont fort justement les années pendant lesquelles d'autres combattants, étaient prisonniers de guerre ou déportés dans les camps de la mort lente. Par ailleurs, demander une validation à titre onéreux à des hommes ayant atteint l'âge de soixante ou soixante-cinq ans et même au-delà pour la plupart d'entre eux, ce qui leur occasionnerait une dépense relativement importante et qui, compte tenu de leurs possibilités pécuniaires, serait difficilement supportable, sinon insupportable, ne peut être considérée comme valable. De plus, s'il est possible de demander à de jeunes hommes de 25, 30 ou 35 ans, de racheter des cotisations pour la retraite vieillesse, il n'est pas possible de le demander à des hommes relativement âgés, car ils craindraient de ne pouvoir bénéficier de ce rachat suffisamment longtemps. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour prévoir cette validation à titre gratuit jusqu'à concurrence évidemment que les intéressés obtiennent 37 ans et demi d'activités permettant l'attribution de la retraite professionnelle.

Handicapés (sécurité sociale : cotisations).

1479. — 13 mai 1978. — M. Maxime Gremetz interroge Mme le ministre de la santé et de la famille sur l'arrêté ministériel du 4 mai 1977 (Journal officiel du 17 mai 1977) qui a fixé les nouvelles modalités de calcul des cotisations d'assurances sociales pour les handicapés travaillant en C. A. T. ou en atelier protégé. Désormais les ouvriers fournissant plus de vingt jours de travail par mois

cotisent sur une somme forfaitaire de 599 francs et pour ceux qui n'atteignent pas vingt jours par mois, la base est calculée sur une assiette de 31,29 francs par jour. Or la plupart de ces ouvriers gagnent un salaire supérieur à ces bases. En cas de maladie, leurs indemnités journalières seront donc calculées sur 599 francs ou 31,29 francs multipliés par le nombre de jours de travail. Et, plus tard, en matière de retraite de sécurité sociale, ils se trouveront lésés. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de mettre un terme à cette anomalie.

Constructions navales (Marseille [Bouches-du-Rhône]).

1480. — 13 mai 1978. — Mme Jeanine Porte attire l'attention de M. le ministre de l'Industrie sur la situation très grave que traverse la réparation navale marseillaise. Déjà en 1977, à la suite de difficultés financières le groupe Terrin avait procédé à 400 licenciements suivis de mesures de restructuration qui devaient assurer au groupe une reprise d'activité normale. Aujourd'hui le « plan de sauvetage » de l'entreprise se soide par l'annonce de 825 licenciements. Les travailleurs de l'entreprise, 4000 emplois, et ceux des 234 entreprises sous-traitantes, soit environ 5000 personnes, sont en droit de se demander à combien se montera le nombre total des licenciements qui mettra un terme à une industrie française de très haute technicité. En conséquence, elle lui demande de mettre en œuvre les moyens capables d'assurer la sauvegarde de l'emploi pour les travailleurs menacés de licenciements et d'envisager, dans les plus brefs délais, avec ses collègues intéressés, les mesures à prendre pour sauvegarder et développer l'industrie de la construction et de la réparation navales, secteur indispensable au maintien de l'indépendance nationale.

**QUESTIONS ECRITES
pour lesquelles les ministres demandent
un délai supplémentaire
pour rassembler les éléments de leur réponse.**

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

M. le ministre de l'éducation fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 406 posée le 19 avril 1978 par M. Kalinsky.

M. le ministre de l'éducation fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 760 posée le 27 avril 1978 par M. Kalinsky.

Rectificatif.

Au *Journal officiel* (Débats parlementaires, Assemblée nationale, n° 17, du 19 avril 1978).

QUESTIONS ECRITES

Page 1208, 2^e colonne, au lieu de : « 369. — 19 avril 1978. — M. Xavier Deniau... », lire : « 360. — 19 avril 1978. — M. Xavier Deniau... ».

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :		
Débats	22	40
Documents	30	40
Sénat :		
Débats	16	24
Documents	30	40

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

